

L'exploitation pétrolière en Équateur :

À la recherche d'un nouveau modèle de développement,
entre enjeux économiques et conflits socio-environnementaux.



Guilhem Juteau-Martineau

Sous la direction de Sylvia Becerra



L'exploitation pétrolière en Équateur :

à la recherche d'un nouveau modèle de développement,
entre enjeux économiques et conflits socio-environnementaux.



Guilhem Juteau-Martineau

Sous la direction de Sylvia Becerra



Remerciements

Mon implication dans le projet MONOIL est la source d'une grande satisfaction. En effet, en plus de me permettre d'écrire un mémoire sur un sujet passionnant, les conditions dans lesquelles se sont déroulées les différentes phases de recherche m'ont permis de découvrir un goût certain pour cette activité.

A ce titre, je tiens à remercier Sylvia Becerra et Laurence Maurice pour m'avoir intégré au projet et su contenir (dans une certaine limite) ma fâcheuse tendance à la dispersion.

Merci à Pauline et Elise, pour tout le travail, mais aussi les moments partagés.

Merci à l'IRD Quito pour nous avoir accueilli, en particulier à Ivan pour nous avoir guidé tout au long du séjour en Amazonie.

Enfin, merci à toutes les personnes rencontrées, parmi lesquelles Victor Hugo, Guillaume Fontaine, Mathieu Le Quang m'ont particulièrement bien aiguillé dans le travail de recherche.

Enfin, un immense merci à Sara.

Liste des sigles

AJONCE : Association des Jeunes Cofanes d'Équateur

ALBA : ALliance Bolivarienne des peuples de notre Amérique

CAIC : Commission pour l'Audit Intégral de la Dette publique (Comisión para la Auditoría Integral del Crédito Público)

CEDHU : Commission Eucuménique des Droits de l'Homme

CEPE : Corporation Étatique Pétrolière d'Équateur

CIDH : Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme

COICA : Coordination des Organisations Indigènes de la Forêt Amazonienne

CONAICE : Confédération des Nationalités et peuples Indigènes de la Côte Équatorienne

CONFENIAE : CONFÉdération des Nationalités Indigènes de l'Amazonie Équatorienne

CTI : Circonscriptions Territoriales Indigènes

ECUARUNARI : « Ecuador Runakunapak Rikcharimuy », traduit « mouvement des indigènes d'Équateur ». C'est l'organisation centrale des peuples de la Sierra parlant Kichwa

FCUNAE : Fédération de Communes Union de Natifs d'Amazonie Équatorienne

FDA : Front de Défense de l'Amazonie

FEI : Fédération Équatorienne des Indiens

FEIREP : Fonds de Stabilisation, Investissement et Réduction de l'Endettement Public (Fondo de Estabilización, Inversión y Reducción del Endeudamiento Público)

FICSH : Fédération Interprovinciale des Centres SHuar

FIDH : Fédération Internationale des Droits de l'Homme

GAD : Gouvernement Autonome Décentralisé

IFI : Institutions Financières Internationales

ISF : Ingénieurs Sans Frontières MAE : Ministère de l'Environnement

MRNNR : Ministère des Ressources Naturelles Non-Renouvelables

OCP : Oléoduc de bruts lourds

OISSE : Organisation Indigène Siona-Secoya d'Équateur

OIT : Organisation Internationale du Travail

OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

PRAS : Programme de Remédiation Environnementale et Sociale

RAE : Région Amazonienne d'Équateur

RAOHE : Règlement Environnemental pour les Opérations Hydrocarburifères en Équateur.

SOTE : Système Oléoduc Trans-Équatorien

ZLEA : Zone de Libre Échange des Amériques

Sommaire

Sommaire.....	6
Chapitre 1 : Introduction.....	1
Section1 Problématique et cadre théorique.....	4
I) Problématique	4
II) Cadre théorique.....	7
Section2 État de l’art	10
I) Mouvement pour la justice environnementale	10
II) Écologie politique et post-marxisme	14
III) Sociologie des conflits environnementaux : FLACSO.....	16
IV) Construction, opposition et mise en cohérence des différents discours.	18
Section3 Méthodologie	19
I) Recherche préalable	19
II) Travail de terrain.....	20
III) Justification de la méthode	22
IV) Échantillon	22
V) Grilles d’entretien	23
VI) Limites	24
Section4 Mise en contexte.....	26
I) Contexte International.....	26
II) Contexte national Equatorien.....	30
III) Contexte local : les passifs sociaux et environnementaux	41
IV) Synthèse	50
Chapitre 2 Analyse : dialectique de la gouvernance énergétique.....	51
Section1 Le modèle de gouvernance unipolaire : 1967-1989	53
I) Situation initiale de la gouvernance unipolaire : la colonisation humaine et industrielle de l’Amazonie	54
II) Gestion préventive et instrumentalisation des conflits autour de l’exploitation pétrolière : les conditions du maintien de la paix sociale.....	58
III) La création des aires protégées : une politique schizophrénique	65
IV) Facteurs de vulnérabilité	66
V) Transition vers la période de gouvernance conflictuelle	68
Section2 La gouvernance conflictuelle, 1990-2000	69
I) Situation initiale	70
II) Des enjeux en cours de formalisation.....	72
III) Stratégies des acteurs de la contestation.....	73
IV) Vulnérabilité et dispositions naissantes face à l’exploitation pétrolière	81
V) Synthèse.....	83
Section3 La gouvernance multipolaire	84
I) Situation initiale	85
II) Stratégies des acteurs.....	90
III) Dispositions et vulnérabilité	130
Conclusion et perspectives : vers un modèle de gouvernance intégrateur des différentes rationalités et ouvert à l’innovation ?	137
Bibliographie.....	146
Table des figures :	150
Table des images :	150
Annexes	155

Chapitre 1 : *Introduction*

Les accidents liés à la production et au transport d'hydrocarbures rythment l'actualité des dernières décennies. Les marées noires successives et plus récemment l'explosion de la plateforme Deepwater horizon¹ sont autant d'évènements marquants qui convoquent de nombreux experts et soulèvent un débat houleux, impliquant des problématiques allant de la sécurisation des processus d'exploitation à la transition énergétique. Depuis la fin des années 1960, l'exploitation pétrolière est à l'origine d'une contamination chronique et de lourds impacts sanitaires et environnementaux dans le nord de l'Amazonie équatorienne (Región Amazónica Ecuatoriana : ci-après RAE), aussi appelée *Oriente*. Après avoir été ignorée pendant plus de vingt ans, cette situation fait l'objet d'une publicisation progressive à travers la mobilisation des populations, en lien avec l'activisme d'organisations indigènes et écologistes à partir des années 1980. Deux évènements issus de la société civile vont mettre en lumière certains des enjeux liés à la contamination :

- Le procès opposant 30000 habitants des zones exploitées en RAE à l'entreprise Texaco, aujourd'hui propriété de Chevron, met en lumière un des cas de contamination pétrolière les plus importants de l'histoire. Une plainte commune est déposée en 1993 devant la cour de New York, accusant l'entreprise d'avoir utilisé des pratiques d'exploitation particulièrement polluantes en connaissance de cause pour augmenter ses profits. Le procès s'est déroulé à Lago Agrio en 2003. C'est la première fois qu'une entreprise multinationale du Nord est jugée dans un pays du Sud. Après huit ans de délibération et plusieurs révocations de juges, le verdict a été rendu en 2011 puis confirmé en appel en 2012 : Chevron-Texaco est condamné à payer 9,5 milliard de dollars pour préjudices sanitaires et environnementaux, montant qui a été doublé en raison de l'absence d'excuses publiques aux populations touchées, acte de reconnaissance de sa culpabilité demandé par le juge dans les 15 jours suivant le verdict².

¹ Cette plateforme offshore située dans le golfe du Mexique a explosé le 22 avril 2010. Après deux mois, la fuite de brut s'élevait à plus de 200000 tonnes.

² C'est le cas depuis le 27 juillet passé, l'amende passant à 19 milliards de dollars. Cf.

² C'est le cas depuis le 27 juillet passé, l'amende passant à 19 milliards de dollars. Cf.

- L'initiative Yasuní ITT, issue de la société civile, propose de laisser une partie du pétrole amazonien sous terre pour protéger un espace à la biodiversité remarquable. La non-exploitation des quelques 850 millions de barils permettrait, au-delà de la conservation de l'environnement, d'éviter l'émission de 450 millions de tonnes de carbone. Or, cette initiative représente un manque à gagner évalué par l'État à 700 millions de dollars par an pendant 13 ans. Au nom de la notion de responsabilité commune, l'Équateur appelle la communauté internationale à participer à hauteur de 50% des bénéfices attendus³, lesquels seront investis dans la gestion du parc et le développement d'alternatives aux énergies non-renouvelables.

Ces deux initiatives, si elles font acte d'une force de mobilisation et de proposition de la part de la société civile, soulignent surtout un défaut de régulation de l'exploitation. En effet, l'organisation de 30000 personnes pour le dépôt d'une plainte à New York révèle un cruel manque de recours sur place : ni l'État ni les entreprises ne leur permettent de négocier une amélioration de leurs conditions de vie. Ensuite, les champs ITT se situent dans le parc national Yasuní, soit une aire protégée où toute sorte d'exploitation est formellement interdite⁴. Du point de vue du droit, l'initiative n'est ni plus ni moins qu'un appel aux gouvernements équatoriens à ne pas violer la loi, à travers une incitation économique extérieure.

La mobilisation pour la reconnaissance d'externalités sociales et environnementales octroie à la situation de contamination en RAE une visibilité nationale et internationale, et crée les conditions d'une entrée progressive dans l'agenda politique. On assiste en effet, depuis 15 ans, à l'évolution rapide du contexte législatif et, plus récemment, à la mise en place de politiques publiques contraignantes en direction des entreprises privées et orientées vers un désenclavement de l'*Oriente*.

Dans ce contexte, le gouvernement équatorien, à travers la SENESCYT (Secretaria Nacional de Educación Superior, Ciencia, Tecnología y Innovación), formule une demande auprès de l'IRD pour la mise en place d'un projet de recherche sur les impacts de l'exploitation pétrolière. Il prend la forme d'une coopération binationale impliquant l'unité mixte de recherche Géosciences Environnement Toulouse et différents partenaires équatoriens.

³ <http://yasuni-itt.gob.ec/quees.aspx>

⁴ Suite à une décision de justice rendue en 1992, la superposition de blocs pétroliers aux aires protégées est admise en contradiction avec la loi des forêts et des aires protégées.

Basé sur la pluridisciplinarité, le projet MONOIL : « monitoring environnemental, santé, société et pétrole en Equateur », croise trois grands domaines de recherche que sont l'environnement, la santé et la société. Il a deux objectifs :

- i) générer une meilleure connaissance des conséquences sociales et environnementales des activités pétrolières en Equateur
- ii) proposer de nouveaux outils de gouvernance énergétique et environnementale

Dans la phase préliminaire du projet, un partenariat entre Sciences Po Toulouse et le GET dans le cadre du projet MONOIL implique trois étudiants du parcours « Risques, science, environnement et santé » dans le cadre de la rédaction de leur mémoire de fin d'études (dont moi-même). L'objectif est de recueillir les éléments nécessaires à une appréhension globale du contexte social autour de l'exploitation du pétrole en Équateur. Cela passe par la rédaction de trois mémoires : une première étude s'intéresse aux conditions de l'alerte et de la mobilisation sociale face à la contamination (Bissardon, 2012). Ensuite, une étude de cas dans la paroisse de Dayuma s'intéresse aux représentations et aux stratégies des acteurs dans un contexte local (Paichard, 2012),

Dans le présent mémoire, nous envisageons la vulnérabilité et les dispositions des populations face à la contamination en termes de structure sociale et politique, notamment en rapport avec les politiques publiques. Nous nous situons dans une démarche exploratoire qui vise à :

- Identifier les principales politiques publiques en lien avec l'exploitation du pétrole du milieu des années 60 à nos jours
- Comprendre le contexte dans lequel elles émergent, à travers l'analyse stratégique des relations entre les acteurs concernés
- Évaluer leurs conséquences en termes de vulnérabilité et de dispositions pour les populations

Tout d'abord, nous définissons la problématique puis précisons le cadre conceptuel dans lequel s'inscrit notre recherche. Ensuite, nous abordons certains courants d'analyses en lien avec les inégalités sociales et environnementales. Enfin, nous présentons la méthodologie que nous avons utilisée.

Section1 Problématique et cadre théorique

1) Problématique

La période considérée s'étend des débuts de l'exploitation en Amazonie, dans le courant des années 1960, à nos jours. Notre questionnement trouve son origine dans le constat que **la période récente voit se mettre en place une série de politiques publiques, de réformes législatives et d'initiatives qui bouleversent, au moins en droit, les modalités et les enjeux de l'exploitation du pétrole. Nous partons de l'hypothèse que cette dynamique s'inscrit dans un processus historique.**

Une première tâche est de comprendre dans quel contexte général s'inscrivent ces changements. Nous abordons alors les différents événements comme des faits se succédant ou se superposant selon une ou plusieurs logiques intelligibles. Ces logiques découlent de prises de position par les différents acteurs impliqués, qui se coordonnent, s'affrontent ou cohabitent. En outre, elles se manifestent à travers la définition d'objectifs, de stratégies et de modalités de mise en œuvre de ces stratégies qui, si elles affichent une certaine cohésion, sont le fruit de compromis ou de prises de pouvoir issus de processus complexes. Il s'agit alors d'identifier les espaces d'incertitude dans lesquels se jouent ces luttes cachées. L'entrée par le discours des acteurs permet de recueillir une diversité d'opinions, dont la subjectivité n'est alors pas tant une limite qu'une ressource pour la résolution des contradictions apparentes qui se présentent lors de l'analyse de ces faits. L'attribution d'une causalité simplifiée permettant d'établir un modèle est ainsi un outil de compréhension préalable à l'abord de dynamiques complexes.

L'analyse stratégique et l'analyse systémique (Crozier et Friedberg, 1977) permettent d'envisager **la problématique des impacts de l'exploitation pétrolière comme un espace présentant des zones d'incertitudes**. Ces dernières font l'objet de luttes de pouvoir plus ou moins visibles entre les différents acteurs impliqués. Nous envisageons ces interrelations à travers le prisme des relations entre gouvernabilité – démocratique ou non – et gouvernance, dans l'optique d'identifier une régularité de rapports rendue possible par la réunion de conditions particulières.

Le concept de vulnérabilité est alors convoqué en tant que critère d'analyse : **Comment les différentes modalités sous lesquelles les acteurs entrent en relation conditionnent-elles la situation de vulnérabilité des populations face à la contamination ? Dans quelle mesure la saisie des espaces de pouvoirs par leurs représentants permet-elle l'émergence de dispositions pour y faire face ? Enfin, quelles conditions semblent favorables, ou au contraire faire obstacle à une institutionnalisation de ces dispositions ?**

Nous nous proposons ainsi d'aborder l'analyse de l'histoire de l'exploitation pétrolière à partir de l'hypothèse suivante : **si les différentes stratégies adoptées par les acteurs se construisent par rapport à une variété d'intérêts propres *a priori*⁵, elles se développent avant tout dans le cadre surplombant d'une lutte pour la définition d'un paradigme. D'un côté l'environnement est une ressource à disposition pour l'amélioration des conditions de vie. De l'autre, c'est un élément fondamental dont la préservation est la condition de possibilité de la vie. Cette lutte se déroule ainsi dans le cadre d'une polarisation entre intérêts sociaux et environnementaux d'un côté et socio – économiques de l'autre. Alors que le thème social est visiblement central dans les problèmes de contamination, c'est la définition des modalités de valorisation de l'environnement qui représente un espace de débat.** Nous cherchons alors à comprendre ce qui détermine la mise à l'Agenda politique de certains enjeux plutôt que d'autres, et les conditions de la mise en œuvre de réponses conséquentes.

Le travail bibliographique permet de classer les acteurs impliqués en trois catégories – politiques (gouvernement central/collectivités territoriales, élus/fonctionnaires), industriels (publics et privés), de la société civile (communautés, organisations indigènes, sociales et écologistes) – et d'envisager leurs interrelations à deux échelles territoriales : le niveau national, où se prennent les décisions stratégiques, et le niveau territorial (en l'occurrence provincial et cantonal), où se joue la problématique de la contamination. Le contexte international est inégalement convoqué comme facteur explicatif des dynamiques qui nous intéressent.

⁵ L'engagement dans une action commune relève de motifs particuliers à chaque acteur qui le poussent à s'engager. Ici, les entreprises et l'État d'un côté, les organisations écologistes et indigènes de l'autre, voient leurs intérêts converger.

Le travail préliminaire et la problématisation de l'approche que nous avons choisie permettent de formuler plusieurs sous-hypothèses qu'il s'agit de mettre à l'épreuve par le travail de terrain :

- La capacité d'organisation et de mobilisation face à la contamination est une ressource pour les populations affectées ;
- Dans un contexte conflictuel, la position de représentant des communautés et la participation à la formulation de revendications qu'elle implique est un espace de pouvoir stratégique ;
- La tenue d'une position radicale par les acteurs de la médiatisation (principalement les organisations écologistes et indigènes), si elle peut servir une dynamique de mobilisation, peut ensuite nuire au processus d'institutionnalisation de réponses à cette même mobilisation en en polarisant les enjeux de chaque acteur ;
- L'opposition radicale entre enjeux économiques et socio-environnementaux, en l'absence de régulation concrète de la part de l'État, génère des formes de gouvernance innovantes.

Ainsi, notre étude s'intéresse particulièrement aux facteurs socio-politiques de vulnérabilité, c'est à dire **comment la transformation des structures sociales et institutionnelles autour des activités pétrolières conditionne la capacité de la société locale à faire face aux risques sanitaires et environnementaux que représente la contamination générée par ces activités**. Cette recherche aborde les interrelations entre puissance publique, acteurs industriels et acteurs de la société civile aux niveaux national et territorial, dans la mesure où les décisions prises au niveau national influencent les structures locales. L'analyse stratégique et systémique est appliquée aux modalités de gouvernance et aux conditions de gouvernabilité dans les provinces de Sucumbíos et Orellana. Nous envisageons ensuite les relations de causalité entre l'évolution de la structure socio-politique et la vulnérabilité des populations face à la contamination.

II) Cadre théorique

Pour tester ces hypothèses, nous combinons plusieurs approches théoriques. Le cadre général de notre recherche se construit à partir de l'analyse stratégique et de l'analyse systémique telles que les ont définies Crozier et Friedberg (1977). Nous convoquons ensuite les concepts de gouvernance/gouvernabilité (Fontaine, 2005) et de vulnérabilité/dispositions (Becerra, 2012) en tant qu'outils conceptuels.

A Analyse stratégique

La sociologie des organisations offre un cadre théorique approprié à notre objet d'étude à travers l'analyse stratégique et systémique. Elle définit l'organisation comme la solution aux problèmes que représente l'action collective. Mais alors qu'on aurait tendance à attribuer une cohérence inhérente à toute structure sociale, voire une rationalité, celle-ci reste un construit issu de « *solutions toujours spécifiques* » dont il s'agit d'« *expliquer les conditions d'émergences et de maintien* » si l'on souhaite rendre compte de son existence (Crozier et Friedberg, 1977). Or, chaque élément constituant l'organisation agit selon une rationalité servant un ou plusieurs objectifs plus ou moins prépondérants.

Nous utilisons l'analyse stratégique dans l'objectif d'appréhender les dynamiques de confrontation des acteurs face à un système, non pas pour envisager les conditions d'une configuration idéale, mais afin d'établir un lien entre vulnérabilité des populations et caractéristiques d'une structure sociale à l'origine de débats et de mise en œuvre de réponses.

B Vulnérabilité

Le concept de vulnérabilité, dans toute sa complexité, permet d'étudier les relations d'interdépendance entre société et environnement (Becerra, 2012) et de mieux comprendre et évaluer les risques environnementaux.

La présence d'un enjeu, défini comme un objet qui représente une valeur, couplée à la probabilité d'un aléa, défini comme une menace pour cet enjeu, conditionne la possibilité d'occurrence d'un risque. Ce dernier se définit alors par la probabilité d'un endommagement de l'enjeu par l'aléa. Deux facteurs la conditionnent : l'intensité de l'aléa et la propension de l'enjeu à subir un dommage - c'est à dire sa vulnérabilité.

Dans l'optique de protéger l'enjeu, c'est à dire de réduire le risque, deux opportunités se présentent :

- L'étude des conditions de survenue de l'aléa permet d'adopter des mesures préventives visant à s'en préserver ou à limiter ses impacts ;
- L'étude de la vulnérabilité de l'enjeu permet d'évaluer sa propension à subir un dommage en cas d'occurrence d'un aléa et d'y adapter les mesures.

Cette dernière fonctionne à la manière d'une échelle : on est plus ou moins vulnérable à un même aléa dépendamment de caractéristiques spécifiques, que ce soit en tant qu'individu, groupe social ou même milieu écologique. Ensuite, une disposition est définie comme un moyen de réduire la vulnérabilité face à un aléa.

C Gouvernance et gouvernabilité

La notion de gouvernabilité désigne à l'origine les conditions dans lesquelles s'exerce la fonction de gouvernement. Fregosi (2008) en distingue deux acceptions :

(1) « Le premier sens, qui a été remis en vogue dans les années 70, appelle le concept opposé d'ingouvernabilité ; il fait référence au pouvoir ou non pouvoir, à la capacité quasi physique de gouverner c'est-à-dire d'imposer des actions politiques à l'ensemble de la société. »

Cette première définition met l'accent sur le peuple, en tant que le tissu social permet plus ou moins la mise en place et l'acceptation de politiques. Il s'agit alors pour un gouvernant d'être conscient d'un côté des limites de l'acceptable à ne pas franchir et, de l'autre, de l'aspect qualitatif de ces limites, qu'il est possible d'instrumentaliser.

(2) « Le deuxième sens, d'usage plus récent, se réfère en effet à la capacité à gouverner non plus du point de vu du pouvoir de la force et/ou de la persuasion, mais quant au savoir gouverner et au vouloir gouverner. Cette définition fait glisser l'idée de gouvernabilité vers celui de bonne gouvernance : savoir-faire et faire savoir afin, à la fois de mettre en œuvre les bonnes politiques, et de les faire accepter par la population. »

Dans un contexte démocratique, le pouvoir politique est en droit délégué au peuple. La « bonne gouvernance » correspond alors à une structure qui permet d'instrumentaliser le régime démocratique en excluant les décisions stratégiques de la sphère du politique. C'est une idée basée sur un idéalisme selon lequel un État réduit à son plus simple appareil ne remet pas en cause la possibilité d'une redistribution.

Ainsi, Fregosi (2008) cite-t-elle Czempiel :

« J'entends la « gouvernance » comme capacité à faire que les choses adviennent hors de toute légale compétence leur commandant d'advenir. Là où les gouvernements, (...) peuvent distribuer les richesses de façon autoritaire, la gouvernance peut les distribuer non pas autoritairement mais de façon véritablement équitable. (...) Les gouvernements pratiquent par la règle, la gouvernance use de pouvoir. »

Fontaine (2004) distingue trois conceptions de la gouvernance : néo libérale, néo marxiste et néo institutionnaliste. La conception néo-libérale, développée ci-dessus, est destinée à assurer les conditions idéales de mise en œuvre des réformes économiques issues du consensus de Washington. Fontaine explique ainsi qu'il s'agit de *« l'art de faire se produire certaines choses sans en avoir nécessairement la compétence légale »* (2005a). À l'opposé, le modèle néo marxiste dénonce la gouvernance comme un instrument de justification du maintien des modèles de domination classiques. Enfin, la conception néo institutionnaliste opère la synthèse de ces approches en soulignant la nécessité d'arriver à renouveler le contrat social dans une optique qui permette l'exercice d'une démocratie forte.

Le concept de gouvernance, après avoir émergé dans la sphère de la micro-économie pour la gestion concertée entre actionnaires et dirigeants d'entreprises, est appliqué à la sphère politique au moment du tournant néo-libéral des années 1980, à l'heure de la redéfinition du rôle de l'État. Il rend compte de l'implication d'acteurs de plus en plus divers dans les fonctions de gouvernement, sur lesquelles les institutions de l'État perdent le monopole. Cette notion a une orientation normative : la « bonne gouvernance » représente un ensemble de conditions permettant une dynamique génératrice de développement. Elle devient ainsi dans les années 1990 le leitmotiv des institutions de Bretton Woods : l'établissement de la bonne gouvernance est l'objectif principal du processus de renforcement démocratique dans les pays en voie de développement.

Dans le cadre de cette recherche, nous envisageons la gouvernabilité sous la première acception, c'est à dire comme les conditions permettant ou non l'acte de gouvernement, qu'il soit ou non par ailleurs le fait d'une instance légitime. La gouvernance est envisagée comme critère normatif pour l'analyse des types de relation établis entre différents acteurs, intégrant l'ensemble des normes juridiques, sociales etc. Par système de gouvernance, nous entendons ainsi le cadre général dans lequel s'inscrivent des modes de relation privilégiés entre acteurs.

Section2 État de l'art

Depuis les années 1970, les relations entre société et environnement sont étudiées à partir de différents postulats. Nous présentons différents cadres d'analyse concernant les conflits issus des inégalités socio-environnementales, dans l'objectif de situer notre approche par rapport aux travaux existants. De plus, leur étude permet de saisir les rapports complexes entre travail de théorisation, action sociale et action publique. Ainsi, la naissance d'un mouvement pour la justice environnementale constitue part du constat que les populations les plus pauvres sont souvent les plus exposées aux aléas technologiques. La dénonciation de cet État de fait donne lieu à une récupération de la problématique par l'action publique. Celle-ci est critiquée par l'écologie politique parce que cette récupération permet au final, au prix de la mise en œuvre de quelques mesures, un renforcement du modèle économique en place. Les conflits socio-environnementaux participeraient ainsi, de manière assumée ou non, à une lutte globale contre le capitalisme, cause première des inégalités. Enfin, la sociologie des conflits socio-environnementaux prend une position exploratoire face aux conflits : ceux-ci ne sont pas pré-déterminés par un motif commun, ils se construisent plutôt face à des problématiques contextuelles. Ainsi, alors que l'écologie politique envisage une forme d'idéalisme qui permet de donner une force aux mouvements de contestation, la sociologie des conflits socio-environnementaux étudie les conditions d'une institutionnalisation des arrangements issus des différents conflits *hic et nunc*.

1) Mouvement pour la justice environnementale

Si la justice sociale est progressivement identifiée comme un des enjeux du développement au fil des différentes luttes de classes, l'émergence du paradigme d'une justice environnementale est relativement récente. Elle se déroule au cours des années 1980 à travers des mouvements de protestation contre l'impact disproportionné de la pollution sur les minorités. L'objectif du mouvement pour la justice environnementale, plus que d'obtenir des compensations, est alors d'empêcher la mise en place de nouvelles sources de pollution, à travers différents mouvements de contestation.

Au cours des années 1980, plusieurs études établissent une corrélation entre « la localisation des décharges et les caractéristiques raciales du quartier d'implantation », qui soulèvent l'attention des pouvoirs publics sur la question de la justice environnementale (Fol, 2010). Le succès rencontré par ce concept fait qu'à une phase de contestation succède une institutionnalisation de la justice environnementale comme critère d'évaluation de l'action publique, comme référentiel des politiques publiques sectorielles et comme concept d'analyse (Fol, 2010). L'idée de justice environnementale se construit ainsi sur une corrélation entre pauvreté et/ou appartenance à une minorité et exposition aux impacts d'activités dégradant l'environnement de vie. L'accumulation de deux désavantages pose les bases d'une injustice. Si sa définition et son efficacité en tant que concept fait débat, la justice environnementale permet d'appréhender une convergence d'intérêts entre victimes de discriminations ethniques et sociales à travers un rapport spatial aux aléas.

Elle a une vocation profondément militante, dans la mesure où ses principaux apports sont (1) de permettre la mise en cohérence de groupes aux caractéristiques sociales très différentes dans un même mouvement à travers la création de nouvelles valeurs (Fol, 2010) et (2) de constituer un nouveau paradigme de l'action environnementale qui va modifier le discours environnementaliste (Taylor, 2000).

On constate ainsi qu'il y a une certaine incompatibilité entre usages heuristiques et usages militants de la notion. Alors que le premier implique de la délimiter pour la mettre en relief par rapport à la notion de justice sociale dans un objectif théorique, le second procède à un élargissement au-delà de l'écologie, qui « *permet de mobiliser un ensemble d'acteurs associatifs éclectiques qui se retrouvent autour de ce concept flou* » (Fol, 2010). En ce sens, elle constitue un outil rhétorique très efficace (Foreman, 1998). Cette notion permet d'intégrer des types de revendications multisectorielles aussi variées que l'accès égal aux infrastructures sanitaires, aux voies de communication, aux transports publics, etc. À l'approche ainsi de thématiques de plus en plus variées, il s'agit pour les mouvements d'être à même de mener une négociation avec des experts, ce qui conduit selon Fol (2010) à une nécessaire professionnalisation du militantisme. La justice environnementale mobilise alors un discours militant appuyé sur une capacité d'expertise.

On assiste alors à l'apparition, selon l'expression de Callon, Lascoumes et Barthes (2001), de « forums hybrides » : la négociation autour des politiques environnementales réunit des acteurs issus d'horizons différents, qui font que les limites entre arguments sociaux et arguments techniques sont en constant déplacement.

Au niveau de l'action publique générée par ces revendications, elle s'appuie sur la notion de justice distributive, selon deux modes. Elle vise d'un côté à anticiper les mesures à mettre en place pour une juste répartition de l'accès et/ou des nuisances liées à l'implantation d'une nouvelle infrastructure. Ensuite, dans le cas d'une infrastructure déjà existante et à l'origine d'inégalités, elle envisage les mesures correctives à mettre en place *a posteriori* afin de corriger la situation. Cela pose la question des critères de mesure des inégalités, lesquels conditionnent à leur tour les solutions qui y sont apportées. Fol (2010) formule ainsi la limite suivante : « *Comment parler de justice distributive, et donc de correction, alors que l'environnement est par essence un facteur de différenciation spatiale ? La notion doit être adaptée au contexte pour s'approcher de la conception d'une justice « située »* ». Une première limite est donc l'approche trop géographique des inégalités environnementales.

Dans le cas de l'Équateur, la spatialité joue un rôle prédominant qui permet une approche relativement simple : l'inégalité est clairement définie, dans la mesure où elle repose sur la très forte concentration des infrastructures pétrolières en cause dans un espace particulier (la RAE) au bénéfice des populations du reste du pays, qui n'en subissent presque aucunement les nuisances environnementales. L'approche distributive est d'autant plus pertinente que la position spatiale des infrastructures est déterminée *a priori*, et n'est pas une variable. Une mesure *a priori* sur la situation spatiale de celles-ci n'est donc pas envisageable. Les infrastructures et la pollution qu'elles génèrent n'étant pas déplaçables, la seule solution *a posteriori* consiste alors en une relocalisation des populations.

Une seconde limite relevée par Fol (2010) est le processus constructiviste à l'origine de la reconnaissance d'une inégalité environnementale. Cette dernière n'est pas un fait objectif, mais elle se manifeste comme le produit de phénomènes sociaux, institutionnels politiques qui relèvent plus de la contingence que de la nécessité. Il convient alors de mettre en perspective la notion de justice environnementale avec les dynamiques qui mènent à la reconnaissance d'une inégalité : la manière dont elle est mise en forme (identification des groupes concernés, enjeux de cette inégalité, etc.) a une incidence sur les termes autour desquels se construit la négociation de mesures correctives. En d'autres termes, il s'agit de garder à l'esprit que la formulation d'un problème et de revendications conséquente est un espace de pouvoir pour la conquête duquel les différents groupes impliqués interagissent de manière complexe.

Enfin, une critique particulièrement forte est formulée par le courant de l'écologie politique. Elle dénonce le rôle trop faible accordé aux logiques sous-jacentes dans la production des inégalités environnementales. En effet, le modèle capitaliste néo-libéral légitime l'établissement de relations asymétriques entre acteurs. Le cadre d'analyse de la justice environnementale permet en ce sens la récupération de la justice distributive comme base d'une action publique. Une telle stratégie permet d'augmenter l'acceptabilité des situations engendrées sans remettre en question les rapports entre économie et environnement.

En conclusion, la justice environnementale est un paradigme élastique qui permet la convergence d'intérêts entre mouvements sociaux et action publique. Les premiers, « *ayant perdu de leur pouvoir mobilisateur, y retrouvent une nouvelle vigueur* » à travers la formulation de « *revendications communes entre des groupes sociaux dont l'alliance ne va pas de soi* » (Fol, 2010). La seconde saisit l'opportunité d'arriver à des consensus politiques permettant d'éviter la remise en cause fondamentale d'un système dont la caractéristique principale est justement de générer ces inégalités.

II) Écologie politique et post-marxisme

Dans les années 1970, différents économistes commencent à s'intéresser à l'analyse écologique des mécanismes économiques, qui conduit à la conclusion qu'il existe des limites intrinsèques au modèle basé sur la croissance. Au même moment, différents mouvements écologistes se développent dans les pays industrialisés. Les courants de l'écologie politique analysent leur émergence comme une réaction à la « crise écologique ». Ainsi naît un écologisme défendant des valeurs post-matérialistes qui s'appuient sur la critique du modèle de développement industriel.

Parallèlement, de nombreuses communautés indigènes et paysannes se révoltent contre ce même modèle. Alors que certaines d'entre elles s'appuient sur une conception de l'environnement de type holistique, l'idée naît qu'elles sont porteuses d'une « rationalité écologique ». Cette dernière est porteuse d'un modèle où la valorisation de l'environnement intègre la diversité culturelle, par opposition au rapport capitaliste entre homme et nature. En ce sens, elle représente une opportunité pour sortir de la crise écologique (Leff, 2004).

Dans le même ordre d'idées, l'écologisme des pauvres conceptualisé par Martinez-Alier s'oppose radicalement à la théorie d'un « poverty-environment nexus » (référence) qui voudrait que la situation de pauvreté génère des pratiques dommageables pour l'environnement. Au contraire, *« l'écologie de la survie rend les pauvres conscients de la nécessité de conserver les ressources »* (Martinez-Alier, 1994)⁶, là où la dynamique de création exponentielle de richesse chercherait plutôt à en faire oublier le caractère limité.

La notion de développement durable, dans son acception « faible » (Martinez Alier , 2005) qui correspond au concept proposé dans le rapport Brundland (1987), s'inscrit dans le cadre d'un modèle capitaliste. Jacques Theys soulève alors le questionnement suivant : *« il est légitime de se demander si derrière une rhétorique de bons sentiments, le discours sur le développement durable n'a pas finalement pour principale qualité de gommer les contradictions qu'il énonce »* (cité par Fol, 2010). Sans rejeter l'expression, Martinez-Alier propose l'idée d'un développement durable « fort ».

⁶ « La ecología de la supervivencia hace a los pobres conscientes de la necesidad de conservar los recursos »

Ce dernier intègre le fait que certains types de « biens » au sens économique du terme ont une valeur qui tend vers l'infini. Elle ne peut se contenter d'être « compensée » par des mécanismes économiques. Or, la préservation de certaines ressources, si elle admet le principe de « rationalité écologique » entre en cohérence avec les objectifs de différents mouvements écologistes transnationaux. À ce titre, l'écologisme des pauvres établit un lien entre enjeux écologiques globaux et locaux, dont l'action d'organisation des ONG environnementalistes en réseaux permet la mise en cohérence. La forme militante de leur action repose ainsi sur le principe selon lequel que la valeur des externalités dépend de la force des mouvements écologistes (Martinez Alier, 1997). Fontaine (2007) fait cependant remarquer que les politiques d'aires protégées soutenues par ces réseaux n'intègrent que rarement les communautés à la gestion effective des ressources, les reléguant le plus souvent dans des zones d'amortissement. Ils expriment ainsi un doute sur la possibilité de protéger certaines ressources en milieu habité.

Un autre courant est celui de l'anthropologie culturelle. Il défend une vision selon laquelle le concept de nature s'est politisé, conduisant à une mutation de la conception des relations entre nature et culture (Escobar, 1999). Le mouvement écologiste est considéré comme une partie des mouvements sociaux, qui ont vocation à s'opposer à la globalisation. Dans ce contexte, les mouvements indigènes d'Amérique latine se saisissent du discours environnementaliste pour faire face à une forme de « *colonialisme écologique* »⁷. La convergence entre ces deux discours est ainsi une stratégie politique. Elle conduit à l'élaboration de la figure du « natif écologique » en réponse à la menace que représentent les projets industriels. Au final, alors que cette figure émerge d'un discours commun, les organisations indigènes s'en emparent pour formuler des revendications qui leur sont propres.

La convergence entre ethnicité et écologisme paraît alors résolument instrumentale, les mouvements indigènes profitant du soutien d'organisations disposant de moyens financiers importants et les mouvements écologistes récupérant une forme de légitimité en tant que défenseurs de l'Amazonie. La convergence d'intérêts entre écologistes du nord et du sud ne va pas de soi. Alors que différents analystes proposent des tentatives de lecture permettant d'envisager une cohérence entre enjeux globaux et locaux, il s'avère que l'environnement est

⁷ Nous reprenons ici l'expression utilisée par Michal Meidan à propos de la politique industrielle chinoise. Cf. « La Chine pratique le « colonialisme écologique » à ses propres dépens. », Perspectives chinoises [En ligne], 2007/1 | 2007, mis en ligne le 01 janvier 2010, consulté le 03 septembre 2012. URL : <http://perspectiveschinoises.revues.org/2073>

un terme dont la définition est particulièrement sensible à l'échelle selon laquelle elle est considérée et aux intérêts qui sous-tendent son évocation. En outre, l'élargissement de son contenu, qui dérive d'un usage militant, en fait une notion autour de laquelle il est possible de rassembler de nombreux acteurs. Aussi, la confusion entre ce qui relève du social, du culturel et de l'environnemental complexifie la lecture des relations stratégiques entre les acteurs.

Dans le contexte équatorien, on constate une tension nécessaire entre les enjeux cités ci-dessus et l'exploitation des ressources naturelles. Alors que l'argument le plus courant pour justifier la valorisation économique de l'environnement dans les pays du sud est de permettre le développement économique, on constate une dynamique générale qui veut que les économies nationales souffrent d'un syndrome évoqué par l'expression de « maladie hollandaise »⁸, à laquelle l'Équateur n'a pas échappé.

III) Sociologie des conflits environnementaux : FLACSO

Alors que « *l'écologie politique tend à réduire les mouvements écologistes aux acteurs des conflits environnementaux radicaux, dont l'enjeu est la lutte contre le modèle de développement capitaliste* » (Fontaine, 2007), elle ne permet pas de comprendre les enjeux motivant les autres types de conflits ou de collaboration entre des acteurs pourtant tout aussi légitimes dans leur mobilisation. Elle ne permet pas non plus d'intégrer la diversité des rationalités des acteurs impliquées.

En ce sens, la sociologie des conflits environnementaux propose une approche libérée de la normativité propre à l'écologie politique. Elle se constitue dans l'étude du contexte latino-américain à un moment où les conflits se multiplient sans pour autant faire émerger de référentiels communs (Fontaine, 2003). Inspiré par la sociologie de l'action d'Alain Touraine, Guillaume Fontaine en est le principal porteur et s'attache à en définir la base théorique et méthodologique. L'objectif qui sous-tend cette approche est la compréhension profonde des dynamiques de conflit dans leur diversité. Elle adopte une position qui envisage d'en chercher les enjeux sous-jacents, en refusant d'adopter le paradigme d'une opposition simple entre défenseurs de l'environnement et extractivistes amoraux.

⁸ Lorsqu'un pays obtient des revenus importants grâce à une ressource naturelle, celle-ci a tendance à étouffer les autres secteurs de croissance potentielle. L'économie nationale, alors que les dépenses de l'État augmentent grâce aux revenus générés, se retrouve ainsi surexposée à la forte volatilité des cours des matières premières (Patrick Artus, 2011, La maladie hollandaise toujours présente, *Flash économie*, n°69, Natixis, Paris).

Le point de départ de la sociologie des conflits environnementaux est la définition du conflit comme une situation qui voit s'opposer, s'allier ou cohabiter une variété d'acteurs aux rationalités propres. L'analyse des conflits environnementaux est ainsi ancrée dans la compréhension de ces rationalités et de leurs interactions dans le contexte d'une lutte pour l'appropriation de ressources limitées. À travers l'analyse de ces interactions, Fontaine procède à l'examen de la circulation des acteurs entre les quatre dimensions de la modernité identifiées par Touraine (1992) : l'économie, la politique, la société et la vie privée (Fontaine, 2003).

Ensuite, la sociologie des conflits environnementaux étudie les conditions de l'institutionnalisation des arrangements issus de ces conflits. Dans le cas de l'Équateur, plus que d'une définition commune du problème, les relations entre acteurs dépendent de stratégies et d'objectifs propres à chacun. La gestion et/ou la résolution de conflits nécessite cependant une forme de consensus sur ce qui est en jeu. Il s'agit alors non pas nécessairement de donner un sens aux conflits, mais plutôt d'essayer d'établir s'ils relèvent de frictions participatives à un modèle démocratique ou bien s'ils sont l'indicateur d'une situation de crise. Aussi, la sociologie des conflits environnementaux base son analyse sur l'étude de la gouvernance en tant que système d'interactions, dont la qualité s'évalue par le critère de gouvernabilité démocratique. Cette dernière se réfère alors au processus d'institutionnalisation des arrangements issus des conflits, qui est plus ou moins démocratique.

Nous nous demandons à notre tour dans quelle mesure une démocratie forte s'appuie sur un modèle de développement permettant d'intégrer les différents types de rationalités.

IV) Construction, opposition et mise en cohérence des différents discours.

En résumé, ces différents courants rendent compte de la tension inhérente à la réflexion sur les modalités de résolution des inégalités sociales et environnementales entre revendications normatives – ce qui est souhaitable – et opérationnelles – ce qui est possible. En Équateur, alors que l'exploitation pétrolière a des effets néfastes sur l'environnement et les habitants, plusieurs organisations exigent un moratoire sur cette activité. Or, dans la mesure où, comme nous le verrons, c'est une ressource stratégique pour le pays, il est hors de question d'en arrêter l'exploitation. Il s'agit alors de trouver un compromis, par exemple en limitant les champs exploités et/ou en améliorant la technologie utilisée.

La prise de position radicale par certains acteurs sert dans un premier temps l'effort de mobilisation nécessaire à la reconnaissance de ces inégalités. Cependant, dans la mesure où cette position pousse à refuser tout compromis en dehors d'un changement radical de modèle économique, elle se pose comme un frein à l'institutionnalisation de solutions. Aussi, l'enjeu est de trouver comment repenser la hiérarchie des enjeux en remettant en question l'hégémonie de l'économique sur le social et l'environnemental, sans pour autant exclure d'emblée toute possibilité de compromis.

Dans la mesure où notre approche vise à identifier les relations de causalité entre structures politiques et sociales d'un côté et vulnérabilité des populations face à une pollution générée par une activité industrielle de l'autre, elle est en cohérence avec celle proposée par la sociologie des conflits environnementaux. En outre, nous convoquons les analyses proposées par la justice environnementale et l'écologie politique, non seulement comme éléments qui rendent compte de la rationalité propre à certains acteurs, mais aussi comme éléments de compréhension de la construction de politiques publiques.

Section3 Méthodologie

Notre démarche, s'inscrivant dans la phase préliminaire du projet MONOIL, prend la forme d'une étude exploratoire sur les dynamiques politiques, économiques et socio-culturelles du pays, et de la région amazonienne en particulier, dans l'objectif de comprendre de quelle manière elles conditionnent la vulnérabilité des populations face à la contamination. Il s'agit ainsi de dégager des pistes pour une étude plus approfondie. Il nous semble ainsi essentiel de procéder à une étude appuyée du contexte avant d'amener certains éléments de compréhension.

Dans l'objectif de traiter ce sujet, nous appliquons deux types de méthode :

- Un premier travail de recherche documentaire dans la littérature grise comme la littérature scientifique (I) ;
- Ensuite, une recherche empirique fondée sur une série d'entretiens semi-directifs⁹ réalisés à l'occasion d'un séjour d'un mois sur le terrain (II).

I) Recherche préalable

Dans un premier temps, le travail bibliographique a eu pour objet de recueillir des informations générales sur la thématique étudiée et de prendre connaissance des analyses existantes. Différents types de documents ont été analysés (corpus législatif, sources internet des institutions et projets pertinents, presse...) et ont permis d'aborder la question sous différents angles, différentes rationalités. Dans un contexte évoluant rapidement, il était également important de mener un suivi de l'actualité suivi de l'actualité locale et internationale. Nous avons alors procédé à un état de l'art qui procurait une vision générale des paradigmes dominants le champ de recherche ciblé, et permettait de déterminer une approche pertinente. Une fois définie la question de départ, il s'est agi de parcourir les outils méthodologiques existants pour déterminer de quelle manière y apporter une réponse cohérente.

⁹ La liste des personnes rencontrées se trouve en annexe.

II) Travail de terrain

Un travail de terrain a été accompli entre le 8 août et le 8 septembre 2011 en collaboration avec Pauline Bissardon (IEP). Il a été financé par l'Observatoire Midi-Pyrénées, la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse et l'Université Paul Sabatier. Nous avons passé au total 20 jours à Quito et 10 jours en Amazonie, entre les provinces d'Orellana et de Sucumbíos, période durant laquelle l'IRD Équateur a mis à notre disposition un véhicule et un de ses employés. Les deux provinces concernées représentent 85% de la production, Sucumbíos étant la plus impactée. Une majorité des sites d'exploitation existants sont initiés ou font l'objet d'explorations durant le bail de Texaco. Le SIPAS (Système d'Information sur les Passifs Environnementaux et Sociaux, PRAS, 2011), grâce à un recensement exhaustif des passifs générés par les sites en possession de Petroecuador, donne une idée quantitative de la contamination. Entre 1967 et 2009, pour 1000 habitants, on relève jusqu'à 17 fuites, 15 fosses contaminées (paroisse de Dayuma) et 20000 barils d'eau de formation déversés dans l'environnement (paroisse de Limoncocha).

Le séjour en Amazonie s'est déroulé comme suit :

- 4 jours à El Coca et un passage à Sachas, (Orellana)
- 2 jours à Lago Agrio, capitale provinciale de Sucumbíos, et des passages à Shushufindi, Pakayaku, la réserve de Cuyabeno, Dureno, Cascales et Lumbaqui (Sucumbíos).

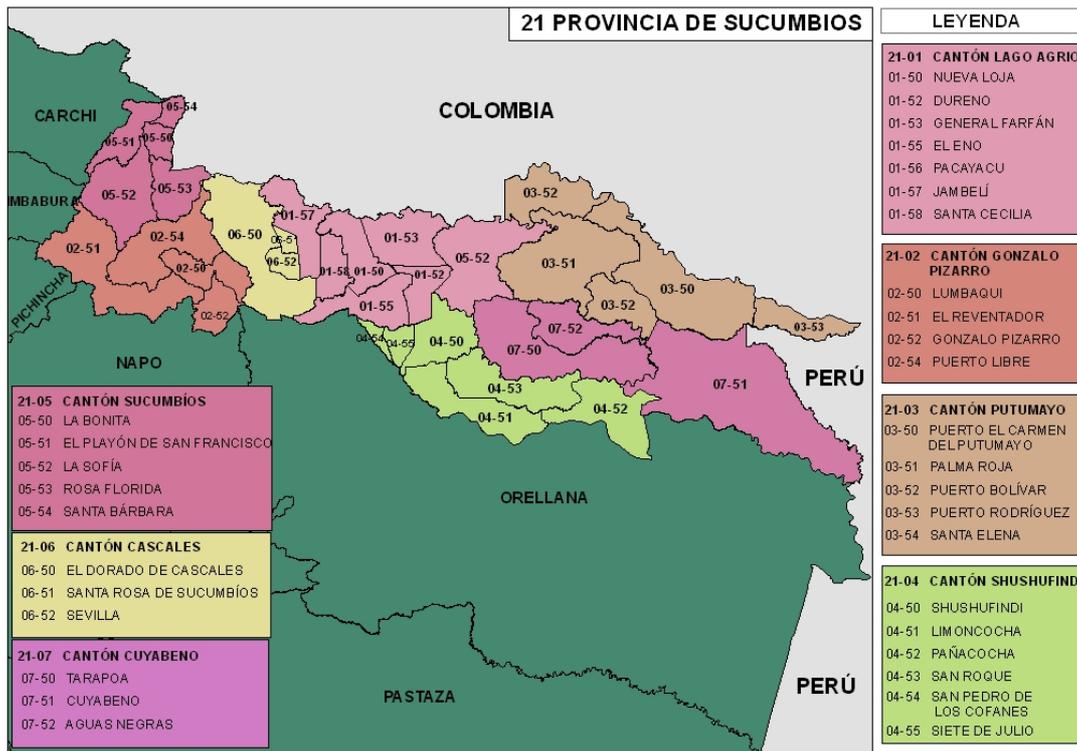


Figure 1 : Division cantonale et paroissiale, province de Sucumbíos.

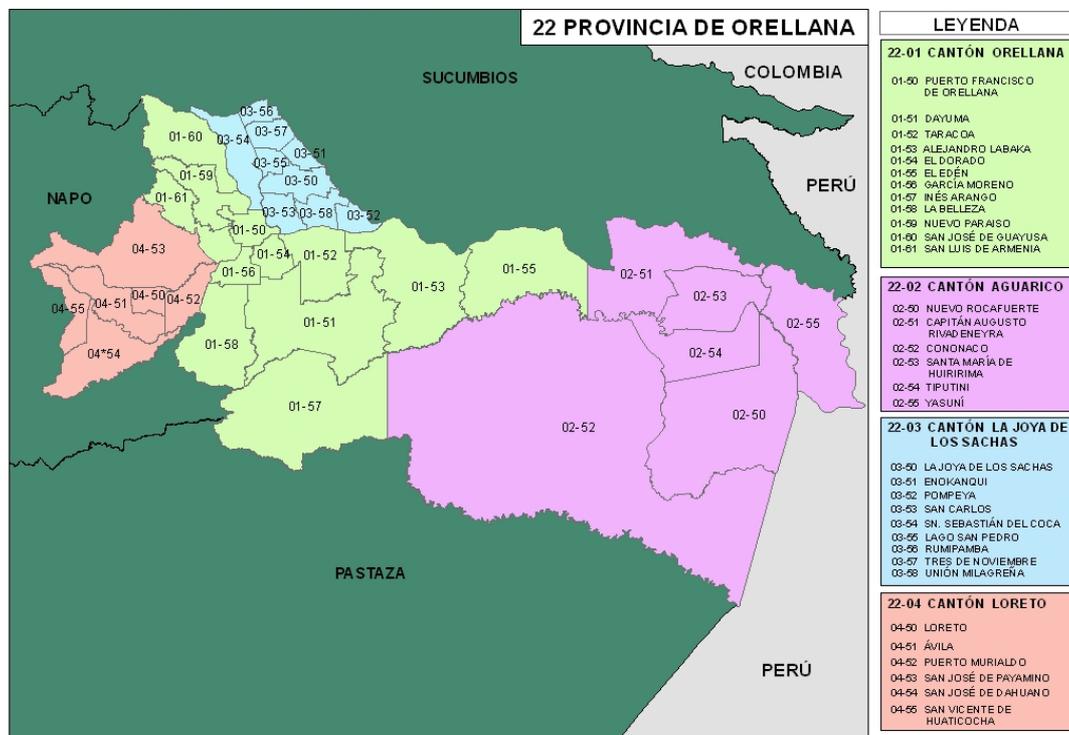


Figure 2 : division cantonale et paroissiale, province d'Orellana.

III) Justification de la méthode

La méthode de l'entretien semi-directif est un choix intéressant pour diverses raisons. Tout d'abord pour une question de temps : la durée du séjour ne permettait pas d'envisager une technique telle que l'immersion dans une institution. Ensuite, et surtout, il se justifie par la nature de mon objet de recherche : l'analyse des relations stratégiques accorde une importance toute particulière au « vécu » des acteurs, dans le sens de l'analyse subjective de ses ressources et limites. En somme, l'appréhension d'une rationalité nécessite un complément que seules des rencontres directes peuvent procurer. Enfin, une approche non directive n'est pas adaptée, dans la mesure où « en s'adressant aux acteurs, le chercheur a un but précis : connaître leurs possibilités et capacités d'action dans le champs particulier qu'il étudie. » (Crozier et Friedberg, 1977).

Nous avons également eu l'occasion d'aborder de nombreux sujets avec les personnes rencontrées au fil du séjour.

IV) Échantillon

50 entretiens semi-directifs¹⁰ ont été effectués sur la base d'une liste préétablie. Elle a évolué tout au long du séjour à mesure des nouvelles rencontres et de l'impossibilité de rencontrer certaines personnes.

Tout d'abord, nous avons procédé à une série de huit entretiens préliminaires avec des universitaires issus de la FLACSO (Facultad Latino Americana de Ciencias Sociales) et de l'Universidad Politecnica Salesiana. Ensuite, trois groupes d'acteurs étaient visés, à savoir des représentants politico-administratifs (1), des acteurs industriels (2) et des acteurs de la société civile (3).

(1) Le premier groupe se compose d'administrations centrales et décentralisées. Sa composition repose d'abord sur l'identification des départements des différents ministères ayant des compétences en relation avec la thématique étudiée et leurs directions provinciales respectives (12 entretiens). Ministère de l'environnement (MAE), Ministère des Ressources Naturelles Non Renouvelables (MRNNR), Ministère de la Santé (MSP), Secrétariat national de l'Eau (SENAGUA) et Secrétariat national de la planification (SENPLADES).

¹⁰ Voir tableau des entretiens réalisés en annexe.

Ensuite, nous avons sollicité systématiquement des rendez vous avec les gouvernements autonomes décentralisés (GAD) des lieux où nous nous sommes rendus en Amazonie : gouvernements provinciaux et de cantons (8 entretiens). Enfin, nous avons pu rencontrer le représentant de l'agence publique de développement de la région amazonienne pour la province de Sucumbios (ECORAE) et Carlos Larrea, du bureau en charge de l'initiative Yasuní ITT.

(2) Le second groupe se divise entre entreprises privées et entreprises publiques. J'ai, d'une manière générale, rencontré d'importantes difficultés pour obtenir des rendez-vous. Les entreprises multinationales privées ont un fonctionnement extrêmement vertical qui veut que tout employé doive remonter jusqu'au PDG avant d'accorder tout entretien. Les entreprises publiques sont plus accessibles. Au total, je n'ai cependant obtenu que quatre entretiens, dont un confidentiel. De nombreuses informations ont été obtenues via d'autres acteurs connaissant bien le milieu industriel ou y ayant travaillé.

(3) Enfin, le groupe des acteurs de la société civile est le plus hétérogène : il rassemble des membres d'ONG environnementalistes, de comités locaux de défense des droits de l'homme, de deux organisations indigènes et d'un média local, soit 15 entretiens au total.

V) Grilles d'entretien

Le projet MONOIL étant dans la phase de définition des sites d'étude et de recherche de partenariats, nous avons un double objectif opérationnel :

- Présenter le programme aux institutions de différents cantons amazoniens en vue d'une possible collaboration, et d'une pré-identification des lieux d'étude
- Rencontrer un maximum d'acteurs aussi divers que possible parmi les groupes visés

Les grilles d'entretiens ont été composées à partir des informations recueillies grâce à l'étude bibliographique et à plusieurs entretiens préliminaires, effectués pour la plupart auprès d'universitaires. Elles se sont naturellement affinées au cours de la mission, mais ont reposé sur une base commune, organisée par thèmes. Le contenu de la grille a ensuite été adapté selon les domaines de prédilection des différents acteurs. Les différents thèmes ont été hiérarchisés selon l'implication nationale ou locale, les intérêts économiques, sociaux et/ou environnementaux, le champ de compétences politique, industriel, social des acteurs rencontrés.

Présentation	du projet Monoil
	de ma démarche de recherche
Informations générales de l'acteur	Fonction : nature, marge de manœuvre, ...
	Formation
	Expériences professionnelles, personnelles
Organisme	Fonction
	Évolution : création, missions, rattachements, ...
	Interrelations avec d'autres organismes
	Opinion personnelle : améliorations possibles, perspectives d'évolution
Influence du contexte législatif sur l'activité de l'organisme	Économique
	Environnemental
	Social
	Hydrocarbures
	Constitution
Opinions personnelles sur	Exploitation pétrolière, Contamination, RAE en général
	Rôle de l'État
	Rôle de la société civile
	Initiative Yasuni ITT
	Programme Pañacocha
	...

VI) *Limites*

L'exploitation du pétrole en Équateur est un thème généreusement documenté selon des sources d'une riche diversité, parmi lesquelles se croisent organisations indigènes, mouvements écologistes, universitaires mais aussi normes juridiques. L'accès à une information importante est cependant une aide autant qu'un obstacle méthodologique. Notamment, les travaux menés par la FLACSO et UPS (Universidad Politecnica Salesiana) proposent des éléments analytiques qui procure un cadre complet autant qu'ouvert, dont il est difficile de se détacher au moment de capter les « *écarts* » (Crozier et Friedberg, 1977), c'est à dire durant les entretiens, par rapport à nos hypothèses de départ.

Parallèlement, l'exploitation du pétrole mais aussi la politique en général sont des thèmes hautement polémiques : les opinions exprimées, mais aussi le récit de certains événements comme le coup d'État de septembre 2010¹¹ par les différents acteurs dévoilent des rationalités très différentes, qui s'opposent parfois catégoriquement. De même, les enjeux autour de la contamination pétrolière font l'objet de lectures parfois strictement opposées. L'ordre dans lequel nous avons rencontré les différents acteurs a ainsi influencé notre compréhension de certains aspects, et parfois la manière par laquelle nous les avons abordés par la suite.

¹¹ Après d'acteurs a priori fiables (universitaires), nous avons recueilli des descriptions allant de l'instrumentalisation de « la révolte d'une poignée de policiers contre l'atteinte à certains de leurs droits concernant la retraite » par le gouvernement pour se donner de la visibilité, à une tentative de coup d'État planifiée.

Cela a parfois soulevé la difficulté d' « *enlever aux données ce caractère d'évidence qu'elles revêtent le plus souvent.* » (Crozier et Friedberg, 1977).

Ensuite, le caractère exploratoire implique la recherche d'un maximum d'informations dans un temps limité. Alors qu'à l'origine une seconde période de terrain était prévue pour permettre un approfondissement des premiers résultats, certaines informations n'ont pas pu être vérifiées, quand d'autres, manquantes, sont partiellement compensées par différentes études. Téodoro Bustamente (FLACSO) nous avertit d'emblée que « *passer 10 jours en Amazonie ne permet que d'avoir une perception générale de la situation, il faudra y retourner* ».

Enfin, la diversité des formes sous lesquelles on rencontre le pétrole, des types de contaminations qu'elle peut générer et le peu de transparence des entreprises pétrolières rendent l'abord de l'aspect technique, mais surtout des pratiques sociales des entreprises assez complexe. Ainsi, si la description des pratiques ayant mené à la contamination généralisée des sites exploités par Texaco puis Petroecuador fait l'objet d'un relatif consensus, les méthodes utilisées par les autres entreprises sont plus difficilement appréhendables.

Section4 Mise en contexte

Les enjeux en lien avec l'exploitation du pétrole sont différents selon l'échelle adoptée. La compréhension de la situation politique d'un pays pétrolier comme l'Équateur passe ainsi par la prise en compte de plusieurs éléments de l'histoire internationale. Nous décrivons ensuite l'évolution de la politique, de l'économie, des mobilisations sociales et de la réglementation des activités pétrolières durant les 40 dernières années en Équateur. Enfin, nous présentons les conditions d'implantation des activités pétrolières au niveau local.

1) Contexte International

À travers les révolutions industrielles successives, les économies du Nord se sont développées selon un modèle « extractiviste » qui prend la forme d'une double inégalité. D'abord, une inégalité nord-sud, les grandes entreprises du nord allant exploiter les ressources présentes dans les pays du sud. Ensuite, une inégalité sociale et environnementale, dans la mesure où les populations les plus exposées aux impacts de l'exploitation ne sont pas celles qui profitent des profits générés. Nous analysons ainsi le contexte international en termes de géopolitique, de production de discours et de création d'instruments pour l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux à l'activité économique.

A – Géopolitique de l'énergie et environnement

Le pétrole prend le relais du charbon comme énergie stratégique au début du XXe siècle, induisant un changement de taille dans la géopolitique mondiale. En effet, alors que les économies développées voient leur consommation augmenter de manière exponentielle, elles sont de plus en plus dépendantes de leur approvisionnement en énergie. Or, les pays consommateurs ne sont généralement pas ceux qui disposent des réserves stratégiques. La sécurisation de l'approvisionnement devient donc un enjeu majeur pour les pays industrialisés, au point d'être à l'origine de nombreux conflits armés.

Pour les pays exportateurs, l'accès aux ressources fossiles passe par la possession de réserves, mais aussi par la capacité d'investissement dans de lourdes infrastructures et le savoir-faire nécessaire à leur utilisation. Dans la première moitié du XXe siècle, les 7 plus grandes entreprises pétrolières occidentales s'organisent en cartel¹², avec pour objectif d'obtenir des concessions sur les gisements dans les pays du Sud. Dans la mesure où ces derniers ont des réserves mais pas les moyens techniques ni financiers nécessaires, sans assistance extérieure, ils n'ont pas accès aux ressources. Les pays développés et les entreprises multinationales exercent ainsi une domination.

Ensuite, la place prépondérante que prend le pétrole dans une économie faible rend impossible un partage des risques suffisant entre les différents secteurs d'activité. Ainsi naît le syndrome de la « maladie hollandaise », ou de malédiction de l'abondance (Acosta, 2012). Plutôt que de permettre à une économie faible de s'émanciper, la possession d'une ressource en grande quantité établit une relation de dépendance renforcée. Les pays exportateurs de pétrole se trouvent dans une double dépendance : économique envers la ressource et technologique et financière envers les multinationales. De plus, dans la mesure où un contexte normatif contraignant fait généralement défaut dans les pays du sud, ceux-ci n'ont pas de droit de regard sur le mode d'exploitation des ressources. Enfin, l'exposition à des cours très fluctuants rend difficile la planification d'une politique de développement : un État dépensier en période de cours élevés génère un endettement rapide en période de baisse. La crise de la dette touche ainsi de nombreux pays au cours des années 1980 et 1990.

En réponse à cette situation, la création de l'OPEP en 1960 aura d'abord un impact limité. Après que de nombreux pays exportateurs de pétrole aient procédé à la nationalisation de leurs ressources, la situation change et l'organisation prouve qu'elle peut influencer le cours de pétrole en jouant sur l'offre, lors du premier choc pétrolier de 1973.

Au niveau régional, l'Amérique du Sud se trouve dans l'aire d'influence des Etats-Unis qui s'assure le contrôle des ressources. Face à cela, les « républiques bolivariennes »¹³ se lancent depuis une décennie dans un mouvement d'émancipation.

¹² Le cartel des « 7 sœurs » (Exxon, Schell, BP, Chevron, Texaco, Mobil et Gulf Oil) est aujourd'hui dissout, les entreprises s'étant recomposées. Ainsi, Chevron a absorbé Gulf Oil et Texaco et Exxon est désormais Exxon Mobil.

¹³ L'Alliance Bolivarienne pour les Amériques (ALBA) est lancée en 2005 à l'initiative d'Hugo Chavez en tant qu'alternative à la Zone de Libre Échange des Amériques (ZLEA), à travers la signature avec Cuba du Traité de Commerce des Peuples. Elle compte aujourd'hui une dizaine de membres dont le Venezuela, Cuba, la Bolivie, Le Pérou et l'Équateur (depuis 2009).

B – Energie et environnement : vers un changement de paradigme ?

Dans les années 1970, deux faits vont modifier la conception de l'énergie par l'introduction de nouveaux paradigmes. Premièrement, la production des Etats-Unis baisse pour la première fois de leur histoire en 1971, introduisant la thématique du « pic pétrolier »¹⁴. La limite des réserves devient alors tangible et pose la question de l'après pétrole. Ensuite, la prise de conscience exprimée par la mise en avant de la crise environnementale motive une réflexion sur la soutenabilité d'un modèle de développement basé sur la croissance (Club de Rome, 1972). En guise de réponse, le rapport Brundtland (1987) introduit la notion de développement durable, reprise lors de la conférence de Rio (1992). Or, la mise en œuvre du développement durable rencontre des difficultés à remettre en question le paradigme qui veut que croissance et développement aillent de paire.

Plutôt, l'équation qui met face à face la rentabilité de l'exploitation des ressources fossiles et la crise environnementale stimule l'analyse économique libérale : les marges bénéficiaires sont en grande partie une fonction de l'intégration ou non des coûts environnementaux et sociaux aux coûts d'exploitation. Les impacts négatifs des activités extractrices peuvent donc être limités en réglementant l'« internalisation » de ces coûts. Au niveau pratique, il s'agit de déplacer la gestion de l'environnement et du développement vers les marchés pour mettre en place des mesures incitatives. L'évaluation de ces coûts et les conditions dans lesquelles ils vont pouvoir être « internalisés » aux processus de production (ou « compensés » par une action) occupent alors une place centrale dans le débat public international.

Dans le courant des années 1980 et 1990, la limitation de l'effet de serre et du changement climatique mobilisent de plus en plus l'attention. La quantification des émissions de carbone devient l'élément central de l'action environnementale, avec pour aboutissement le protocole de Kyoto (1997) et la mise en place du marché du carbone (2002). Finalement, cela permet la récupération des problématiques socio-environnementales par le politique et l'économique, au détriment du législatif.

Le courant de l'économie écologique critique durement ce modèle. La mise en place d'instruments économiques incitatifs visant à l'internalisation des externalités sociales et environnementales est une conception « faible » du développement durable (Martinez Alier, 1994).

¹⁴ Le pic pétrolier désigne le moment où la production atteint son maximum. Elle entame alors une phase de déclin jusqu'à l'épuisement des ressources exploitables.

À l'opposé, l'acception « forte » du développement durable considère que la dégradation de certains « biens » environnementaux, culturels etc. ne se peut compenser économiquement. Elle soulève ainsi un problème méthodologique de taille : les conséquences à long terme de la détérioration de l'environnement sont probablement impossible à évaluer. Il en va de même des coûts sociaux : combien peut bien valoir une vie ? Il s'agit d'accepter la non convertibilité de valeurs sociales, culturelles et environnementales en valeur économique : on ne peut pas les compenser monétairement, c'est pourquoi il s'agit de les préserver en les prenant en compte dans les décisions.

À travers ce débat, deux conceptions de l'environnement s'affrontent : le développement durable « faible » le conçoit comme une ressource disponible qu'il s'agit de ne pas dilapider, quand le développement durable « fort » le voit comme un écosystème dans lequel l'homme est inclus. A l'instar de cette distinction, on assiste à une polarisation du débat public entre « ceux » qui exploitent l'environnement et « ceux » qui le défendent.

II) Contexte national Equatorien

A - Géographie, démographie

L'Équateur compte presque 15 millions d'habitants sur 283000 km², soit une densité moyenne d'un peu moins de 60 habitants par km². La population n'est cependant pas également répartie. Géographiquement, le pays se divise en trois régions : la région côtière, ou *Costa*, la région andine, ou *Sierra* et la région amazonienne, communément appelée *Oriente* (cf. Figure 3). Les deux premières représentent chacune un quart de la superficie du pays et regroupent presque 95% de la population. L'Amazonie, alors qu'elle recouvre plus de 45% de la surface nationale n'accueille, malgré une forte augmentation sur les dernières décennies, que 5% des équatoriens. Parmi eux, 71% se trouvent en situation de pauvreté, contre 45% au niveau national (Inec, 2010). Enfin, cette population se compose de blancs (10%), de métisses (60%) et d'indigènes (30%). Ces derniers sont répartis en une dizaine de nationalités, parmi lesquelles les Kichwas, les Shuars et les Huaoranis sont les plus nombreux.



Figure 3 : profil géographique de l'Équateur

La grande majorité des réserves pétrolières se situe au nord de l’*Oriente*, dans les provinces de Sucumbíos et Orellana. Avec des réserves prouvées s’élevant à 4,63 milliards de barils, l’Équateur se situe au cinquième rang parmi les pays d’Amérique Latine après le Venezuela et le Mexique (Fontaine, 2005b). 20% de ces réserves se situent sous le parc national Yasuní – dans les champs Ishipingo, Tiputini, Tambococha. Or, celui-ci compte parmi les zones de biodiversité les plus importantes au monde (Dangles, 2009). L’Équateur produisant autour de 500000 barils par jour¹⁵, son horizon en tant qu’exportateur se situe à 31 ans, 26 en excluant les champs Yasuní ITT (Fontaine, 2005b). Enfin, d’importantes réserves minières se situent dans le Sud de l’Amazonie, et sont sur le point d’entrer en exploitation suite à la loi minière de 2008.

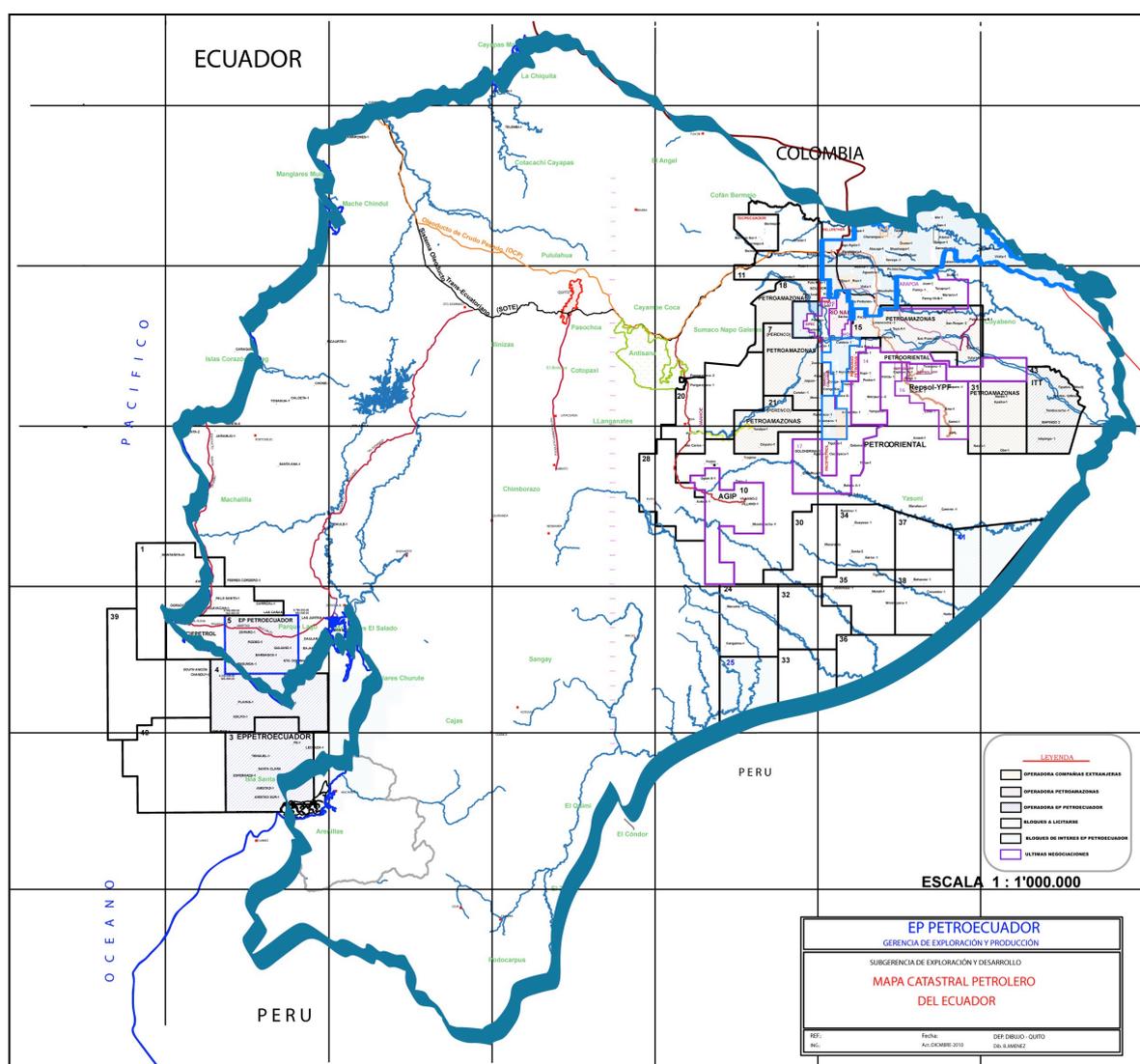


Figure 4 : répartition des blocs pétroliers en Équateur

¹⁵ En 2011, la production nationale s’élève à 182 millions de barils, soit une moyenne de 497000 barils par jour (EP Petroecuador, 2012). La demande mondiale de pétrole est estimée en 2012 à 90 millions de barils par jour (AIE, Agence Internationale de l’Énergie, <http://omrpublic.iea.org/>) : la production équatorienne représente ainsi 0,56% de la demande mondiale.

B Courte histoire politique et économique

L'Équateur est un pays traditionnellement dominé par deux élites : l'élite « *moderne financière-commerciale-proprétaire* » (North, 2006) de Guayaquil sur la côte, et les grands propriétaires terriens dans la Sierra. Alors que ces deux élites se livrent à une lutte d'influence sur le politique, elles donnent lieu à l'orientation de la politique du pays tantôt vers une région, tantôt vers l'autre. Dans ce contexte, les militaires jouent le rôle d'arbitre, ce qui les conduit à prendre les rênes du pays par intermittence. La période républicaine connaît ainsi une forte instabilité politique, qui voit pas moins de 20 constitutions se succéder entre 1830 et 2008¹⁶.

Bien que la région amazonienne ne soit pas partie prenante dans la politique du pays, ni comme acteur, ni comme destinataire, elle est l'objet d'un conflit avec le Pérou au début des années 1940, qui voit l'Équateur perdre la moitié de sa région amazonienne en 1942 à l'issue du protocole de Rio. Au niveau pétrolier, plusieurs campagnes d'exploration sont menées depuis le début du 20^{ème} siècle jusqu'à la fin des années 1940. Leurs échecs successifs inspire l'expression suivante au président Galo Plaza : « *L'Orient est un mythe* » (Fontaine, 2005b). Or, la découverte de réserves importantes durant les années 1960 engage l'Équateur dans l'exploitation pétrolière. La mutation de l'économie qui en découle – dans un premier temps favorable grâce à des cours élevés et une politique nationaliste – conduit à ce qu'Alberto Acosta (2012) nomme « la malédiction de l'abondance ». L'application de réformes néolibérales à partir de 1984 fait que la crise sociale s'ajoute à la crise économique. Au cours des années 1990, le pays connaît des soulèvements importants qui amènent une grande instabilité politique, dont l'apogée est le renversement du gouvernement suite à la dollarisation de l'économie en 2000. La remontée des cours du pétrole engagée suite au changement de siècle ne permet pas d'enrayer les crises politique et sociale, jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Palacio en 2005, puis de Correa en 2007. Ils engagent alors une politique forte orientée vers la reconquête de la souveraineté nationale.

¹⁶ Voir liste des présidents et des constitutions en annexe.

1 *Les années 1970 : une politique nationaliste*

Dans les années 1960, la convergence de deux facteurs va conduire à un mouvement de colonisation vers l'Amazonie : le manque de terres disponibles dans la *Sierra*, et le besoin de main d'œuvre pour la construction d'infrastructures d'exploitation du pétrole. D'un côté l'émergence d'un fort mouvement de contestation parmi les communautés de paysans indigènes sans terres de la *Sierra* conduit à l'adoption d'une première réforme agraire en 1964 par la junte militaire alors au pouvoir. De l'autre côté, la « *ruée vers l'or noir* » est en 1967, lorsque le consortium Texaco-Gulf découvre d'importants gisements dans le nord de la RAE, où la perforation du premier puits a lieu la même année à Lago Agrio (Sucumbíos) dans un contexte de crise politique. En 1966 en effet, une alliance entre élites de la côte et de la *Sierra*¹⁷, mécontentes de la politique trop volontariste exercée par la junte au pouvoir, met en place un « *sabotage économique* » qui conduit au renversement du gouvernement militaire. Ce dernier est remplacé par un gouvernement civil sous leur contrôle (Isaacs, 1993, cité par North, 2006).

En 1970, une trentaine de concessions sont réparties sur 10 millions d'hectares (Fontaine, 2005b). La réforme en 1971 de la loi de 1937 sur l'exploitation des hydrocarbures limite les concessions à 20 ans. Alors qu'en 1972 les exportations sont sur le point de décoller, un coup d'état est organisé :

« Les secteurs réformistes et nationalistes des forces armées conduisent un coup d'État, cette fois, pour s'assurer que le capital étranger provenant du pétrole soit destiné au développement économique et social du pays au lieu de tomber entre les mains de compagnies étrangères et leurs alliés locaux respectifs, issus de la classe dominante. » (North, 2006)

Le coup d'État débouche en 1972 sur la prise de pouvoir de Guillermo Rodriguez Lara. Son mandat se caractérise par différentes réformes. Tout d'abord, il met en place la renégociation systématique de tous les contrats pétroliers antérieurs à 1971. Ensuite, il organise la création en 1972 de la CEPE (Corporación Estatal Petrolera Ecuatoriana), entreprise publique en charge de l'administration de l'exploitation, puis la nationalisation du secteur pétrolier, établissant le monopole de l'État sur les activités de transport, raffinage et commercialisation. La même année, l'Équateur intègre l'OPEP, le gouvernement limite ainsi (relativement) l'expansion des champs pétroliers. Enfin, l'État acquiert 25% du capital du consortium Texaco-Gulf en 1974. Entre temps, l'achèvement de la construction du Système Oléoduc

¹⁷ Elles se composent des grands propriétaires terriens de la Sierra et des hommes d'affaires plus modernes de la côte. Elles bénéficient globalement des certaines politiques commerciales avec libérales (North, 2006).

Trans-Équatorien (SOTE) en 1972 – qui relie Lago Agrio (Sucumbíos) à la raffinerie d'Esmeraldas sur la côte nord – permet à l'Équateur de devenir exportateur net de pétrole. Le premier choc pétrolier est à l'origine d'une rente importante. Conformément à l'objectif fixé, le gouvernement de Lara investit alors dans différents secteurs visant à défendre les intérêts équatoriens, parmi lesquels l'éducation et la santé, mais aussi la subvention aux industries de substitution d'importations.

Parallèlement, la mise en place d'une nouvelle loi de réforme agraire et de colonisation en 1973 a pour objet de défendre les intérêts des paysans sans terres, qui comptent parmi les principales victimes de la domination des élites établies. Finalement, cette loi va contribuer à renforcer la dynamique de colonisation de l'Oriente, alors considéré comme « *terres en friche* ». (North, 2006). Cette transition marque une profonde mutation de l'économie : de pauvre producteur de cacao et de banane, le pays devient un riche exportateur de pétrole.

En 1976, une nouvelle alliance des élites conduit à la démission de Lara, remplacé par un triumvirat formé par les chefs des trois branches de l'armée, en échange d'une nouvelle loi de colonisation agraire (1977) plus en phase avec les intérêts des élites. Le nouveau gouvernement augmente sa participation au consortium d'exploitation à hauteur de 62,5% dès 1976. Cependant, alors que les investissements publics se maintiennent, la diminution progressive de la rente conduit à un endettement rapide, à l'origine de la crise que connaîtra le pays durant les décennies suivantes. En 1979, les militaires sont remplacés par un gouvernement démocratique. D'après North et Larrea (1997), la transition démocratique se produit dans un contexte où des groupes « *financiers-commerciaux-industriels* » succèdent aux classes des grands propriétaires terriens, et « *pénètrent directement l'appareil étatique* ».

Les années 1970 sont marquées par l'orientation nationaliste du gouvernement militaire de Lara entre 1972 et 1976, puis d'un triumvirat entre 1976 et 1979. Bien qu'autoritaires, ces régimes ne s'inscrivent pas dans la lignée de la plupart des pays d'Amérique du Sud, comme le Brésil, l'Argentine, le Chili ou le Venezuela, et restent dans les mémoires comme une période de « *dictablanda* »¹⁸. L'orientation nationaliste des politiques mises en place conduit North à la conclusion suivante :

« *Les efforts les plus cohérents pour renforcer les institutions de l'État et s'occuper de la « question sociale » (...) furent les efforts de gouvernements militaires.* » (North, 2006)

¹⁸ En français : « dictadouce », en référence positive à la politique menée. Ce fait est ressorti dans toutes les conversations où le sujet a été évoqué.

2 - La crise de la dette (des années 1980 à 2008)

Au cours des années 1970, la disposition de fonds importants est synonyme de solvabilité sur les marchés. Elle permet ainsi paradoxalement un endettement progressif. L'accès facilité aux crédits internationaux pousse l'État, contre toute logique, à emprunter sur les marchés et à tomber « dans le piège de l'endettement massif » (Ricard, 2006). Entre 1971 et 1981, la dette est ainsi multipliée par 22 et passe de 16 à 42% du PIB (Ricard, 2006). Suite au contre choc pétrolier, la dette publique explose jusqu'à dépasser 100% du PIB à la fin des années 1980 (Fontaine, 2002). Cette situation motive l'intervention du FMI à partir de 1984¹⁹, qui permet une stabilisation à partir de 1990. Cela se fait au détriment des services publics et de la dette privée, qui explose. L'Équateur, à l'instar de nombreux pays « en développement », subit en effet une série de réformes menant à la diminution du rôle de l'État au profit de l'imposition d'un modèle néolibéral. Or, l'application des mesures du « consensus de Washington » se construit sur la base d'une convergence d'intérêts entre les classes dominantes et les Institutions Financières Internationales. Outre l'annulation de processus redistributifs établis, on assiste à l'affaiblissement des institutions clefs comme la banque centrale ou la CEPE, ce qui favorise une ingérence croissante des gouvernements dans la gestion stratégique de l'exploitation pétrolière pour l'orienter vers le productivisme. La majorité de la rente pétrolière est alors allouée au service de la dette, qui ne réduit pourtant pas.

Parallèlement, la politique pétrolière subit une réforme visant à attirer les capitaux privés, à travers l'expansion des sites exploités. Ainsi, entre 1983 et 1997, huit rondes de licitation de « blocs » pétroliers donnent lieu à la diversification du paysage industriel. En 1989, la réforme de l'entreprise publique, qui voit CEPE devenir Petroecuador et ses filiales²⁰, prépare l'arrivée à terme du bail de Texaco et à la rétribution de ses champs à l'État en 1992. Le changement de stratégie de l'État s'affirme la même année, lorsque l'Équateur décide de quitter l'OPEP et donc d'abandonner les quotas de production. Cependant la politique pétrolière productiviste ne permet pas d'améliorer la situation, bien au contraire. Tout d'abord, dans le souci d'attirer des entreprises en temps de crise économique et sociale, l'État permet la signature de contrats de moins en moins avantageux. Ensuite, l'expansion des champs pétroliers vers le centre et le sud de l'Amazonie fait face à une résistance importante, qui nuit aux conditions d'exploitation.

¹⁹ À travers la mise en place de réformes d'« ajustement économique » (Fontaine, 2002)

²⁰ Petroproduccion, Petroindustrial et Petrocomercial, chacune chargée d'un secteur de l'exploitation.

Les années 1990 sont le théâtre de révoltes nationales engagées par les organisations indigènes, alliées à certains secteurs sociaux. Celles-ci organisent des blocages de route, des grandes marches vers Quito et immobilisent le pays à plusieurs reprises. En 1996, le mouvement entre en politique à travers la création du parti *Pachakutik-Nuevo Pais*. Suite à la destitution du président Bucaram pour incapacité mentale en 1997, on procède à l'élection d'une assemblée constituante, à laquelle quatre représentants du mouvement indigène prennent part. Si ces mobilisations constituent probablement la période la plus marquante des mouvements indigènes sud-américains, leurs effets concrets resteront toutefois, d'une manière générale, relativement limités. La forte corruption parmi les politiques et une dépendance renforcée aux capitaux étrangers conduit à l'effondrement de l'économie. L'annonce de la dollarisation par le président Mahuad en janvier 2000 conduit à son renversement quelques jours après, emmené par les indigènes. En septembre, la dollarisation est confirmée par Gustavo Noboa. Durant les mois qui précèdent la destitution de Mahuad, le *Sucre* (alors monnaie nationale) connaît une dévaluation exponentielle²¹, qui rend la transition extrêmement onéreuse pour l'État équatorien.

Les années qui suivent voient les dynamiques conflictuelles s'intensifier, particulièrement dans la RAE, où la formation d'une assemblée bi-provinciale entre les provinces de Sucumbíos et Orellana permet de fédérer différents mouvements. De fortes mobilisations se constituent notamment au sujet de la construction de l'OCP (oléoduc de bruts lourds), qui vise à permettre l'augmentation de la production. Ces mouvements nuisent à la politique de l'État, qui ne parvient plus à attirer les investisseurs. En 2003, le colonel Lucio Gutierrez, qui avait participé à la destitution de Mahuad de 2000, forme une alliance avec les grandes organisations indigènes, et parvient au pouvoir. Après quelques mois, la trahison par le nouveau président des engagements pris envers les indigènes en matière de développement conduit leurs représentants à quitter le gouvernement. Gutierrez est à son tour destitué en 2005, suite à d'importantes mobilisations. Le vice-président Palacio le remplace et décrète l'« état d'urgence », qui conduit à l'intervention de l'armée.

²¹ Le taux de change avec le dollar passe alors de 6000 à 26000 en moins de six mois (Entretien avec Victor Hugo Jijon).

3 *La révolution citoyenne*

Comme le souligne Fontaine (2009), l'année 2005 marque l'avènement d'un « nationalisme anticapitaliste », en rupture avec la politique menée (ou subie) depuis les années 1980. Palacio, outre une répression des conflits, introduit un mouvement de renforcement de l'État. Notamment, il est à l'origine du conflit entre l'État équatorien et l'entreprise américaine *Occidental Petroleum* (alors une des principales productrices) qui mène à l'annulation de son contrat en 2006. De même, il lance un mouvement de renégociation de tous les contrats d'exploitation entre l'État et les entreprises. Ensuite, la formation du large mouvement politique *Alianza Pais* conduit à l'élection de Rafael Correa fin 2006. Les mesures phares de son gouvernement sont la formation d'une assemblée constituante et la tenue d'un audit de la dette. La dette est ainsi réévaluée en 2008, et une partie importante de son montant est jugé illégale. De même, le gouvernement mène à terme la renégociation des contrats pétroliers (entamée par Palacio), et parvient à inverser le rapport de répartition de la rente²². Le slogan de campagne de Correa, « *la revolución ciudadana* », témoigne de l'intention qu'il a de remettre l'État au centre de la gestion du pays pour mener une politique citoyenne. Cette dernière s'exprime notamment par la prise en compte croissante de la région amazonienne dans les politiques publiques²³. Les nombreuses réformes entreprises depuis 2007 semblent, malgré une méthode taxée d'autoritarisme, aller dans le sens d'une réforme profonde des mécanismes de gouvernance.

C - Le contexte actuel de la gouvernance énergétique

Au niveau politique, la *Région Amazonica Ecuatoriana* (ci-après RAE), bien qu'elle fournisse l'immense majorité des ressources naturelles du pays, est considérée comme une région à part, une « *colonie interne* » (Andy Diaz, 2005). Ainsi, jusque récemment, l'État central est résolument absent de la RAE. Administrativement, l'Équateur fonctionne selon un modèle décentralisé à travers les gouvernements autonomes décentralisés (GAD) qui sont répartis en trois niveaux : provincial, cantonal et paroissial (cf. figure 5). Ils se partagent les compétences de gestion locale, conformément à la constitution de 2008 (Articles 263, 264 et 267, respectivement).

²² Globalement, la répartition de la rente entre entreprises et État passe respectivement de 75% contre 25% à 30% contre 70% (Entretien avec Mathieu Le Quang).

²³ Voir plus loin : D Contexte Législatif, et Chapitre 2, Section 3.



Figure 5 : division administrative de l'Équateur : provinces.

La gestion de l'exploitation des ressources naturelles reste toutefois, comme dans la plupart des pays, une prérogative du gouvernement central : en tant qu'elle est une ressource stratégique, elle relève de l'intérêt national. Le Ministère des Ressources Naturelles Non Renouvelables (ci-après MRNNR) s'occupe de la délimitation des « blocs » pétroliers, de la formulation d'appels d'offre et de la négociation des contrats, tandis que le Ministère de l'Environnement (ci-après MAE) est depuis 2009 en charge des procédures de contrôle et sanction relatives aux pratiques d'exploitation.

Les matières premières représentent plus de 77% des exportations sur la période 2000-2010, le pétrole brut et le gaz naturel comptant pour 37,2%²⁴. Les revenus issus du pétrole brut représentent, en 2012, 32% du budget de l'État et 17% du PIB²⁵. Outre le pétrole, la banane, la crevette et les fleurs coupées sont les principaux produits exportés. L'économie équatorienne est ainsi fortement dépendante de l'évolution des cours des matières premières, très volatiles sur les marchés.

²⁴ <http://www.bce.fin.ec/frame.php?CNT=ARB0000019>

²⁵ <http://mef.gob.ec/>

Les arrivées au pouvoir de Palacio puis de Correa constituent un tournant significatif, avec le retour en force des institutions étatiques et la reconquête progressive de la souveraineté nationale vis-à-vis des entreprises. L'annulation du contrat d'Occidental en 2006 puis la renégociation dans la foulée de tous les contrats pétroliers sont le signe d'une détermination à remettre la main sur les ressources. À l'heure d'exploiter les ressources minières, l'État est donc en position de force pour imposer ses conditions aux entreprises.

D – Évolution du contexte législatif : de la codification à l'application

En Équateur, la loi d'hydrocarbures connaît de nombreuses réformes depuis sa création, chaque gouvernement lui apportant ses touches personnelles. Entre 1971 et 2009, elle est régulièrement modifiée selon l'évolution des modalités contractuelles, la participation de l'État à la rente, aux activités et aux infrastructures pétrolières.

D'une manière générale, le contexte législatif connaît une évolution importante durant les 15 dernières années. Les différents soulèvements populaires que connaît le pays depuis 1990 conduisent notamment à la reconnaissance du caractère plurinational de l'État équatorien, puis la ratification de la convention 169 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) sur le droit des populations indigènes à être consultées dans la constitution de 1998. Parallèlement, une série de lois et de règlements construisent peu à peu un cadre autour de l'exploitation des ressources naturelles. La loi de gestion environnementale (1999) et la loi de prévention et contrôle de la contamination (2004), puis le règlement environnemental pour les opérations hydrocarburifères (RAOHE, 2001) et le règlement de consultation et participation des populations indigènes (2002) définissent des processus légaux de mise en œuvre d'une activité industrielle sur les plans sociaux et environnementaux. L'importance prise par le mouvement écologiste s'exprime ensuite par la reconnaissance de droits à la nature dans la constitution de 2008 (Articles 71 à 74).

La récente réforme de la loi d'hydrocarbures (2010) simplifie les relations contractuelles en imposant la prestation de services aux entreprises privées, et affirme la possession des ressources naturelles par l'État. Sur le plan social, les relations directes entre entreprises et populations sont désormais interdites. Enfin, 12% des excédents de production sont attribués aux gouvernements décentralisés via la soumission de projets de développement.

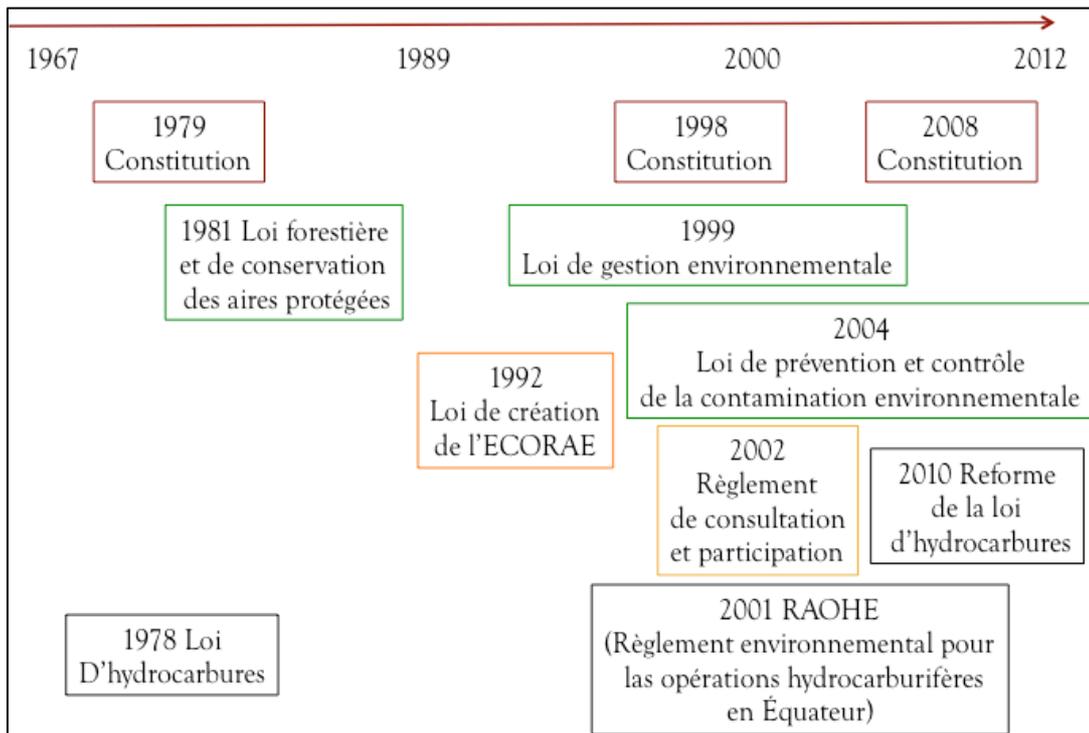


Figure 6 : évolution du contexte législatif équatorien, 1967-2009 (non exhaustif), réalisation propre.

III) Contexte local : les passifs sociaux et environnementaux

La partie nord de l'Amazonie équatorienne abrite depuis des siècles plusieurs ethnies indigènes, parmi lesquelles les Cofanes, Sionas, Secoyas, Huaoranis et Tetetes. Leurs moyens de subsistance se trouvent dans leur environnement direct grâce à la pêche, la chasse, la cueillette et certaines cultures. La colonisation de l'Orient passe d'abord par l'arrivée ponctuelle de missionnaires jusque dans les années 1940. Plusieurs décennies après, l'entrée de Texaco, qui s'accompagne d'entreprises forestières venues exploiter les précieuses essences de l'Amazonie, est un mouvement bien plus intense. Alors qu'il est nécessaire de percer des voies de communication dans la forêt pour atteindre puis transporter les ressources, puis de dégager des espaces pour la construction de plateformes, il y a une convergence d'intérêts entre les entreprises pétrolières et forestières.

A -La colonisation : des exploitants agricoles aux exploitants de pétrole

Parallèlement, de nombreux colons émigrent à la recherche de terres à exploiter, mouvement qui s'intensifie suite aux dures sécheresses qui touchent plusieurs provinces du sud du pays au début des années 1970. Deux lois de réforme agraire et de colonisation de 1964 et 1973 règlementent l'implantation des populations sur de nouvelles terres. L'Institut Équatorien de Réforme Agraire et Colonisation (ci-après IERAC), en charge de la réforme, distribue des parcelles de 50 hectares le long des routes de l'Amazonie à qui est prêt à faire le voyage. Ensuite, l'obtention du titre de propriété est conditionnée à la déforestation de 50% de la surface à des fins agricoles. Cette réforme profite à environ 11000 familles de colons, soit environ 180 000 personnes, alors qu'un recensement évalue la population indigène à 30 000 personnes, dont 28 000 quechuas (Eberhart, 1998). Il n'est toutefois pas précisé si ces derniers sont autochtones ou s'ils viennent de la Sierra.

Le réseau routier se développe dans les années 1970 à mesure que l'exploitation se développe. Peu après le camp de Lago Agrio s'ouvrent ceux de Shushufindi et Sacha. L'arrivée d'ouvriers et l'augmentation de la population donnent lieu au développement de petits centres urbains. Dans les années 1980, l'ouverture de la *via Auca* cause notamment le déplacement de communautés Huaoranis. La population, à l'origine presque exclusivement indigène, est désormais composée de nombreux métis et de quechuas de la Sierra. Ces changements rapides ont une influence importante sur les modes de vie des indigènes locaux. La fragmentation de leurs terres ancestrales pousse certains à s'enfoncer dans la forêt, comme les taroménanes et Tagaéris qui deviennent les « peuples non-contactés ».

Les autres subissent les changements et s'y adaptent, notamment à travers la sédentarisation, qui s'accompagne d'une perte progressive des coutumes ancestrales.

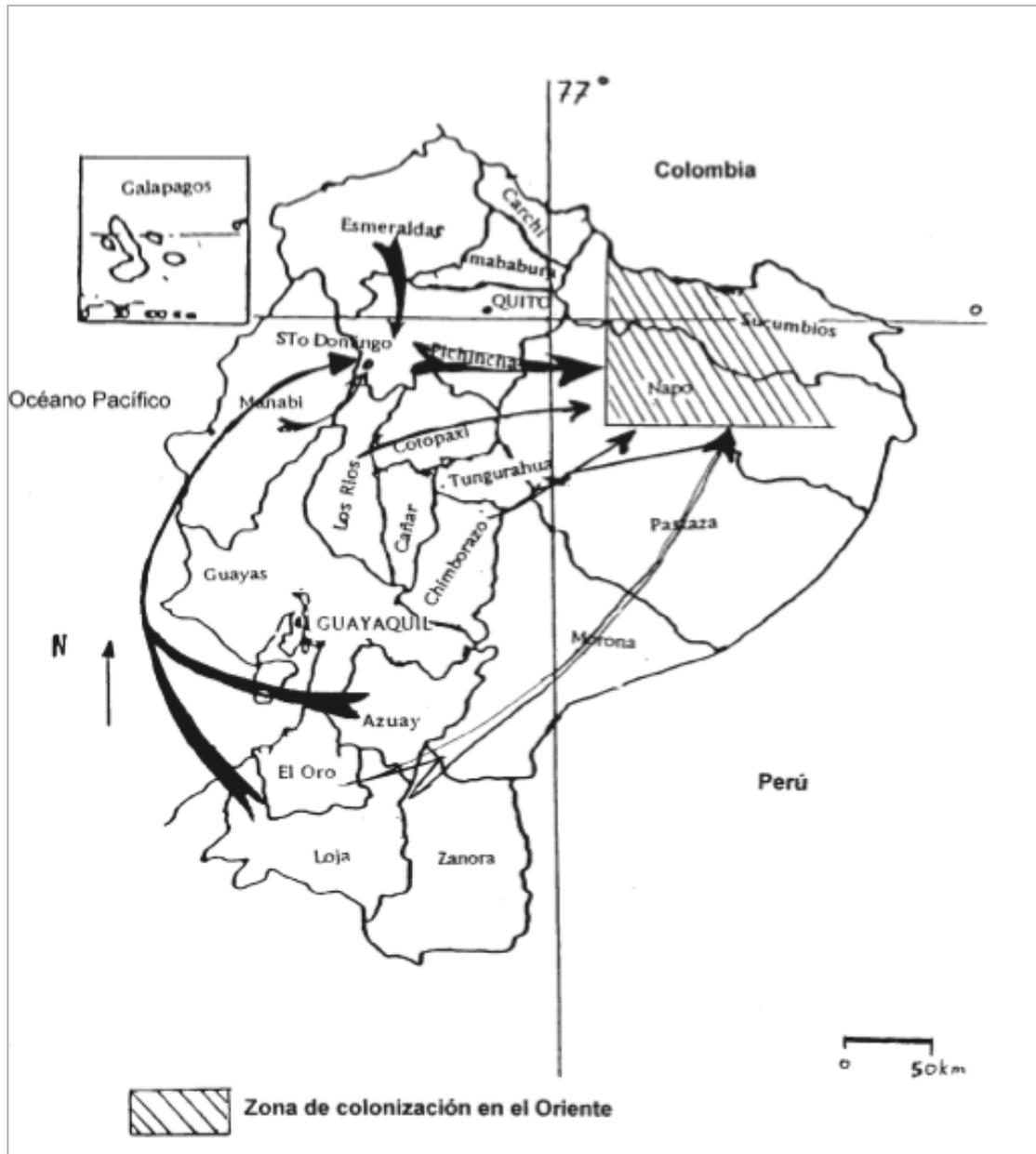


Figure 7 : carte des flux migratoire en Équateur (Eberhart, 1998).

Le café robusta est la principale culture de rente des colons paysans, ce qui les expose à des cours instables (Eberhart, 1998). Différentes plantes destinées à la consommation locale comme le maïs, le yuca (nom local du manioc) sont aussi cultivées. La culture intensive d'huile de palmes se développe aux alentours de Shushufindi.

Les sols amazoniens connaissent cependant une forte érosion, et la cape de sol est relativement fine (entre 20 et 30 cm). Les rendements ne sont donc pas toujours à la hauteur des attentes et de nombreux colons connaissent une désillusion. L'élevage se développe et permet de compléter le revenu. Alors qu'au début de la période de colonisation, les entreprises pétrolières cherchent de la main d'œuvre parmi les nouveaux arrivants, nombre d'entre eux préfèrent se consacrer à leur ferme. Aujourd'hui, la plupart des employés des entreprises viennent d'autres provinces, les locaux n'ayant accès qu'à des emplois temporaires. Or, l'augmentation de la population conduit à la saturation des terres disponibles : un emploi pétrolier constitue ainsi un horizon souhaitable pour beaucoup.

B - L'exploitation pétrolière

Au-delà d'une forte vulnérabilité des populations indigènes aux changements sociaux, la population en général est exposée à une contamination croissante tout au long de la présence de Texaco, laquelle est due au choix de pratiques d'exploitation particulièrement impactantes. Dans l'objectif de comprendre les enjeux liés à l'aspect technologique, mais aussi social de l'exploitation, nous présentons brièvement le déroulement de l'exploitation et certaines techniques existantes. Enfin, nous introduisons l'aspect primordial des relations communautaires.

L'exploitation se décompose en différentes étapes dites amont ou *upstream* – qui regroupent l'exploration et la production – et aval ou *downstream* – pour le raffinage et la distribution. Dans la mesure où les lieux de productions sont généralement très éloignés des sites de raffinage et de commercialisation, le transport est une activité prépondérante au fonctionnement de l'industrie pétrolière. Chacune de ces étapes est l'occasion de choix pour l'entreprise, qui déterminent les effets particuliers liés au processus d'exploitation. La majorité des activités en Amazonie fait partie de l'*upstream*. Le raffinage, excepté le complexe industriel de Shushufindi, s'opère sur la côte dans la province d'Esmeraldas ou dans les pays importateurs de brut.

Les pratiques décrites en suivant sont celles mises en œuvre par Texaco, dont certaines sont toujours utilisées par Petroecuador. Nous les mettons en perspective avec différentes pratiques alternatives existantes.

1 - Upstream

L'exploration correspond à la recherche de réserves. Elle commence par une analyse du territoire visant à évaluer la probabilité de présence de pétrole. Une fois un espace ciblé, on procède à des tests géophysiques à travers un maillage sismique : des explosifs situés à intervalles réguliers produisent des ondes dont l'analyse croisée révèle la composition géologique du sous-sol. En cas de présence supposée d'hydrocarbures, celle-ci est vérifiée et quantifiée par des forages. Si l'exploration est positive, la phase de production peut démarrer après la définition d'une stratégie de forage : il s'agit de déterminer comment extraire la proportion la plus grande possible des réserves.

La perforation des puits génère des boues composées notamment de métaux lourds et de nombreux produits chimiques utilisés pour faciliter l'opération. La phase d'extraction se divise en plusieurs moments. La récupération primaire est effectuée grâce à la pression naturelle du gisement qui fait jaillir le pétrole. À mesure que le réservoir se vide, la pression baisse. La récupération secondaire consiste à générer une pression, selon différentes techniques : on peut injecter de l'eau ou du gaz via des puits, ou installer un système de pompage. Des méthodes plus complexes permettent d'augmenter sensiblement la quantité de pétrole récupérable, c'est la récupération tertiaire. En moyenne, ces techniques combinées permettent d'extraire 35% de la ressource présente dans le réservoir.

La production nécessite une infrastructure importante. Une fois extrait, le pétrole brut doit être « séparé » à la sortie du puits. En effet, pour 10 barils de brut, on récupère en moyenne dans la région amazonienne 90 barils d'eau de formation et 3 barils de gaz associés. La matière extraite part dans une usine de séparation qui va redistribuer les composants. Durant l'aire Texaco, les eaux de formation sont intégralement rejetées dans l'environnement à proximité des sites d'extraction. Le gaz, présent en trop petite quantité pour que son exploitation ne soit rentable, est brûlé à l'air libre dans des torchères. L'extraction génère différents autres résidus qui sont stockés dans des fosses généralement non-étanches. Lorsque celles-ci sont pleines, le contenu est brûlé. Lors de fortes pluies, les fosses débordent et leur contenu est libéré dans l'espace environnant. Les sites d'extraction s'organisent ainsi en « plateformes » : les différents puits, éventuellement reliés à une station de pompage, acheminent la matière extraite vers une usine de séparation. De plus, chaque puits comporte en moyenne deux à trois fosses. Enfin, les torchères se trouvent au bord des piscines ou à proximité des usines de séparation.

Des pratiques alternatives au déversement des résidus d'extraction dans l'environnement existent. Notamment, la réinjection des eaux de formation et des gaz associés est pratiquée par de nombreuses entreprises. Or, si celle-ci permet d'augmenter la pression sur les forages anciens, la réinjection en début d'exploitation ne présente pas d'avantages pour l'entreprise. Deux possibilités se présentent alors : creuser un nouveau puits ou réinjecter dans un puits sec. La perforation d'un puits pouvant s'élever à 10 millions de dollars, elle n'est pas la méthode la plus courante. La réinjection dans un puits sec présente pour sa part différents risques : il est difficile d'évaluer l'espace disponible sous terre, ce qui peut conduire à des affleurements ou à certains accidents. Les entreprises publiques ne creusent généralement pas de puits de réinjection en raison des coûts (Entretien avec Cristian Guzman, Dygoil). À l'opposé, la plupart des entreprises privées le font. Certaines opèrent un traitement chimique pour séparer les métaux lourds qu'elles contiennent. Dans les deux cas, les impacts potentiels sur les nappes phréatiques sont mal connus, car elles ne font pas l'objet de prélèvements (Entretien avec Cristian Guzman, Dygoil). Ensuite, une alternative à la crémation des gaz est leur exploitation. Plusieurs entreprises maîtrisent cette technologie, dont Petroamazonas.

2 - Downstream

Une fois extrait et séparé, le pétrole doit être **transporté** jusqu'à une raffinerie²⁶. En Équateur, les différents systèmes d'oléoducs secondaires rejoignent le SOTE (Système Oléoduc Trans-Équatorien) et l'OCP (Oléoduc de Bruts Lourds), qui convoient la majorité de la production vers Esmeraldas. L'entretien des infrastructures étant coûteux, prendre le risque d'une petite fuite peut s'avérer plus rentable que remplacer une portion de tuyaux. On estime ainsi que la quantité de brut déversée accidentellement dans l'environnement correspond durant la présence de Texaco au contenu de plusieurs pétroliers (Entretien avec le PRAS, Programme de Remédiation Environnementale et Sociale). Parallèlement, des quantités plus modestes sont convoyées par camions. Là aussi, de nombreux accidents sont répertoriés, imputables principalement à l'État des routes et aux intempéries (Entretien avec Vinicio Cumbicus, Technicien environnemental à la mairie de Lumbaqui).

²⁶ Il existe actuellement trois raffineries en Équateur dont la plus importante se situe dans la province d'Esmeraldas, sur la côte nord du pays. Une quatrième raffinerie est en construction en collaboration avec PDVSA (entreprise nationale vénézuélienne).

L'activité de raffinage consiste à produire à partir du pétrole brut les différents produits dérivés à forte valeur ajoutée, pour la plupart destinés au secteur des transports : essence, kérosène, gasoil, etc. Le pétrole, à l'origine traité par la seule distillation atmosphérique, passe aujourd'hui par de nombreux processus. Ces activités présentent différents types de risques en lien avec les règles de sécurité et l'entretien des infrastructures. La volonté d'augmenter la capacité de raffinage du pays conduit à la construction (en cours) de la raffinerie du Pacifique en association avec le Venezuela.

C - Impacts des activités industrielles

Les impacts de l'exploitation pétrolière en Amazonie ont été pour la plupart quantifiés à l'occasion du procès contre Texaco, les plaignants devant étoffer leur dossier de données scientifiques. Dans le cas de l'Amazonie, les activités les plus impactantes sont l'exploration, la production et le transport, à travers notamment la déforestation et les rejets chimiques. L'impact le plus visible est la déforestation. Celle-ci est nécessaire lors de la construction de routes, la mise en place de plateformes et la construction d'oléoducs. Parmi les impacts chimiques, on distingue tout d'abord ceux qui sont issus d'évènements accidentels, à l'origine de contamination ponctuelle, de ceux engendrés nécessairement par les pratiques d'exploitation, à l'origine d'une contamination chronique. Ensuite, on distingue les conséquences nécessaires des activités industrielles de leurs externalités sociales et environnementales. Enfin, nous abordons ces conséquences à travers les catégories environnementales, sanitaires, sociales et culturelles.

1 - Accidents, contamination chronique et pratiques industrielles

Parmi les évènements accidentels, on recense principalement les accidents en lien avec la tuyauterie et les accidents de la route. Parmi les premiers, les fuites d'oléoducs sont des évènements courants sur les sites exploités par Texaco. En effet, le manque d'investissements dans l'entretien des infrastructures permet d'augmenter significativement la rentabilité de l'exploitation. Ensuite, certains accidents sont le fait d'actes volontaires de sabotages pour l'obtention d'un travail de remédiation ou à des fins commerciales, notamment pour la revente d'essence blanche en Colombie voisine. Enfin, il arrive qu'un puits de réinjection, soumis à une trop forte pression, explose.



**Image 1 : Impact de l'explosion d'un puits sec utilisé pour la reinjection d'eaux de formation, Pakayaku
(prise par l'auteur le 28 août 2011)**

La contamination chronique est tout d'abord sonore, du fait de la présence de nombreuses installations industrielles. Elle est ensuite chimique, et due à la mise en œuvre par Texaco de pratiques d'exploitation spécifiques, parmi lesquelles :

- Le stockage pendant plusieurs années des résidus d'extraction dans des « piscines » rarement étanches contamine les sols sur plusieurs mètres de profondeur, rendant tout travail de remédiation particulièrement lourd. Une fois pleines, on procède à la crémation à l'air libre de leur contenu. Lors des fortes pluies, fréquentes dans cette région, les fosses débordent, laissant les résidus rejoindre les cours d'eau. Un recensement exhaustif a permis de dénombrer plus de 350 piscines dans la RAE.
- Le déversement des eaux de formation dans la nature contamine les sols et les cours d'eau, et probablement les aquifères par infiltration. Elles présentent un important taux de salinité et sont chargées en métaux lourds. Elles sont parfois mêlées à des produits chimiques injectés pour modifier la viscosité de la matière à extraire. Très claires, elles constituent une pollution invisible. On estime à 74 milliards de barils la quantité déversée durant le bail de Texaco.

- La crémation des gaz associés dans des torchères contamine l'air ambiant en continu, et génère une importante chaleur. Les particules s'accumulent particulièrement dans la partie élevée de l'Amazonie où elles se mêlent à la formation de nuages (Entretien avec Vinicio Cumbicus, technicien environnemental, mairie de Lumbaqui) et retombent sous forme de pluies acides. Le gaz est parfois libéré tel quel sans être brûlé.
- Le déversement de pétrole brut sur les pistes pour éviter les soulèvements de poussière libère régulièrement, à l'époque de Texaco, des quantités de brut dans l'environnement direct des populations.
- D'une manière générale, le faible investissement dans l'entretien des infrastructures contribue à faire des accidents comme les fuites des évènements presque réguliers.

2 - Conséquences environnementales, culturelles et sanitaires

Au niveau environnemental, les conséquences de ces pratiques sont nombreuses. La déforestation génère une importante érosion des sols et la perte de refuges pour de nombreux animaux. La contamination chimique porte atteinte à la qualité des sols, des eaux de surfaces et des aquifères ainsi que de l'air. La contamination sonore dégrade les conditions de vie en général.

Au niveau culturel, un mode de vie basé sur la collecte de nourriture dans la nature ou même sur l'agriculture n'est pas viable aux alentours d'infrastructures pétrolières. En effet, les gibiers fuient, les poissons, les plantes et l'eau sont contaminés. Certaines nationalités indigènes voient ainsi leur population réduire fortement, d'autres disparaissant complètement. Si certaines communautés s'enfoncent dans la forêt, celles qui restent peinent à conserver leurs pratiques culturelles.

La contamination générale de l'environnement est aussi à l'origine de nombreuses maladies. Plusieurs études envisagent une corrélation entre activités pétrolières et effets sanitaires (San Sebastián et al., 2001 ; Hurtig et San Sebastián, 2002 ; Maldonado et Narváez, 2003 ; Hurtig et San Sebastián, 2004). Elles permettent d'identifier trois facteurs explicatifs principaux : l'exposition chronique aux contaminants, l'absence de conscience et de connaissance de leur nocivité et, en dernier recours, l'absence d'alternative (logement, travail, etc.) pour les populations exposées. Les populations les plus exposées sont très pauvres : elles ne disposent pas d'un accès à l'eau potable, et n'ont pas les moyens de déménager.

La distance par rapport aux sources de contamination est déterminante, même si les polluants se diffusent facilement à travers l'important réseau hydrologique. Les communautés de colons kichwas et surtout métisses sont les plus touchées par différents types de cancers (Beristain et al., 2009), les indigènes autochtones vivant en général plus en retrait des installations. On rencontre un important taux de fausses couches et de handicaps à la naissance. Enfin, les enfants sont particulièrement exposés. Parmi les maladies les plus courantes, on rencontre des maladies de peau, des troubles respiratoires, des problèmes rénaux, etc.

3 - Externalités et effets collatéraux

Parmi les conséquences indirectes de l'exploitation, on identifie tout d'abord l'importante **croissance démographique** et la formation conséquente de plusieurs centres urbains et administratifs, qui ont notamment contribué à intensifier la déforestation. De plus, le contact entre ouvriers, colons et indigènes donne lieu à une acculturation. En particulier, la consommation d'alcool rend les indigènes vulnérables à différents types d'abus et pousse à des comportements violents, et le développement de la prostitution engendre la rapide diffusion de maladies sexuellement transmissibles (Beristain et al., 2009, Entretien avec Pablo Ortiz, centre de recherches interculturelles).

Ensuite, la présence de populations sur et autour des sites exploités introduit un enjeu déterminant pour l'entreprise : **les relations communautaires**. Ces dernières vont déterminer, en l'absence de l'État et d'une réglementation contraignante, l'acceptabilité de l'exploitation et de ses conséquences. Or, différents moments sont propices à l'opposition d'une résistance aux entreprises pétrolières. Premièrement, l'implantation d'un site d'exploitation implique de s'approprier un territoire souvent habité par une nationalité indigène, qui peut être encline à combattre. Ensuite, le bon fonctionnement des infrastructures d'exploitation est un levier potentiel de protestation, un arrêt de l'exploitation étant très onéreux pour les opérateurs. Enfin, l'emploi de personnels locaux peut motiver des grèves, dans la mesure où ces personnes subissent elles-mêmes les conséquences négatives de l'exploitation.

Face à ces possibles obstacles, Texaco, et Petroecuador à sa suite, déploient différentes stratégies et pratiques sociales. Parmi celles-ci, on peut citer la désinformation des populations, leur mise en dépendance, l'instauration de processus de négociation asymétriques, l'utilisation de pratiques clientélistes et de corruption (entretiens avec entre autres Pablo Ortiz, Enrique Morales et Alexandra Almeida). Celles-ci sont largement développées dans le cadre de l'analyse qui suit.

IV) Synthèse

Nous voyons ainsi que les différentes échelles de gouvernance présentent une interaction qui permet une compréhension globale de la situation du pays, et de la région amazonienne en particulier. Celle-ci se distingue d'une manière générale par une forte dépendance au pétrole, au niveau de l'État, mais aussi des communautés. La dépendance financière et technologique de l'État touche les communautés en ce qu'il délègue ses compétences de gouvernance aux entreprises. De plus, le facteur géographique – l'isolement de la RAE – joue un rôle dans l'institution d'une injustice environnementale et sociale peu visible : la majorité de la population ne connaît la situation en *Oriente* que de très loin, alors que le pétrole bénéficie d'une image plutôt positive dans les régions qui en bénéficient sans en subir les impacts. En ce sens, l'étude des relations entre acteurs économiques, politiques et de la société civile doit permettre de comprendre le cadre général dans lequel se déroulent le développement et l'évolution d'une vulnérabilité face à la contamination.

Chapitre 2 *Analyse : dialectique de la gouvernance énergétique*

À partir des éléments recueillis, nous rendons compte de l'évolution des enjeux autour de l'exploitation pétrolière, des conditions de leur mise en visibilité et des réponses formulées par l'État, les entreprises et la société civile. À ce titre, nous considérons une acception de la gouvernance énergétique qui ne se limite pas à la prise de décision stratégique par l'État et les entreprises. Elle intègre en effet les moyens par lesquels d'autres acteurs conquièrent un espace de participation au processus décisionnel. Nous envisageons ensuite la traduction de ces rapports de forces au niveau des communautés affectées par la contamination dans l'objectif de comprendre sous quelles conditions l'exposition se transforme en vulnérabilité.

Les dynamiques qui sont décrites relèvent de l'analyse synthétique de faits évoqués par toutes ou une grande partie des personnes rencontrées, mais aussi d'éléments rencontrés dans la littérature consultée. Aussi, il convient de préciser que l'objectif de cette synthèse n'est pas de décrire la diversité des situations en tendant à l'exhaustivité, mais plutôt de dégager les processus déterminants pour la caractérisation générale d'un contexte. Il convient à cet égard de préciser que les dynamiques qui apparaissent au cours du temps se superposent avec celles des périodes précédentes plus souvent qu'elles n'y succèdent. Elles peuvent ainsi être rattachées à une période particulière, mais ne s'arrêtent généralement pas avec elle.

Le travail effectué permet d'identifier trois périodes dans la gouvernance des activités pétrolières. Elles se mettent en place consécutivement aux évolutions de la situation en Amazonie, en Équateur, mais aussi au niveau international. À la lumière des entretiens menés, nous distinguons trois modèles de gouvernance :

- Unipolaire : elle correspond à la présence de Texaco en Oriente (1967-1992) ;
- Conflictuelle : elle émerge durant les dernières années de la présence de l'entreprise et s'étend jusqu'en 2000, moment où la crise générale connaît son apogée ;
- Multipolaire : engagée dans la continuité de la dynamique conflictuelle, cette période va des années 2000 à aujourd'hui. Elle se caractérise par la réorientation des revendications vers le développement de la RAE ainsi que la mise en œuvre d'une série de politiques publiques nationalistes.

Nous présentons ces périodes de manière systématique :

- À partir d'une description de la situation initiale, nous tentons de comprendre les processus de construction d'enjeux autour de la contamination. Ces enjeux s'orientent dans deux directions : assurer la rentabilité économique de l'exploitation d'un côté, et dénoncer et se protéger de ses impacts de l'autre.
- Ensuite, l'analyse des stratégies mises en place par les différents acteurs identifiés permet de comprendre le contexte global de leurs interactions.
- Ces interactions sont enfin envisagées comme des conditions de vulnérabilité des populations.

Section1 Le modèle de gouvernance unipolaire : 1967-1989

L'utilisation du terme de gouvernance est ici discutable, dans la mesure où la diversité des acteurs impliqués est faible et où un seul d'entre eux dicte les règles du jeu. Elle permet cependant de souligner le contraste avec les périodes suivantes. De plus, le contexte contemporain ne marque une rupture avec cette période que de manière inégale. En effet, certaines des stratégies qui sont décrites ici, si nous les identifions à une « méthode Texaco », sont toujours d'actualité. Au delà donc d'un simple découpage temporel, il s'agit plutôt pour nous de comprendre de quelle manière différents modes de relations se sont instaurés entre les acteurs à cette époque, et sur quel « passifs relationnels » ils se fondent encore aujourd'hui.

La présence de Texaco est évoquée par les personnes rencontrées à travers l'expression « l'ère Texaco », ce qui témoigne de la place centrale occupée par l'entreprise et de la particularité de ses méthodes d'exploitation et donc explique le qualificatif de « gouvernance unipolaire ». Comme nous allons le voir, l'entreprise dispose durant cette période de tous les pouvoirs. Cela la conduit, au delà des pratiques polluantes employées, à développer une stratégie de relations communautaires dans l'objectif d'externaliser de manière optimale les coûts sociaux de production. Les relations communautaires s'établissent comme un facteur de vulnérabilité primordial pour les communautés face à la contamination, mais aussi aux stratégies de division sociale mises en œuvre par Texaco.

Les relations entre l'entreprise d'un côté et les populations autochtones et colonnes de l'autre se mettent en place sous deux types de configurations : la prise de possession progressive par l'entreprise des territoires sous concession, puis le déroulement des activités de production au quotidien.

1) Situation initiale de la gouvernance unipolaire : la colonisation humaine et industrielle de l'Amazonie

Le contexte dans lequel se déroule l'arrivée de l'entreprise permet est relativement favorable. Son entrée est notamment facilitée par les trois aspects suivants : la « préparation du terrain » par certaines missions chrétiennes, l'absence d'organisation parmi les indigènes et la « démocratie délégative » pratiquée par l'état. Ensuite, la colonisation qui accompagne l'entrée de l'entreprise est à l'origine de la structuration d'un contexte social particulièrement sensible.

Les seules institutions présentes dans la région dans les années 1960 sont les différentes missions chrétiennes, arrivées pour la plupart à partir des années 1920. En raison des difficultés d'accès, elles y sont, somme toute, relativement peu nombreuses. Dans la mesure où elles sont les seules communautés d'origine extérieure à la RAE, elles influencent la configuration sociale en Amazonie, au moins de deux manières. Les missions catholiques procurent une éducation religieuse et développent des programmes de santé à travers la création de dispensaires et la formation aux soins, défendant une approche de type humaniste. De plus, les partisans de la théologie de la libération sont porteurs de valeurs post-matérialistes qu'ils vont transmettre à leurs étudiants. Les leaders de plusieurs organisations indigènes futures y sont ainsi formés.

À l'opposé, les missions évangélistes en provenance des Etats-Unis se montrent plutôt proactives. En particulier, l'institut linguistique d'été (ILV), s'établit dans les années 1950 en RAE (à l'intérieur du parc Yasuní qui sera créé en 1979). Il se voit attribuer une responsabilité dans la nucléarisation des communautés huaoranis, qui occupent des territoires qui seront plus tard convoités par Texaco (Entretien avec Pablo Ortiz, centre de recherches interculturelles). Cette mission s'est d'abord intéressée à l'acculturation linguistique des populations d'Amazonie, alors exclusivement indigènes. En particulier, l'ILV est chargé par l'État d'établir le contact avec les huaoranis pour les intégrer à la nation équatorienne. Une tentative de contact en 1956 se solde par la mort de 5 missionnaires américains (Lara, 2007). Finalement, un contact « pacifique » est établi à partir de 1958, qui conduit à la création de la première mission évangélique en RAE. Elle devient par la suite une « réserve indigène » dénommée le « protectorat », où sont relocalisées des membres des 4 familles élargies qui composent la nation huao (Lara, 2007). Or, le protectorat fait rapidement face à des tensions entre les personnes relocalisées. La mission « pacificatrice et civilisatrice » de l'ILV, appuyée par l'État, participe alors progressivement à la division de la nation huao (Lara, 2007).

Cette mission aurait ainsi contribué à « nettoyer » le terrain avant l'arrivée de Texaco, en appuyant l'instabilité des relations intercommunautaires (entretien avec Pablo Ortiz)²⁷.

Les nationalités indigènes s'organisent différemment les unes des autres, mais ont au moins un point commun au début de la période : au delà des stratégies d'affaiblissement qui ont pu être utilisées par l'ILV, elles ne sont pas préparées à affronter une invasion aussi intense que celle qui se présente à eux. Lors d'un entretien, Pablo Ortiz évoque les propos de l'anthropologue Scott Robinson, qui vivait avec les Secoyas lors de l'arrivée de Texaco en RAE : il n'y avait aucune organisation et pas encore de colons. Les indigènes ont beaucoup souffert de l'implantation de l'activité pétrolière, à travers l'usage de la force militaire et différents abus. La construction du premier Oléoduc (SOTE, terminé en 1972) a eu un impact important sur les communautés Cofan et Secoya (entretien avec Paplo Ortiz). Ensuite, l'entrée de Texaco en Amazonie conduit à la violation de territoires indigènes en favorisant un mouvement de colonisation de la RAE, de deux manières : en rendant possible l'attribution de terres aux colons²⁸, et en attirant des ouvriers venus d'autres provinces.

Dans le reste du pays, les indigènes de la *Sierra* et de la *Costa* ont mené plusieurs mobilisations et disposent de différentes organisations, dont la FEI (Fédération Équatorienne des Indiens, créée en 1947). En Amazonie du sud, la fédération Shuar, FICSH (Fédération Interprovinciale des Centres SHuar), existe depuis 1964.

À l'opposé, la FCUNAE (Fédération de Communes Union de Natifs d'Amazonie Équatorienne), fédération regroupant une vingtaine de communautés kichwas d'Amazonie, n'apparaît qu'en 1975 ; la première organisation indigène en Amazonie du nord, l'Organisation Indigène Siona-Secoya d'Équateur (OISSE), n'est créée qu'en 1977, soit 10 ans après le début des activités d'extraction. Enfin, la CONFENIAE, Confédération des Nationalités Indigènes de l'Amazonie Équatorienne, est créée en 1980. La préoccupation principale autour de laquelle se construisent ces dernières est la défense puis la reconnaissance légale des territoires indigènes. Si la possession de « terres ancestrales » n'est pas codifiée, elle est néanmoins le pilier de ce qui s'apparente à un droit foncier coutumier. Elles sont reconnues et/ou disputées par les différentes nationalités qui occupent un territoire très peu densément peuplé. Ces premiers éléments de compréhension nous sont procurés par Pablo Ortiz, lors d'un entretien mené de retour d'Amazonie. Il résume ainsi la situation :

²⁷ Pour plus de précisions sur le rôle des missions chrétiennes en RAE voir Bissardon, 2012.

²⁸ Alors que les terres libres se raréfient dans la *Sierra*, l'entrée de Texaco ouvre l'accès à des terres « en friche », permettant ainsi à l'État d'orienter la colonisation vers l'Amazonie. En ce sens, la mise en place activités de Texaco en Oriente est une cause motrice de plusieurs vagues de colonisation.

« Les missionnaires catholiques – pas les évangéliques – ont beaucoup appuyé les dénonciations de violations de droits de l’homme et les activités pétrolières. Cependant, les relations paternalistes et clientélistes que les pétrolières entretiennent avec les Kichwas commencent à créer des lignes de division interne. Au sein de la CONFENIAE, des divisions émergent sur la position à adopter face aux entreprises pétrolières. » (P. Ortiz, août 2011)

Les gouvernements militaires des années 1970 organisent la colonisation et l’établissement d’une gestion publique de l’exploitation depuis Quito. Le ministère du pétrole et la CEPE déterminent la stratégie de production alors que la banque centrale redistribue la rente. L’activité de gestion est ainsi découplée de la production : Texaco s’occupe de son côté de la construction des infrastructures et de la gestion de l’exploitation *in situ*. En revanche, elle ne s’accompagne pas d’un réel processus de réglementation de l’exploitation. Nous avons également vu²⁹ que ces gouvernements investissent dans le développement social et économique du pays. Il convient cependant de préciser que cela ne s’applique pas à l’Amazonie où, en l’absence de structures administratives établies, la responsabilité du développement local est tacitement déléguée à Texaco. Or, l’entreprise n’a ni les compétences ni la légitimité pour assumer une telle charge. Elle doit alors entrer en relation avec les tenants de l’autorité parmi les communautés en place.

L’arrivée des colons (indigènes et métisses) génère une importante croissance démographique qui conduit à la formation de plusieurs centres urbains (notamment, Lago Agrio apparaît en 1964 et El Coca en 1969). Or leur situation, bien qu’à l’origine opposée à celle des indigènes natifs, va s’en rapprocher à mesure que s’étend la contamination.

« Des parcelles de terre en Amazonie ont été attribuées à des colons qui fuyaient la misère. Les indigènes sont ainsi entrés en contact avec des paysans, et avec des urbains. (...) À cette époque, la pauvreté était absolue. Les gens n’avaient pas accès à l’eau potable, il n’y avait pas de transport, pas d’hôpitaux, etc. Les promesses de l’Etat ne se réalisaient pas. » (P. Ortiz, août 2011).

D’abord dans un rapport positif avec les pétroliers, qui leur ouvrent l’accès à des terres, les colons se retrouvent de plus en plus exposés aux effets collatéraux de l’exploitation. Notamment, à mesure que se précise la connaissance des gisements, Texaco s’intéresse de plus en plus aux propriétés situées autour de ses camps. Dans un premier temps voisins indifférents, les colons deviennent un obstacle potentiel à l’activité.

²⁹ Voir Chapitre 1, Section 5, III, les années 1970: une politique nationaliste, p. 31.

Face au refus de nombreux fermiers de quitter leurs terres, la négociation à moindre coût du droit d'y installer des infrastructures devient partie intégrante des activités d'exploitation, dans laquelle l'entreprise va exceller.

Nous avons rencontré Martinez à Pakayaku, témoin de cette époque, en août 2011 lors d'une visite des passifs environnementaux situés dans la paroisse. Son histoire de vie résumée dans l'encadré ci-après évoque le désenchantement des colons. Depuis leur rêve de vie meilleure à leur arrivée en Amazonie jusqu'à leur dure réalité actuelle, ce quotidien est partagé par beaucoup d'individus.

Histoire de vie : Martinez, naufragé d'un rêve de vie meilleure

Autour d'un *pony malta* (une soda au malt qui se substitue à la bière, la vente d'alcool est interdite certains jours), Martinez nous raconte son histoire. Arrivé de la *Sierra* en 1985 avec sa femme et ses enfants, attiré par les terres disponibles, il obtient une ferme à Pacayacu. D'autres personnes de sa région l'y ont précédé ou rejoint. Au début, les entreprises cherchent à recruter parmi les colons, mais cela ne l'intéresse alors pas : « *qui voudrait aller s'enfermer dans une usine quand il peut vivre de sa production ?* ». Mais la situation se dégrade rapidement. Après quelques années, sa femme meurt. Peu à peu, les rendements de son exploitation baissent, et ne lui permettent plus de subvenir aux besoins de sa famille. Il va voir les pétroliers mais ceux-ci, préférant faire venir des travailleurs d'autres provinces, n'emploient plus que marginalement parmi les personnes déjà établies, les « locaux ».

Il nous invite à aller voir sa « piscine ». Nous arrivons devant sa propriété, non loin du village. À quelques 100 mètres de sa maison, il nous indique un espace surélevé d'environ 50 mètres sur 30, recouvert de branches et petits arbres. C'est une ancienne fosse de stockage de résidus d'exploitation. Il l'a recouverte pour éviter qu'il n'arrive un accident à l'un de ses enfants. Il a déposé une demande d'indemnisation auprès de « Petro », mais n'a toujours rien touché. L'entreprise est venue pour opérer la remédiation de sa piscine, mais il leur a refusé l'entrée : si la piscine disparaît, il craint de ne plus avoir de preuve de son droit à être indemnisé.

Sur le chemin du retour, il nous emmène voir son beau-frère. Il travaille pour « Petro » en tant que gardien, via une entreprise de recrutement. S'il travaille bien pendant encore un an, il obtiendra un poste fixe rémunéré 1500\$ par mois. Ce type de poste est aujourd'hui la meilleure opportunité qui soit pour les habitants.

Martinez nous parle de ce que fait son ami Wilson Suarez, qui a créé le comité des affectés par l'eau de Pacayacu. C'est un travail difficile, car les gens ont peur de se mobiliser contre les impacts de l'exploitation, mais c'est important que quelqu'un le fasse. La plupart des gens ont peur de participer, même s'ils ont de plus en plus conscience des impacts. Lui n'a pas peur, il sait qu'il est dans son droit. On lui avait fait miroiter une vie tranquille, et aujourd'hui, il est pauvre et ses enfants sont malades. Sans quitter son sourire, il fait le bilan : son installation dans l'*Oriente* est un « *échec total* ».

II) Gestion préventive et instrumentalisation des conflits autour de l'exploitation pétrolière : les conditions du maintien de la paix sociale

Le schéma suivant présente les modalités de relations entre l'État central, Texaco et les communautés sur la période de gouvernance unipolaire. Au niveau local, différentes stratégies sont adoptées par l'entreprise selon la réaction des communautés à sa présence.

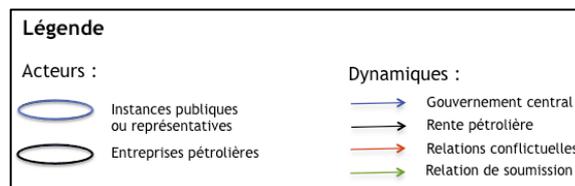
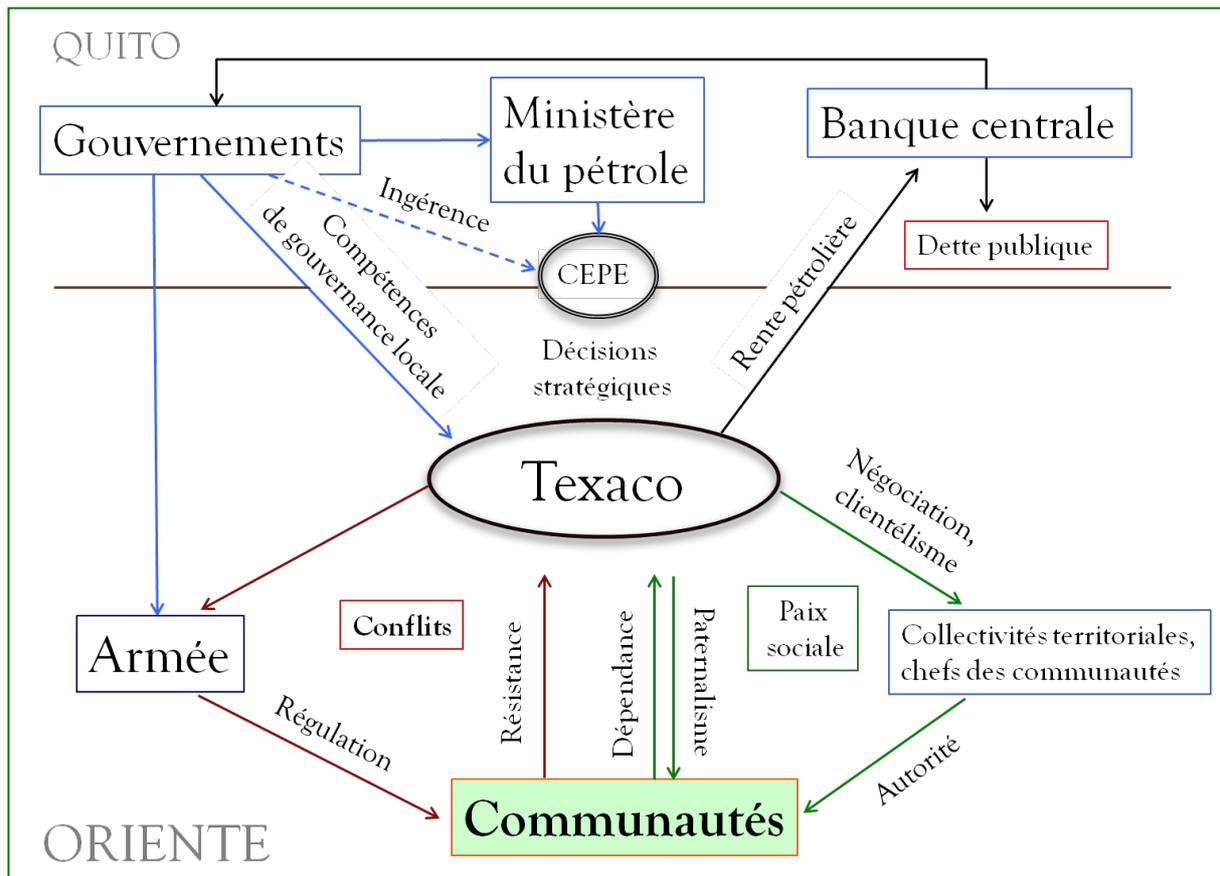


Figure 8: la gouvernance unipolaire, réalisation propre.

Dans l'objectif de faciliter la représentation, nous regroupons toutes les communautés. Dans l'analyse, nous évoquons deux groupes de communautés : les colons et les indigènes. Premièrement, le groupe des colons se constitue principalement de métisses, mais aussi d'indigènes venus de la *Sierra*. Ensuite, les communautés indigènes ne forment pas un groupe homogène. Dans les actuelles provinces de Sucumbios et Orellana, plusieurs « nationalités » se partagent le territoire, sans pour autant cohabiter.

Parmi les principales, on citera les Kichwas, les Cofanes, les Sionas, les Secoyas, les Shuars et les Huaoranis. Elles ne sont pas non plus équivalentes en nombre : alors qu'on compte environ 28000 Kichwas à l'arrivée des colons, les cofanes ou les sionas ne sont que quelques centaines (Eberhart, 1998). Cette étude ne précise toutefois pas si les Kichwas comptabilisés viennent de la *Sierra* ou sont natifs d'Amazonie Or, de nombreux Kichwas de la *Sierra* prennent part au processus de colonisation. De plus, les Kichwas d'Amazonie semblent plus enclins à se mélanger aux colons et à certaines autres communautés indigènes. Ainsi, si la distinction entre colons et indigènes revêt des aspects artificiels, elle se réfère plus à un type de structure sociale qu'à une partition stricte entre ces deux groupes. Parmi les colons, on compte ainsi les paysans issus de la *Sierra*, des ouvriers pétroliers établis en *Oriente* pour une période plus ou moins longue, mais aussi certains indigènes ou groupes d'indigènes natifs qui adoptent leur mode de vie. Parmi les indigènes, nous considérons plutôt les communautés ayant plus ou moins conservé une structure sociale propre et se sont moins mélangés au groupe des colons.

L'enjeu le plus sensible pour l'entreprise est la dépossession des terres ancestrales dont sont victimes les communautés indigènes. Parallèlement, le manque d'accès aux services de base que sont la santé et l'éducation va conditionner l'évolution de la situation vers une demande croissante de participation de l'entreprise au développement local. Dans cette situation, l'objectif, avoué ou non, de Texaco est de maintenir la paix sociale le plus longtemps possible sans concéder d'investissements trop conséquents dans l'accès aux terres possédées légalement ou dans la redistribution des bénéfices. L'enjeu central de l'implantation de l'entreprise, en dehors des difficultés techniques et des moyens financiers mobilisés, repose ainsi sur la « gestion » des relations communautaires.

D'une manière générale, durant les 15 premières années de l'exploitation, exception faite de dénonciations isolées, la contamination ne fait pas l'objet de revendications, ce qui n'exclue cependant pas que cette contamination soit perçue par les populations exposées. Il est notamment fait état de plaintes formulées auprès des dirigeants de Texaco dans les archives de la CEDHU, Commission Eucuménique des Droits de l'Homme (Bissardon, 2012). Ces éléments rendent compte du mode de relation établi : Texaco se place au centre des débats, et capte les plaintes, qui restent la plupart du temps sans réponse. Malgré quelques sanctions isolées, il est à cette époque difficile de faire remonter la dénonciation d'un abus jusqu'aux institutions compétentes, situées pour la plupart à Quito.

La question à laquelle nous tentons de répondre est alors : quels types de stratégies Texaco met en place pour gérer d'une part les velléités de contestation des communautés indigènes face à la dépossession de leurs terres, et d'autre part des communautés de colons face à la contamination? Nous montrons en suivant qu'elles sont relativement variées et mettent à profit le contexte et/ou les structures sociales existantes.

A La mise en place de conditions de négociation inégalitaires

La phase d'exploration puis d'implantation des sites industriels bénéficie, en cas de résistance des communautés, du soutien de l'armée³⁰. Fontaine va jusqu'à évoquer un complexe pétro-militaire au service de l'entreprise (2003). En revanche, l'expansion de l'activité autour des plateformes existantes donne lieu à des négociations pour l'implantation d'infrastructures sur les fermes possédées par les colons et sur certains territoires occupés par les indigènes. Différents facteurs contribuent alors à l'institution d'un rapport de force inégal.

Tout d'abord, les colons, mais aussi les indigènes, ont une conscience limitée des impacts sanitaires de l'exposition chronique à la contamination, et ont donc tendance à sous-évaluer les conséquences liées au fait d'accepter la présence d'infrastructures sur leurs terres. Outre la désinformation pratiquée par Texaco, la situation de pauvreté et le manque d'éducation des populations limitent leurs ressources face aux enjeux des négociations. Enfin, l'absence de l'État et de structures de gouvernance locale indépendantes de l'entreprise rend difficile l'accès à un soutien ou à un intermédiaire à même de défendre les intérêts des communautés.

Pablo Fajardo, avocat du procès Texaco pour la partie civile, propose la synthèse suivante :
“A donde pudieron denunciar ? No había ningún lugar para eso.”

D'un autre côté, l'entreprise dispose de moyens de pression associés à une stratégie de division des populations. Le cas échéant, elle ne rechigne pas à employer la force et/ou des méthodes coercitives. Ainsi, Fidel Aguinda (membre de la communauté Cofan de Dureno) nous raconte l'événement suivant :

« A l'époque de la Texaco, nous avons un chaman puissant. Il protégeait le territoire, et les pétroliers devaient passer par lui pour y entrer. Ils ont réfléchi à une manière de l'éliminer. Un jour, ils ont offert de la gnole, tout le monde s'est saoulé, et ils en ont profité pour le pendre. » (F. Aguinda, août 2011)

³⁰ Sa présence s'explique, en plus des énormes intérêts en jeu, par la proximité de la frontière et les séquelles du conflit avec le Pérou (voir plus haut, Chapitre 1, Section 5, Contexte national équatorien, Courte histoire politique et économique).

Certains propriétaires refusent de négocier. Galo Farinango (Mairie d'El Coca) nous explique ainsi comment son père³¹ a résisté aux représentants de l'entreprise (encadré 2).

Famille Farinango : la résistance face à Texaco

Durant six mois, les responsables des relations communautaires tapaient à la porte de la maison tous les matins à huit heures. Mon père n'a pas cédé, mais la pression psychologique qu'il a subie était très importante. Un jour, des ouvriers sont entrés sur son terrain et ont commencé à prendre des mesures. Mon père est sorti très énervé, mais aussi un peu inquiet, pour les chasser. Les ouvriers agissaient comme si un accord avait été passé. La détermination de mon père lui a permis de conserver sa ferme, mais nombre de ses amis ont accepté le passage d'un oléoduc ou la présence de piscines sur leur propriété.

Certaines communautés indigènes n'échappent pas au procédé. La structure sociale, souvent organisée autour d'un chef permanent ou désigné de manière temporaire, est instrumentalisée à travers l'établissement de relations clientélistes. Des accords impliquant une communauté entière sont ainsi signés par une seule personne, en échange d'avantages personnels ou communs. Or, ces décisions ne font pas toujours l'unanimité et sont à l'origine de divisions internes. On observe alors le déplacement de certains des conflits potentiels avec l'entreprise à l'intérieur des communautés.

Fidel Aguinda est investi dans le mouvement des jeunes Cofanes, AJONCE (Association des Jeunes Cofanes d'Équateur). Ce mouvement est né en 2004 d'une volonté de participer activement à l'organisation de la nationalité Cofan, mais aussi en réaction aux tentatives répétées de Texaco et Petroecuador d'entrer sur le territoire Cofan. Il envisage une méthode de développement libérée de la dépendance au pétrole. La communauté de Dureno, de laquelle fait partie Fidel Aguinda, compte environ 400 membres³² qui vivent à quelques kilomètres du village de Dureno (province de Sucumbíos), de l'autre côté du *Rio Aguarico*. Fidel nous explique que si elles sont peut être moins violentes, les pratiques des entreprises n'ont pas tellement changé depuis l'ère Texaco.

³¹ Nous ne connaissons pas la date précise de ces événements. Les activités de Texaco ayant débuté au début des années 1980 dans les alentours d'El Coca, cette anecdote se déroule quelques temps après.

³² Fidel Aguinda évalue à un millier le nombre total de Cofan en Équateur. Cette nationalité se divise en une dizaine de communautés dans le nord de la RAE. Plusieurs centaines de Cofanes sont également présents en Colombie, de l'autre côté de la frontière avec la RAE.

« Ici le dirigeant change chaque année. Donc les entreprises essaient chaque année d'entrer. J'ai été président en 2002, j'étais très jeune, 21 ans. Ils ont pensé qu'ils pourraient m'acheter, mais j'étais déjà clair sur ce que je voulais. Ils ont voulu m'offrir plein de trucs, une maison. J'ai dit ok, j'accepte. Ensuite ils m'ont dit qu'ils voulaient parler à la communauté, et que je devais leur dire de les accepter. Je leur ai répondu que je ne suis qu'un, je ne peux pas prendre cette décision, mais ok pour une réunion. Ils essayent de donner qu'à quelques uns au lieu de tout le monde pour diviser. Ils ont fait une présentation, et on a réfléchi, on leur a posé des questions, mais ils ne voulaient pas expliquer. J'ai dit au président suivant de faire attention à maintenir cette décision de ne pas se laisser avoir. Aucun président ne pouvait décider pour la communauté, seulement à travers l'assemblée. On reste ferme, on veut faire nos activités tranquilles et eux nous laissent tranquilles pour l'instant. »
(F. Aguinda, Août 2011)

B L'établissement d'une relation de dépendance

1 Travail et dépendance

Au début de l'ère Texaco, l'entreprise cherche à recruter parmi les colons, les indigènes faisant l'objet d'une image négative, en particulier eu égard à leur capacité au travail. De nombreux fermiers nouvellement en possession de fermes ne se montrent cependant pas particulièrement intéressés par cette opportunité. La baisse quantitative et qualitative des rendements agricoles dans les sites contaminés, alliée à des cours instables, les pousse au fil des ans à reconsidérer leur position. Mais l'entreprise n'embauche alors plus que marginalement parmi les locaux. En effet, les travailleurs sont pour la plupart des colons venus d'autres provinces pour saisir l'opportunité d'un emploi rémunéré, et ils n'habitent pour la plupart que temporairement en Amazonie.

La position de quasi monopole de Texaco en tant que pourvoyeur d'emplois attribue alors à l'entreprise un levier de contrôle sur les communautés. Elle embauche une ou deux personnes par famille ou groupe de familles. Toute attitude répréhensible de la part d'un des membres peut ainsi être sanctionnée par le renvoi du travailleur, lequel est la principale source de revenus. La gestion du marché de l'emploi permet ainsi d'opérer un contrôle sur les communautés. Wilson Suarez (comité des affectés par l'eau de Pacayacu) nous explique que c'est toujours le cas sur certains sites exploités par Petroecuador. Ainsi, à Pacayacu, 96% des gens ont quelqu'un dans leur famille qui travaille pour les compagnies pétrolières. Cela explique qu'ils ne s'impliquent pas dans la mobilisation. Nous avons pu assister à une réunion du comité (le 28 août 2011).

Alors que les activités d'extraction ont commencé depuis plus de 25 ans, le comité, première structure de mobilisation, n'existe que depuis six mois. Sur les 10 000 habitants que compte la paroisse, 30 personnes sont présentes. C'est la troisième réunion, et c'est la première fois qu'autant de personnes y participent.

Les relations de travail entre l'entreprise et les communautés passent aussi par les nombreux cas de contamination ponctuelle. Les communautés sont sollicitées pour les travaux de remédiation : « *Dans cette situation de pauvreté, indigènes et colons étaient égaux. Nettoyer les fuites de pétrole était un moyen de survivre.* » (Entretien avec Pablo Ortiz). Ainsi, lors de notre séjour en Amazonie, Galo Farinango (Mairie d'El Coca) nous signale qu'une fuite a été déclarée au kilomètre 52 de la Via Auca. Nous nous y rendons dans l'après-midi. Celle-ci n'est pas particulièrement visible : nous l'identifions quand Ivan (employé de l'IRD qui nous accompagne) repère les flotteurs qui aident à récupérer les particules de brut, caractéristiques de la remédiation de fuites³³. Nous discutons avec un membre de la communauté Kichwa qui vit aux alentours de la route. Ils viennent de procéder à la remédiation le matin même : l'entreprise leur a fourni des gants et des pelles, pour qu'ils effacent les traces visibles de l'événement. Derrière une taule, nous repérons en effet la terre noircie.

2 *Revendications et assistencialisme*³⁴

Texaco n'exclut pas de redistribuer une partie de ses bénéfices dans le développement local, compensant ainsi en partie l'absence de l'Etat en Amazonie. L'entreprise finance par exemple la construction et le fonctionnement d'écoles et de dispensaires³⁵. Cette implication dans la vie des communautés est le plus souvent conditionnée à leur « bonne volonté ». Les négociations avec l'entreprise passent par les chefs des communautés, ou se font souvent directement dans le cas des colons. Yvonne Macias (Comité de droits de l'homme, Shushufindi) dénonce une instrumentalisation de cette implication. Elle résume ainsi le chantage pratiqué : « *Laisse nous perforer un puits, sinon nous ne paierons pas le maître de l'école, les routes, les bons solidaires, etc.* » (août 2011).

³³ Plusieurs membres de la communauté Kichwas vivant au kilomètre 52 étaient présents. En l'absence du chef, nous n'avons pas été autorisés à prendre de photos.

³⁴ L'assistencialisme désigne une stratégie de relation où les besoins des communautés sont pris en charge par l'entreprise, qui génère une passivité de la population face aux problèmes qu'elle rencontre.

³⁵ Durant les périodes suivantes, les négociations entre les entreprises et les élus locaux donneront lieu à la construction de nombreux terrains couverts, souvent inutiles, notamment dans la province de Sucumbios.

Avec la formation de centres administratifs, des intermédiaires entre entreprise et communautés apparaissent. La mise en place d'instances administratives dans les principaux centres urbains passe par l'organisation en cantons. Ainsi, les compétences de gouvernance et de développement sont en partie redirigées vers des porteurs plus légitimes que l'entreprise. Les espaces ruraux s'appuient sur une organisation plus ou moins formalisée, avant la formation de « jupes paroissiales » dans le courant des années 1990. La désignation de représentants légitimes des communautés permet la formulation de revendications communes, notamment un investissement de l'entreprise dans le développement local. Or, tout investissement passe d'abord par une phase de négociation. Les représentants des communautés, puis les élus locaux deviennent peu à peu les interlocuteurs privilégiés des représentants de l'entreprise.

De plus, en l'absence d'un cadre contraignant et d'une planification du développement, on assiste à différents types d'abus. Notamment, l'entreprise se livre à la corruption des représentants, qui négocient la paix sociale au prix de leur collaboration : ils se chargent de faire émerger un consensus autour d'une proposition, qui est ensuite financée par Texaco. L'accès à des fonctions de représentation est alors perçu comme une occasion de s'enrichir (entretien avec Yvonne Macias). Ainsi, les administrations locales restent relativement faibles par rapport à l'entreprise. Une fois un investissement réalisé, l'entreprise peut le faire valoir en cas de réclamations de la part des communautés.

La participation stratégique à la vie des communautés est un outil de gestion de la paix sociale prépondérant, qui n'a rien d'illégitime en soi. Le problème est que les fonds ne sont pas investis dans des mesures efficaces de développement ou de réduction de la vulnérabilité. En effet, comme le précise Patricia Carrera (relations communautaires, Petroecuador) :

« Une entreprise dispose des compétences pour extraire les ressources naturelles de manière rentable, pas pour envisager un développement social cohérent ». (août 2011)

Ce type de pratiques est repris par les entreprises qui arrivent en Amazonie au milieu des années 1980, générant une institutionnalisation de fait des processus de négociation de la participation des entreprises au développement local.

3 *Division des communautés*

La formulation de revendications n'est pas le signe de l'absence de désaccord au sein des communautés. La négociation engendre ainsi des divisions intra communautaires. Parallèlement, l'établissement des colons engendre le report d'une part des griefs des communautés indigènes, chassées de leurs terres ancestrales, vers les nouveaux arrivants.

Ensuite, Galo Farinango (Mairie d'El Coca, participation citoyenne) et Enrique Morales (Assesseur de la préfète d'El Coca) nous expliquent que la remédiation de fuites est parfois l'objet d'une concurrence entre plusieurs communautés partageant le même espace de vie, pour l'attribution du travail de remédiation, ce qui peut résulter en une division du tissu social. Dans l'autre sens, l'entreprise s'assure l'accès à des informateurs au sein des communautés, ce qui lui permet d'instrumentaliser les relations intercommunautaires.

III) La création des aires protégées : une politique schizophrénique

Depuis les années 1970, l'action environnementale est pilotée par la *Fundación Natura*, qui développe une activité de type naturaliste et conservationniste. En 1979, 10 aires protégées, dont le parc Yasuní, sont créées. Or la même année sont inaugurés les deux axes de pénétration dans cette zone que sont les voies *Auca* et *Yuca*, qui donnent lieu à une colonisation. Entre 1985 et 1987 sont licités les blocs 14, 15, 16 et 17, tous superposés au parc. La surface du parc du parc Yasuní est finalement réduite en 1992, après qu'une partie en ait été détachée et déclarée territoire *Huaorani*. Ce statut, contrairement à celui de parc national, n'exclut pas l'exploitation pétrolière. Enfin, en 1992, une décision du tribunal des garanties constitutionnelles avalise la superposition de blocs à certaines aires protégées, scellant « *l'échec du système de gouvernance écologique* » (Fontaine, 2009b) reposant sur l'établissement d'aires protégées. Finalement, ni les terres ancestrales reconnues, ni les aires protégées ne peuvent se soustraire à l'exploitation pétrolière. La politique pétrolière mise en place s'oppose alors clairement à la politique écologique, et reflète une hiérarchie entre ces deux intérêts pour l'État.

IV) Facteurs de vulnérabilité

Sur cette période, les facteurs de vulnérabilité sont nombreux et les dispositions pour faire face à la contamination et à l'inégalité de moyens vis-à-vis de l'entreprise font globalement défaut. Le statut particulier de l'*Oriente*, la situation de pauvreté et les pratiques et stratégies mises en place par Texaco causent une vulnérabilité très importante. Trois facteurs vont empêcher la mobilisation des communautés face aux abus de l'entreprise : d'abord, l'absence d'organisations en place disposant de moyens pour répondre aux pratiques de l'entreprise ; ensuite, le manque d'information et enfin la temporalité d'émergence de certains enjeux sanitaires, particulièrement longue, qui diffère la visibilité des impacts les plus lourds, et donc la prise de conscience.

Alors que les institutions locales sont faibles, l'absence de l'État fait qu'aucune instance n'est en mesure de contrebalancer le poids des décisions économiquement motivées. L'absence de réglementation industrielle mais aussi sociale des activités ne permet pas aux populations de défendre leurs droits, par ailleurs pauvrement codifiés. Surtout, le manque de connaissance des impacts de l'exposition au pétrole brut ne permet pas une adaptation du mode de vie au danger. De nombreuses communautés, non contentes de consommer l'eau contaminée des cours d'eau, se servent parfois directement dans les piscines de stockage. À cet égard, la présence de Texaco a été particulièrement néfaste, dans la mesure où des témoins font état lors du procès Texaco³⁶ d'une désinformation volontaire de la part des travailleurs envers les populations, certains ouvriers louant les vertus du pétrole ou des eaux de formation pour la santé.

Ensuite, l'usage de stratégies de déplacement et d'anticipation de la conflictualité permet de décourager les éventuelles tentatives d'organisation et/ou de mobilisation. Tout d'abord, l'arrivée des colons permet de leur faire porter une partie des torts causés aux indigènes. Ensuite, l'établissement de relations de travail permet de diviser l'opinion et d'opérer un contrôle. Enfin, la mise en place d'un réseau d'informateurs composé de certains membres des communautés permet de gérer « en direct » l'évolution des opinions et de leur capacité à supporter la situation.

³⁶ <http://texacotoxico.org/eng/node/144>

Au niveau de l'exposition, il faut souligner que les colons, pour la plupart originaires de provinces appauvries par d'intenses sécheresses, sont dès leur arrivée particulièrement vulnérables à la contamination. En outre, l'étude de Beristain et al. (2009) s'appuie sur une enquête quantitative menée auprès de plus de 1000 personnes (70% métisses, 30% indigènes), et sur une enquête qualitative réalisée à partir de six *focus groups* (4 avec des indigènes, 2 avec des colons). Cette recherche observe ainsi une vulnérabilité aux cancers plus prononcée parmi le groupe des colons, notamment en raison d'une plus grande proximité des sources de contamination.

De plus, l'installation d'infrastructures au sein des propriétés les soumet à une exposition particulièrement forte. Ensuite, entre 1983 et 1987, alors que l'Etat décide d'ouvrir de nouvelles concessions, a lieu la phase la plus intense de la « ruée vers l'Est ». On assiste à une urbanisation sauvage qui ne fait pas l'objet ni d'une planification ni de la mise en place d'infrastructures (Entretien avec Guillaume Fontaine, FLACSO). On voit de nombreuses familles s'installer à proximité des sources de contamination. Enfin, et surtout, les méthodes utilisées par Texaco sont reconnues parmi les plus dommageables de l'histoire. Cristian Cevallos (Ministère des Ressources Naturelles Non Renouvelables) évoque à cet égard une étude réalisée par Petrobras sur « comment ne pas exploiter le pétrole », à partir du cas de Texaco³⁷.



**Image 2 : maison située sur la route entre Loreto et El Coca, proche du SOTE
(prise par l'auteur le 21 août 2011)**

³⁷ Nous n'y avons malheureusement pas eu accès.

V) Transition vers la période de gouvernance conflictuelle

Cette période est décrite comme unipolaire. Différents éléments contribuent cependant à la mise en place progressive des conditions d'une contestation. La création progressive d'organisations locales permet différentes actions collectives. Ensuite, les années 1980 voient la création de grandes confédérations indigènes : la CONFENIAE apparaît en 1980 et coordonne les différentes organisations au niveau régional. En 1986, la CONAIE est créée dans l'objectif d'une coordination nationale, qui va permettre aux mouvements de protestation de prendre de l'ampleur. En 1987, *Acción Ecológica*, ONG environnementaliste, devient la première à prôner une approche activiste de la défense de l'environnement, et va s'impliquer fortement dans la défense des droits des populations et la lutte contre l'exploitation. Parallèlement, l'État prépare la récupération des actifs de Texaco par la réforme de l'entreprise publique en 1989. En 1992, celle-ci est effective.

Le départ de l'entreprise précède de peu la publication de *Crudo Amazonico* (Kimmerling, 1993), première étude sur la contamination publiée de manière relativement large. Elle révèle la situation en Oriente et est l'élément déclencheur du dépôt d'une première plainte contre Texaco devant le tribunal de New York. **Parallèlement**, la politique pétrolière connaît un tournant décisif dans les années qui suivent la transition démocratique, exprimée dans la constitution de 1978. La crise de la dette alliée à la baisse des cours du pétrole motive, sous la pression des institutions financières internationales, une expansion rapide de l'exploitation. Celle-ci s'opère par une série de six rondes de licitation entre en 1983 et 1990. Parmi les blocs proposés, certains se superposent aux aires protégées de Yasuní et Cuyabeno, faisant acte d'une ignorance délibérée de la loi.

Nous situons la transition entre l'ère Texaco et la période dite de « gouvernance conflictuelle » entre la fin des années 1980 et le début des années 1990. Celle-ci s'opère en fait de manière progressive au cours des années 1980, à travers trois phénomènes essentiels : la mise en œuvre d'une politique pétrolière expansionniste, la prise de conscience des impacts de l'exploitation par la population, mais aussi et surtout de ses droits grâce à l'engagement de nouveaux acteurs et la montée conséquente des conflits socio-environnementaux.

Section 2 La gouvernance conflictuelle, 1990-2000

Une série d'événements entérine l'évolution des dynamiques locales d'une passivité face à la contamination et d'un rapport de soumission/dépendance envers Texaco, vers l'acquisition de moyens de défense et de construction/valorisation de revendications. Ce changement d'une gouvernance unipolaire vers une gouvernance conflictuelle est conditionné par la concomitance de dynamiques à différentes échelles (locale, régionale, nationale et internationale), qui permettent la diversification des arènes dans lesquelles se jouent les rapports de force.

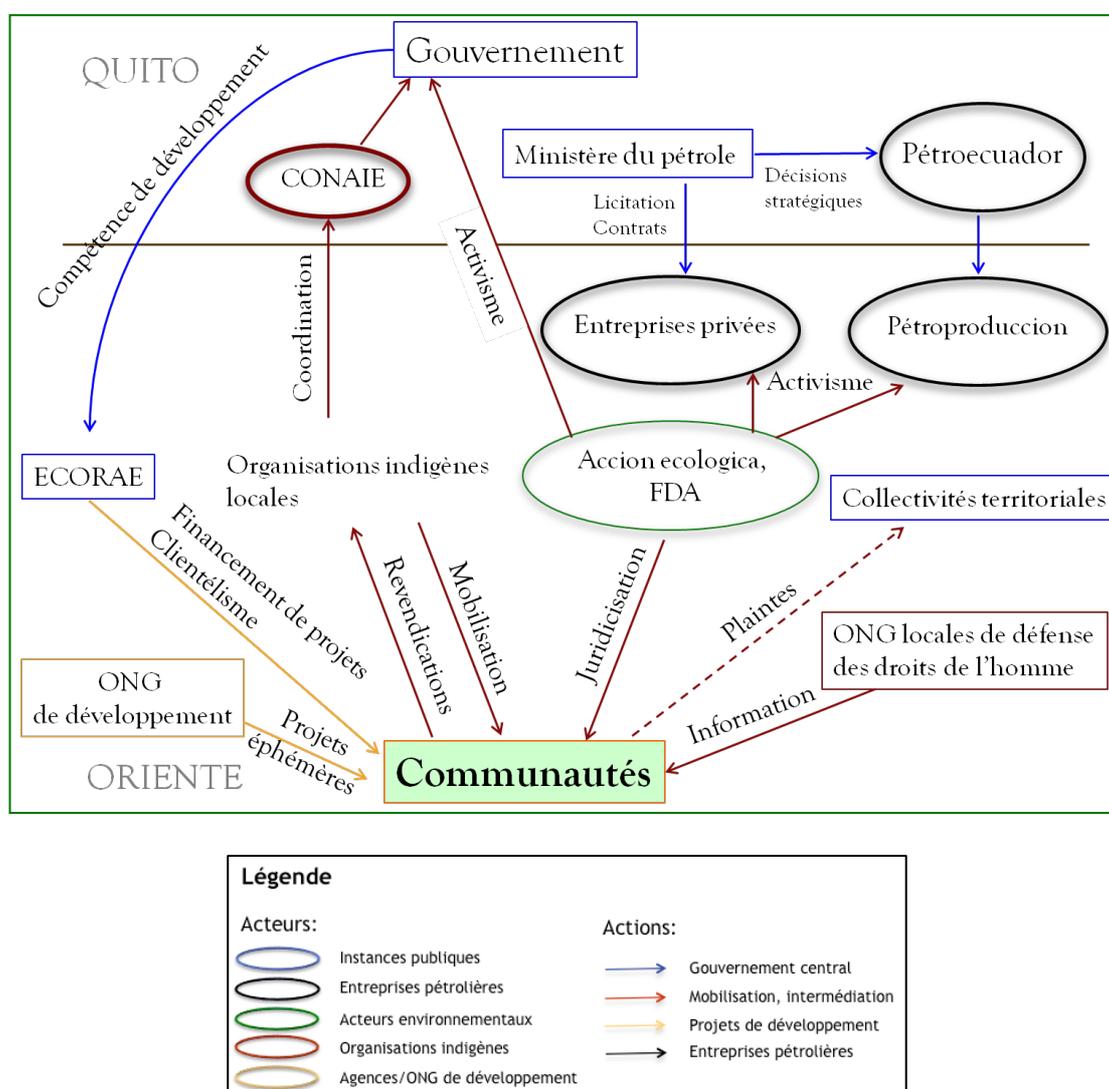


Figure 9 La gouvernance conflictuelle, réalisation propre.

I) Situation initiale

L'arrivée de nouvelles entreprises et l'apparition d'organisations indigènes, écologistes et sociales qui vont jouer le rôle d'intermédiaires entre communautés d'un côté, et État et entreprises de l'autre, complexifie les jeux d'acteurs. Néanmoins, deux positions antagonistes vont se dégager : celle de ceux qui tirent profit de l'exploitation et celles de ceux qui en subissent les conséquences. Cela s'explique par l'évolution du contexte local, mais aussi national et international.

Au niveau international, cette période se distingue par l'expression d'un intérêt croissant pour les enjeux environnementaux et les discriminations ethniques. La convention 169 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) signée en 1989 et le Sommet de la Terre de 1992 posent ainsi les bases d'une codification de la prise en compte des impacts socio-environnementaux dans le modèle de développement néolibéral. Les concepts de développement durable et de « bonne gouvernance » comprennent des exigences sociales et environnementales, notamment en termes de démocratie participative. En outre, l'Amazonie attire l'attention d'ONG et d'organisations internationales sur les thèmes de la déforestation et de la cause indigène. Cette situation ouvre un espace de visibilité pour la situation en *Oriente*, dont vont bénéficier différentes organisations nationales et locales.

Au niveau national, le départ de l'OPEP en 1992 marque l'abandon de la politique des quotas et l'adoption d'un modèle de type productiviste. Les septièmes et huitièmes rondes, en 1993 et 1997, sont l'occasion d'introduire de nouveaux types de contrats, dont celui de participation, qui vont globalement nuire à la transparence des closes de répartition de la rente (Fontaine, 2005). Arauz (2004) constate alors que malgré une répartition des bénéfices de plus en plus défavorable à l'État, de nombreuses entreprises déclarent des revenus négatifs et ne paient donc pas d'impôt à la rente. Parallèlement, l'entreprise publique souffre de l'ingérence croissante des gouvernements successifs dans sa gestion. Sa capacité d'investissement s'en trouve réduite au profit du service de la dette, ce qui conduit à un retrait de fait de l'entretien des infrastructures de l'agenda industriel (Montalvo, 2004). La question se pose alors de savoir si les fonctionnaires en charge des négociations cherchent réellement à défendre les intérêts nationaux (Arauz, 2004). Il s'avère de toutes façons que la marge de manœuvre, autant que la volonté politique des différents gouvernements, est extrêmement limitée.

Au niveau local, le contexte industriel évolue rapidement : le nombre d'entreprises engagées en Amazonie augmente considérablement. La politique d'expansion – qui porte sur des champs situés en Amazonie du nord, mais aussi au centre et au sud de la région – conduit alors à la plus importante vague de colonisation depuis les débuts de l'exploitation en RAE (voir plus haut). Parallèlement, la réforme de l'entreprise publique prépare la récupération des actifs de Texaco par l'État, mais le savoir-faire et les capacités d'investissement nécessaires à l'amélioration des pratiques d'exploitation font défaut. Enfin, les impacts sanitaires et économiques de la contamination deviennent de plus en plus sensibles. Au niveau micro-économique, la contamination touche en effet directement les moyens de subsistance des colons et des indigènes : le gibier disparaît sur plusieurs kilomètres autour des sites exploités, le bétail est malade, les produits de l'agriculture sont touchés à travers l'eau et les sols... Au niveau sanitaire, les victimes d'une exposition longue développent des maladies graves (San Sebastian et al., 2001 ; Hurtig et San Sebastian, 2002 ; Hurtig et al., 2002 ; Hurtig et San Sebastian, 2004). La multiplication des cas de morbidité à proximité des sources de contamination suggère un lien de causalité entre les deux, qui n'est cependant pas établi scientifiquement.

Enfin, **l'administration de la RAE** s'organise progressivement. Les administrations décentralisées sont désormais établies dans les centres urbains que sont Lago Agrio, El Coca, Shushufindi, Sachas. Dans les espaces ruraux, les communautés s'organisent autour des juntas paroissiales. Elles sont cependant globalement touchées par les pratiques clientélistes des entreprises, ce qui ne leur permet pas de jouer un rôle d'intermédiaire impartial entre entreprises et communautés. Parallèlement, la loi 010 de 1992 donne naissance à l'ECORAE, agence publique en charge du financement du développement de la RAE. Cependant, son action, parfois entachée de clientélisme dans l'attribution des financements, échoue globalement à mettre en œuvre un processus de développement qui réponde aux nécessités de la Région (Andrade, 2004).

Deux facteurs sont alors déterminants pour comprendre la montée de la conflictualité : l'émergence de la contamination comme enjeu économique, sanitaire et environnemental d'un côté, et la préparation, l'organisation efficace des communautés face à l'expansion des activités de l'autre.

II) Des enjeux en cours de formalisation

Les enjeux qui se dessinent à l'aube de cette période, s'ils semblent clairs pour l'État et les entreprises, se dessinent dans un rapport de force et des frictions entre différentes rationalités au sein de la société civile.

Pour l'État, il s'agit d'étendre les surfaces dédiées à l'exploitation pétrolière afin de compenser la baisse des cours du pétrole. Cela passe principalement, en situation de dépendance financière et technologique, par le fait d'assurer les conditions de gouvernabilité minimale aux entreprises souhaitant investir.

Ensuite, on distingue **la situation des entreprises privées et de l'entreprise publique, Petroecuador**. Cette dernière, à travers la filiale Petroproducción, est en charge des champs pétroliers libérés par Texaco et des nombreux passifs sociaux et environnementaux qui les accompagnent. Parmi les passifs sociaux, on compte les impacts sanitaires et l'atteinte aux moyens de subsistance, mais on trouve surtout un modèle de soumission instituée. Or, Petroecuador voit cette soumission se transformer en défiance, et doit faire face à la montée de nombreux micro-conflits (Fontaine, 2005b). De plus, le commencement du procès Texaco (1993) donne une certaine visibilité à la situation en Amazonie, tout en attisant le sentiment de révolte parmi nombre de communautés touchées par les pratiques de l'entreprise. Pour les entreprises privées, il s'agit tout d'abord de réussir à s'implanter, puis de mener une stratégie de relations communautaires permettant de minimiser les conflits.

Pour la société civile, l'enjeu se cristallise autour de plusieurs aspects. La contamination et ses impacts sont dénoncés par les organisations écologistes. *Acción Ecológica* est créée à Quito en 1987, sur des bases très différentes de la *Fundacion Natura*. Cette ONG adopte une position radicalement opposée à l'exploitation pétrolière : elle organise notamment la médiatisation des impacts de l'ère Texaco et l'opposition aux activités pétrolières dans les aires protégées de Yasuní et Cuyabeno. Les organisations indigènes tentent de s'organiser et militent activement pour la reconnaissance de droits communs et de leurs terres ancestrales, et la reconnaissance du caractère plurinational de l'État. Au niveau local, certaines organisations résistent avec succès aux entreprises qui tentent de s'implanter dans le centre et le sud de l'Amazonie. Les structures sociales se recomposent autour de mobilisations en réaction à la présence d'entreprises pétrolières, mais échouent à être porteuses d'une rationalité commune.

Cette période est le moment de la prise de conscience des impacts de l'exploitation par les populations. Elles prennent également conscience du fait qu'opérer une menace sur les infrastructures pétrolières peut leur procurer un espace de pouvoir.

III) Stratégies des acteurs de la contestation

Plusieurs types d'acteurs sont investis dans cette période. Parmi eux, l'État est en position de faiblesse et les collectivités territoriales ne semblent pas jouer un rôle important. Face à cela, les organisations de la société civile mettent en place les conditions d'une mobilisation. Tout d'abord, la mise en réseau des organisations indigènes et écologistes permet l'organisation efficace des actions de mobilisation. Ensuite, les revendications différenciées défendues par ces acteurs constituent un obstacle à la formulation d'un projet commun. Ainsi, à l'effort de mise en visibilité des impacts de l'exploitation et de défense des aires protégées auquel se livrent les écologistes, se mêle d'une manière confuse un effort de théorisation du droit indigène coutumier de la part des organisations indigènes.

A Mise en réseaux des acteurs de la contestation

Cette période se caractérise par la formation de réseaux qui vont donner lieu à l'interaction de différents types d'acteurs. Alors que se met en place un système administratif décentralisé globalement instrumentalisé par les entreprises, les organisations indigènes locales sont désormais relativement nombreuses. À travers les grandes confédérations, elles parviennent à définir des intérêts communs et à organiser un mouvement de révolte, qui s'étend à tout le pays. Les revendications directement en lien avec la contamination restent cependant marginales au profit de ???. Parallèlement, différentes organisations sociales et environnementales permettent d'intégrer les colons au mouvement d'émancipation de la domination établie par Texaco. Notamment, *Acción Ecológica* et le Front de défense de l'Amazonie (FDA) occupent un rôle central dans la dénonciation des impacts de l'exploitation.

Les organisations indigènes

Les organisations indigènes se structurent de manière fédérale. Alors que les organisations locales se multiplient au niveau des communautés, elles se fédèrent généralement par nationalités puis au niveau régional au sein de la CONFENIAE. La CONAIE rassemble les trois organisations régionales de l'*Oriente*, de la *Costa* (CONAICE) et de la *Sierra*

(ECUARUNARI). La COICA, qui rassemble les organisations indigènes des différents pays d'Amazonie, coordonne les actions à l'échelon international.

On voit ainsi que les indigènes, en réaction aux discriminations et injustices subies, mettent au point une stratégie leur permettant de faire entendre leur voix. Les années 1990 voient ainsi s'organiser plusieurs marches sur Quito, de nombreux blocages de route et de sites industriels. Les organisations indigènes s'investissent au niveau local dans différents conflits opposant communautés et entreprise. On peut notamment évoquer le rôle de l'OPIP dans le conflit entre le peuple de Sarayaku et ARCO, puis CGC (Lopez A., 2004).

Le conflit entre Sarayaku et CGC.

La résistance du peuple de Sarayaku aux entreprises pétrolières débute en 1989, lorsqu'il repousse ARCO de son territoire. L'entreprise était venue réaliser l'exploration sismique dans le bloc 10, et parvient à forer le puits Villano en 1992. En 1996, la compagnie argentine CGC signe un contrat d'exploration dans le bloc 23, lui aussi superposé aux territoires Sarayaku. Alors que les Sarayakus sont fermement opposés à l'activité pétrolière, l'entreprise tente dans un premier temps d'amadouer les communautés en promettant – de manière individuelle – de l'argent ou des travaux de développement. Devant le refus des communautés de la laisser pénétrer sur leur territoire, CGC tente des incursions illégales en 2002-2003 pour se livrer à l'exploration sismique d'une partie du territoire Sarayaku, avec le soutien de l'armée. Toute la communauté se mobilise jour après jour pour faire face aux entrées répétées de l'entreprise. Les activités sismiques et leur interruption fait qu'une quantité importante d'explosifs³⁸ est restée sur place, à 12 mètres de profondeur. Plusieurs plaintes sont alors déposées devant des tribunaux équatoriens puis devant la CIDH, qui va adresser un avertissement à l'État équatorien, dont il ne tiendra pas compte. Pour mettre la pression sur les Sarayaku et les pousser à négocier, l'entreprise organise le blocage du rio Bobonanza, axe de communication privilégié dans la région. Après plusieurs avertissements, la CIDH décide en 2005 d'ordonner le nettoyage du territoire Sarayaku : en effet, une quantité importante de dynamite aurait été laissée sur place lors de la mise en œuvre des études sismiques. En 2007, Correa accepte de prendre en compte l'avis de la CIDH (Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme) et ordonne la mise en œuvre d'une campagne de nettoyage. En 2009, le ministère de l'énergie et des mines (actuel MRNNR) ordonne subitement la reprise des activités pétrolières. Cependant, CGC décide de renoncer à sa concession sur le bloc 23 et quitte le pays.

³⁸ Selon INREDH, plus d'une tonne d'explosifs sont disséminés sur le territoire Sarayaku : http://www.inredh.org/index.php?option=com_content&view=article&id=412%3Asarayaku-un-caso-emblematico&Itemid=144

À l'opposé, Pablo Ortiz considère que la CONFENIAE n'a pas joué son rôle fédérateur lors des conflits en lien avec les activités pétrolières. Cette affaire en particulier dévoilerait les contradictions internes qui la traversent vis-à-vis de la thématique pétrolière :

« La corruption était forte à tous les niveaux. Les organisations indigènes reçurent 1 million de dollars de Texaco. Elles prirent le contrôle de la CONFENIAE : la direction décida de ne pas se battre contre les pétrolières. Ceci explique le fait que la CONFENIAE n'ait pas du tout été active dans la dénonciation des impacts des activités pétrolières en Amazonie équatorienne, et dans la dénonciation de l'attitude de l'Etat. La posture vis-à-vis du territoire était mercantile et capitaliste. La CONFENIAE avait des moyens, mais peu d'appuis. Les assemblées étaient manipulées. Le cas de Sarayacu est symptomatique de l'absence d'une organisation forte. Il fallait trouver d'autres organisations de résistance, aux marges de la CONFENIAE. Une fraction anti-pétrole essaya de reprendre la CONFENIAE, mais les pro-pétroles avaient trop d'argent. » (P. Ortiz, août 2011)

Finalement, les enjeux pétroliers ne remontent que marginalement jusqu'au niveau national. Un projet politique est présenté par la CONAIE en 1994. En 1996 est prise la décision de créer une entité engagée politiquement, **Pachakutik-Nuevo Pais**, séparée de la CONAIE. Les revendications qui sont portées se construisent autour de la ratification du caractère plurinational de l'État équatorien, de la reconnaissance des terres ancestrales et de la codification de modalités de participation aux décisions³⁹. Elles seront intégrées à l'occasion de la réforme constitutionnelle de 1998, grâce à l'élection de quatre membres du parti indigène à l'assemblée constituante.

Les organisations indigènes construisent également un argumentaire autour du système conceptuel basé sur leur « cosmovision », conception alternative à la dualité entre homme et nature induite par la culture occidentale et le développement d'activités économiques capitalistes. Le mouvement indigène défend une définition de l'environnement intégrateur de l'activité humaine. Cette conception établit un lien étroit entre culture et indivisibilité des territoires ancestraux. Les revendications sociales qui en découlent, si elles ne se réfèrent pas aux impacts de l'exploitation pétrolière, sont néanmoins en lien avec les problématiques environnementales et foncières.

Les organisations sociales et environnementales

Acción Ecológica est notamment à l'origine de la création du réseau international OILWATCH en 1996, motivée par le constat que « *les pratiques des entreprises sont les*

³⁹ À travers notamment les Circonscriptions Territoriales Indigènes (CTI) ou la ratification de la convention 169 de l'OIT, qui établit l'obligation de consultation préalable des peuples potentiellement affectés par un projet industriel.

mêmes dans d'autres pays » (Entretien avec Yvonne Yanez, OILWATCH). Grâce aux financements d'ONG du nord, *Acción Ecológica* dispose de ressources importantes qui lui permettent de développer une expertise environnementale, d'assister des comités locaux, de créer et de diffuser de l'information.

Ensuite, différentes organisations locales de défense des droits de l'homme se mettent en place au cours des années 1990. La plus emblématique est le **Front de Défense de l'Amazonie**, créé en 1994 suite au dépôt de plainte contre Texaco, avec pour objectif premier d'aider les populations affectées à se mobiliser. Il élargit peu à peu son horizon pour s'engager dans une action d'information envers les populations potentiellement exposées aux activités d'autres entreprises, les incitant à dénoncer les abus et à réclamer l'indemnisation des dommages, notamment par le dépôt de plaintes (Entretien avec Pablo Fajardo, avocat du procès Texaco, FDA, août 2011). Souvent proches d'*Acción Ecológica*, les leaders des organisations locales constituent peu à peu un réseau informel qui partage l'information et collabore dans la mise en place de mobilisations.

Ainsi, à cette période et d'une manière générale, on assiste à une convergence d'intérêts entre les trois types d'organisations (indigènes, écologistes, sociales), qui se retrouvent dans l'opposition à la politique expansionniste fomentée par l'État. Cependant, la CONFENIAE est souvent dénoncée comme un échelon manquant dans la dynamique d'opposition.

B Mise en visibilité des impacts au niveau national et international

1 Publicisation des impacts : Amazonia por la Vida

La publicisation de la situation est orchestrée par *Acción Ecológica* à travers la campagne « *Amazonia por la vida* » qui se déroule au niveau national entre 1989 et 1994, avec entre autre le soutien de la CONFENIAE et de la CONAIE. Elle constitue la première mise en cohérence entre la cause indigène et la cause écologiste. Cette campagne se préoccupe principalement de deux thématiques :

- la mobilisation de l'opinion publique sur les impacts de l'ère Texaco, qui appuie la dynamique de mobilisation qui conduit au procès Texaco
- les manifestations contre la licitation de blocs superposés au parc Yasuní, en particulier le bloc 16, attribué à Repsol.

La mise en visibilité des impacts de l'exploitation pétrolière passe par un activisme basé sur l'action non-violente. Ainsi, Alexandra Almeida (*Accion Ecológica*) évoque la diversité des moyens mis en œuvre :

« Nous avons fait des manifestations, différentes protestations et dénonciations. Par exemple, un jour, dans le centre de Quito, nous avons distribué des papiers dans tous les commerces, magasins, etc. qui disaient : « nous avons du pétrole dans le sous-sol de cette zone, vous devez libérer le site pour que nous puissions lancer l'exploitation. » Parce que c'est ainsi que les choses se passent en Amazonie. Nous avons construit une grande tour pétrolière en carton sur la grande place. » (Août 2011)

Fontaine remarque qu'un effet non négligeable des campagnes de publicisation a trait à « l'organisation et l'éducation populaire des communautés, mais aussi à la responsabilité de l'État ».

Pour plusieurs analystes (Pablo Ortiz, Mathieu Le Quang), l'approche d'*Acción Ecológica* est cependant limitée. Ils soulignent que, depuis Quito, elle est trop éloignée de la réalité : la démarche de l'ONG ne se fonde pas suffisamment sur une connaissance profonde des organisations locales, et propose une lecture manichéiste des enjeux. En outre, la faiblesse de l'implication de la CONFENIAE dans la dénonciation fait qu'elle se concentre sur les impacts environnementaux (qui sont le credo d'*Acción Ecológica*) au détriment des impacts sociaux et culturels.

Le second volet de la campagne *Amazonia por la vida* concerne l'exploitation pétrolière dans le parc national Yasuní. Le rôle important joué par les *Huaorani* permet de relier l'écologisme aux enjeux ethniques, notamment à travers la lutte pour la reconnaissance des droits indigènes. Fontaine (2009b) note cependant qu'elle ne parvient à contrer l'avancée de l'exploitation ni dans le parc Yasuní, ni sur le territoire *Huaorani*.

2 Le procès Texaco : la mobilisation des arènes médiatique et juridique pour la mise en visibilité des impacts au niveau international

Parallèlement, la mobilisation à l'encontre de Texaco « est à l'origine d'une mobilisation sociale régionale articulée avec des réseaux de défense transnationaux » (Fontaine, 2009b). C'est en effet de loin le conflit le plus médiatisé. À partir du dépôt devant le tribunal de New York d'une *class action* regroupant 30000 plaignants originaires d'Oriente (1993), il constitue un cas emblématique de mobilisation des arènes judiciaire et médiatique. Alors que l'État est désormais en charge des champs précédemment exploités par Texaco et des nombreux passifs environnementaux qui l'accompagnent, il signe un accord de remédiation avec l'entreprise en 1995. Texaco investit 40 millions de dollars dans la remédiation des passifs environnementaux, dont la mise en œuvre est confiée à une entreprise canadienne. L'investissement est dérisoire en comparaison du travail à effectuer, ce qui n'empêche pas le gouvernement de libérer Texaco de toute responsabilité (Pablo Ortiz). Ensuite, les 10 ans de procédures que va nécessiter la tenue du procès à Lago Agrio (en 2003) et les 8 ans supplémentaires pour l'arrivée à un verdict (en 2011) témoignent de la complexité d'engager une action en justice contre une entreprise multinationale. Finalement, la loi de gestion environnementale de 1999, rétroactive, permet d'incriminer Texaco.

Ce cas s'établit comme un succès sans précédent. Tout d'abord, c'est la première fois qu'une plainte de cette ampleur est déposée dans le pays dont est originaire une entreprise multinationale pour des faits s'étant déroulés dans un pays du sud. Ensuite, la tenue du procès à Lago Agrio donne lieu au premier jugement d'une entreprise multinationale dans le pays où elle a exercé. Enfin, l'amende de 9,5 milliards de dollars à laquelle Chevron (propriétaire de Texaco depuis 2001) est condamnée pour préjudices sanitaires et environnementaux est un record⁴⁰.

Enfin, différentes études scientifiques (Jochnick, 1994 ; Herrera, 1996) sont menées durant cette période, financées notamment par la mission capucine⁴¹ (, mais elles ont eu un effet limité. Enrique Morales (Assesseur de la préfète d'Orellana) estime que « *la portée des études réalisées avant les années 2000 n'était pas bien grande. Elles n'ont pas non plus été bien divulguées, ni présentées à beaucoup de gens. Elles n'ont pas été socialisées.* » (août 2011).

⁴⁰ Le 14 février 2011, Chevron est condamné à payer cette somme, qui sera doublé si l'entreprise ne présente pas d'excuses officielles dans les 15 jours suivant le verdict. Le 4 janvier 2012, ce verdict est confirmé en appel et, en l'absence d'excuses, l'entreprise voit son amende s'élever à 18 milliards de dollar.

⁴¹ Établie dans les années 1950 en *Oriente*, cette mission catholique est basée au vicariat d'Aguarico. Elle développe ensuite plusieurs sièges en Oriente, notamment à Shushufindi en 1988 et appuie les populations face à la contamination par différents biais (pour une approche plus détaillée, voir Bissardon, 2012).

C Mobilisation au niveau local

Alors que les mouvements nationaux focalisent l'attention, différentes entreprises font face à un changement d'attitude des populations. Pendant longtemps résignées face à l'absence de recours à leur disposition, les communautés prennent peu à peu conscience du rôle qu'elles jouent dans le bon déroulement des activités d'extraction. On assiste alors à l'émergence d'un espace de pouvoir des communautés autour des infrastructures industrielles. « *Prenant conscience des millions de dollars que générait l'exploitation, (les gens) commencèrent à exiger eux aussi une rétribution.* » (Enrique Morales, août 2011).

À défaut de s'institutionnaliser, la redistribution des bénéfices passe par la mobilisation sociale. La stratégie des habitants est décrite comme suit par Cristian Cevallos (MRNNR) : « *Si vous ne nous donnez pas ce que nous voulons, nous arrêtons la production* ». Or, le blocage d'un puits pendant une seule journée revient plus cher que la plupart des revendications des populations. « *Les gens commencèrent ainsi à obtenir des choses, toutes sortes de choses, allant de walkmans à des pistes d'atterrissage, en passant par des motos, etc.* » (août 2011). Cristian Cevallos y voit l'origine d'une situation où les rapports sont biaisés :

« Cela conduit à des formes de relations perverses, parce que les entreprises mettent de l'argent, mais ne l'investissent pas dans le développement. Les communautés veulent ensuite toujours plus, et cela crée des divisions. Au final, des ressources (financières) pour les communautés, il y en a. La question que l'on ne s'est jamais posée, c'est ce qu'on voulait faire de l'Amazonie. »

Ensuite, malgré la présence de l'armée, certains conflits naissent entre entreprise et communautés dès la phase exploratoire. Le conflit opposant les communautés Kichwas de Sarayacu à CGC dans le bloc 23 devient le cas le plus emblématique de résistance des communautés indigènes face à l'expansion. Plusieurs conflits entre organisations indigènes et entreprises naissent à la fin des années 1990, qui bénéficient selon Fontaine d'une grande cohésion sociale et politique. Les motifs, qui se recoupent autour de la défense de l'intégrité des territoires et des actions orientées par des valeurs culturelles, n'en sont pas moins variés : alors que certaines communautés s'opposent directement aux entreprises dès la phase d'exploration, d'autres demandent une limitation des impacts écologiques (conflit contre ARCO-AGIP, bloc 10), quand d'autres encore se concentrent sur l'obtention de compensations et d'indemnités. Les techniques utilisées, outre le blocage de routes et l'occupation d'infrastructures pétrolières, incluent la rétention de techniciens pour ouvrir les négociations.

Enfin, l'action au niveau local passe de plus en plus par l'information et la capacitation des populations. La création du FDA en 1994 va clairement dans ce sens. D'abord orientée vers les victimes de Texaco, son action se développe vers les autres communautés, intégrant aussi celles n'étant pas, ou pas encore, concernées par les impacts de l'exploitation (Pablo Fajardo, avocat du procès Texaco). Différents comités de défense des droits de l'homme (notamment à Shushufindi et Sachas) se créent et bénéficient du soutien du FDA (entretiens avec Pablo Fajardo, Yvonne Macias). Leur stratégie part du constat que le principal frein à la dénonciation des impacts est le manque d'information des populations quand au danger auquel elles sont exposées et aux recours dont elles disposent.

D Les acteurs industriels

À l'opposé de ces mouvements naissants, les pratiques industrielles et sociales utilisées par Petroproducción s'inscrivent globalement dans la continuité de celles de Texaco. À titre d'exemple, Fidel Aguinda (Cofan) évoque une anecdote :

« Une fois, en 2002, ils ont essayé d'entrer et ont commencé à raser une bande de 100 m, on est arrivés pour les arrêter et on a failli attaquer. Comme j'étais président, il me revenait de prendre la décision. Je leur ai dit qu'on les tuerait s'ils revenaient comme ça. On a reçu des excuses comme quoi c'était une erreur de l'ingénieur, et ils ont indemnisé chaque plante détruite. » (août 2011)

Or, ces pratiques se révèlent de plus en plus obsolètes : elles ne sont plus compatibles avec un contexte social stable, et l'entreprise doit faire face à d'innombrables « micro-conflits » (Fontaine, 2004).

Les entreprises privées rencontrent différents problèmes décrits plus haut, qu'elles résolvent la plupart du temps en instaurant des relations de négociation directe avec les communautés, ou à travers les paroisses et les mairies. Dans le cas de conflits pour l'attribution de compensations, certaines rencontrent plus de difficultés que d'autres pour limiter les coûts de participation à la vie des communautés, notamment celles qui tentent d'entrer dans le centre et le sud de la RAE.

IV) Vulnérabilité et dispositions naissantes face à l'exploitation pétrolière

Malgré la prise de conscience des populations, de nombreux passifs environnementaux demeurent une source de contamination active. De plus, les infrastructures vétustes des sites exploités par Petroproducción sont à l'origine de nombreux incidents (fuites régulières, explosions de tubes pour cause de surpression, affleurements). Enfin, en l'absence de la mise en place de programmes de développement viables, l'accès aux services de base (santé, éducation, eau potable) fait toujours défaut (entretien avec Cristian Cevallos, MRNNR, Wilson Suarez, comité des affectés par l'eau de Pacayacu). Les mobilisations permettent de débloquent des fonds des entreprises pour le financement de projets, mais le processus de décision échoue souvent à formuler des revendications orientées vers le développement.

L'urbanisation sauvage, en lien avec la raréfaction des terres disponibles pour les colons (Eberhart, 1998), accentue l'exposition des populations à un environnement contaminé. À titre d'exemple, la ville de Shushufindi s'est construite autour des infrastructures pétrolières. À mesure qu'augmente la population, ces dernières sont de plus en plus intégrées à l'espace urbain. On compte ainsi 6 puits dans la ville, avec des habitations se trouvant à moins de 200 mètres (entretien avec le maire de Shushufindi, Augusto Espinoza). La ville compte également une raffinerie, une usine de séparation, ainsi que plusieurs torchères (Augusto Espinoza).



Image 3: puits situé dans l'aire urbaine de Shushufindi. Des maisons sont installées tout autour du puits, à une distance d'environ 100 mètres (prise par l'auteur le 27 août 2011).

Enfin, la position marginale occupée par la thématique socio-culturelle dans les revendications portées au niveau national ne permet pas une prise en compte profonde de ces enjeux, ni par les acteurs de la mobilisation, ni par l'État. On assiste certes à la mise en avant de la « cosmovision » indigène, d'une conception propre du territoire, etc. mais cela se fait au détriment d'enjeux plus concrets, tels que les problèmes liés à l'alcoolisme, la prostitution et la perte des savoirs traditionnels.

Au niveau des dispositions, l'entrée en politique du mouvement indigène permet un accès au pouvoir local à la fin des années 1990. De plus, la participation à l'assemblée constituante permet l'adoption de mesures qui représentent des recours pour les populations indigènes. Ainsi, la ratification de la convention 169 de l'OIT est mobilisée pour mettre au point un règlement de consultation des populations indigènes préalable à tout projet industriel représentant un risque pour elles. En outre, ces mobilisations mènent à une évolution rapide du contexte législatif à partir de 1999, à travers notamment l'adoption de la loi de gestion environnementale.

Ensuite, la prise de conscience des impacts de l'exploitation pétrolière par les populations locales, mais aussi la mise en place de stratégies coordonnées permet à différents mouvements de s'affirmer et d'obtenir la satisfaction de leurs revendications, rééquilibrant les rapports de force avec les entreprises et l'État.

Enfin, la visibilité internationale de la situation permet à différentes organisations nationales et locales d'obtenir le soutien financier de la communauté internationale, comme c'est le cas pour *Acción Ecológica* (qui se livre un travail d'expertise, de mise en réseau des acteurs et de mise en visibilité des impacts) et la *Red de Lideres Angel Shingre* (qui s'engage dans la défense des droits de l'homme et l'information des communautés) (entretiens d'août 2011 avec Alexandra Almeida et Edwin Valladolid, respectivement). L'action de ces organisations, rendue possible par l'évolution du contexte international vis-à-vis de l'environnement et des droits de l'homme, joue un rôle important dans l'information des communautés mais aussi dans l'évolution de l'opinion publique nationale vers la prise de conscience des impacts de l'exploitation.

V) Synthèse

Le déclin des positions fatalistes au sein des communautés permet d'augmenter la pression sur les entreprises, notamment Petroecuador, en s'attaquant à l'enjeu central qu'est la rente pétrolière. L'organisation du mouvement indigène alliée à l'émergence d'organisations sociales et d'une stratégie proactive au sein du mouvement écologiste permet de donner une visibilité aux impacts de l'exploitation et contribue à ouvrir un débat autour du respect des droits de l'homme en RAE et de l'exploitation pétrolière, jusque-là sujet « intouchable ». En ce sens, les années 1990 représentent une avancée majeure dans la reconnaissance des impacts de l'exploitation pétrolière. De plus, les organisations indigènes, à l'origine de la destitution de plusieurs chefs d'État, s'affirment comme une force de mobilisation nationale. Parallèlement, les dynamiques conflictuelles, mais aussi le renforcement des instances représentatives décentralisées conduisent à un changement social déterminant. Les communautés indigènes et colonnes se retrouvent progressivement, à travers l'opposition aux entreprises, dans une identité amazonienne commune.

Cependant, plusieurs limites se dégagent. Tout d'abord, l'instabilité politique et la dépression économique et sociale que traverse le pays pousse à une politique plus que jamais extractiviste qui empêche la mise en place d'une réforme en profondeur. Ensuite, l'entrée en politique du mouvement indigène a des retombées relativement limitées, dans la mesure où la reconnaissance de droits ne conduit pas nécessairement à leur application de fait. Enfin, le difficile aboutissement des procédures juridiques engagées fait qu'elles sont en définitive plus un levier pour la négociation directe avec les entreprises qu'un réel recours institutionnalisé. La mise en risque de l'exploitation pétrolière reste ainsi limitée : tout d'abord, les mouvements de protestation nationaux ne la soulèvent pas comme une cause centrale des problèmes rencontrés en Oriente ; ensuite, les stratégies pour faire face à la contamination s'orientent vers la réclamation de compensations et de remédiation, et d'un moratoire sur l'activité pétrolière, mais ne proposent pas de mesures transitoires de prévention des risques en lien avec les activités pétrolières. Les stratégies mises en œuvre par les acteurs de la contestation sont ainsi qualifiées de défensives (entretien avec Guillaume Fontaine, août 2011).

Section3 La gouvernance multipolaire

Trois grandes tendances caractérisent cette dernière période de gouvernance : une intensification des conflits et la diversification de stratégies mises en œuvre par les différents acteurs, l'évolution des registres de revendication des populations et le retour d'un État fort. La fin de la période de gouvernance conflictuelle ne marque paradoxalement pas la fin des conflits. Au contraire, on assiste à leur intensification au début des années 2000. Dans le même temps, les acteurs engagés dans la protestation et leurs stratégies se multiplient. Ainsi émerge la formulation de revendications qui, contrairement à la position radicale défendue par les acteurs de la médiatisation, dévoile une acceptation relative des activités d'exploitation par la majorité des communautés, mais pas de ses modalités. Ainsi, *en Oriente*, d'un mouvement de contestation porté de manière ambivalente par la nécessité de résister aux entreprises d'un côté, et l'exigence d'un changement radical de modèle politique de l'autre, la transition s'effectue vers la revendication d'un droit au développement. En ce sens, la multiplicité des acteurs change la configuration des conditions de gouvernance (cf. figure 6). De plus, la réforme de l'État et des politiques pétrolières à partir de 2005 apporte différentes réponses en lien avec les revendications formulées, mais aussi (surtout ?) en réponse au problème de dépendance financière et technologique aux activités pétrolières qui touche l'État depuis plusieurs décennies.

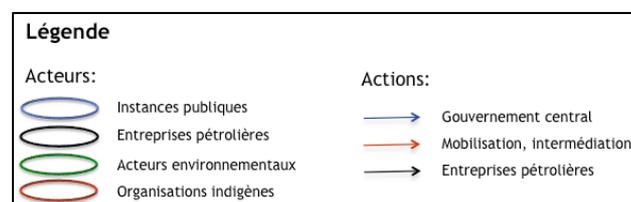
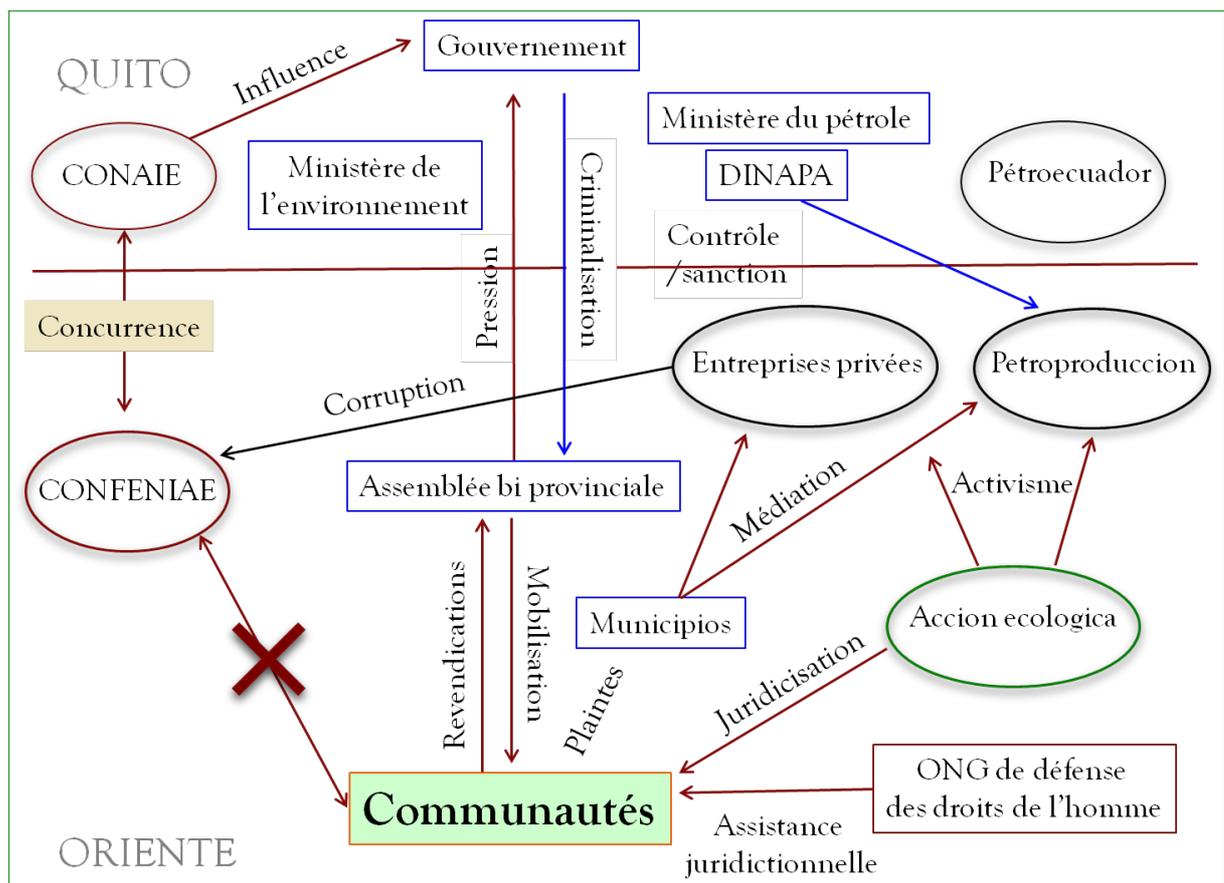


Figure 10 : la gouvernance multipolaire, réalisation propre.

1) Situation initiale

L'apparition d'acteurs revendiquant une prise en compte de leurs intérêts et une participation au débat public complexifie les modalités de définition, mais surtout d'application de la politique pétrolière. À l'État fort des années 1970 succède un État affaibli par les réformes néolibérales issues de l'intervention des institutions de Bretton Woods. Alors que pour l'État, l'enjeu principal de l'exploitation est *en droit* de générer des ressources pour permettre le financement de politiques publiques de développement, la situation dans laquelle se trouve l'Équateur est précisément l'inverse. Les politiques des gouvernements consistent à réduire l'implication de l'État dans le développement du pays, tout en intensifiant l'exploitation des ressources naturelles afin de financer une dette, qui pourtant ne réduit pas.

L'exploitation finance ainsi la fuite des capitaux qu'elle génère, selon un modèle qui présente les caractéristiques d'une réelle malédiction du pétrole. L'effondrement de l'économie nationale aboutit ainsi à la dollarisation et la destitution du président Mahuad en 2000.

Fontaine (2002, 2003, 2007, 2009b) apporte les éléments d'une synthèse générale de la situation équatorienne durant les années qui suivent. Entre 2000 et 2001, le gouvernement de Noboa envisage une nouvelle intensification des activités, à travers le projet de construction de l'OCP (Oléoduc de Bruts Lourds), investissement qui représente 1100 millions de dollars. Finalisée en 2003, la construction de cet oléoduc voit la capacité de transport dépasser de loin la capacité de production⁴². Aussi, les gouvernements des années qui suivent n'ont d'autre choix que d'organiser l'augmentation de la production en Amazonie, induisant de nouveaux appels d'offres. Une campagne intensive est menée à l'encontre de ce projet. Pour la première fois, l'Étude d'Impact Environnemental (ci-après EIA) est rendue publique, notamment grâce à internet. Des critiques sont formulées en réponse à cette publication : le cadre légal, aussi imparfait soit-il, permet de poser les termes d'un débat qui, outre les conflits qui peuvent l'accompagner, donne lieu à une forme de négociation publique préalable.

Dans ce contexte, le système de gouvernance énergétique équatorien repose sur trois éléments structurants : la variation des prix sur les marchés internationaux, l'existence d'importantes réserves de pétrole prouvées et probables dans le territoire national et la planification des relations avec les communautés locales (Fontaine, 2009a)

Aussi, nous situons la transition du modèle de gouvernance conflictuelle vers celui de gouvernance multipolaire entre 2000 et 2003, année durant laquelle l'OCP est mis en fonctionnement.

Du point de vue qui nous intéresse ici, les deux premiers éléments relevés par Fontaine sont les conditions nécessaires dans lesquelles il est ou non possible de planifier les relations avec les communautés locales. Or, la montée en puissance de la question sociale en *Oriente* s'organise autour de trois ressources principales :

A-un contexte social qui, sur certains sites, remet en question la possibilité même de l'exploitation,

B-le renforcement des positions d'acteurs émergents

C-et l'évolution rapide du contexte législatif.

⁴² L'OCP a un potentiel de transport de 410000 barils par jour (Fontaine, 2002), ce qui peut permettre de plus que doubler la production de 2000 (390000 barils par jour, dont 340000 via le SOTE).

A Des conditions sociales d'exploitation qui se dégradent

Tout d'abord, la conflictualité qui caractérise le contexte social général du pays semble atteindre son apogée en 2000. Cependant, le projet de construction de l'OCP (Oléoduc de pétroles bruts lourds), dont la construction est décidée en 2001, est à l'origine d'une intensification des conflits autour du pétrole, qui vont parallèlement bénéficier d'une visibilité nationale. Ensuite, l'augmentation de la production doit passer par l'avancée considérable du front pétrolier vers le centre et le sud de la région. Or, les indigènes de cette région sont préparés à une telle tentative (Entretien avec Pablo Ortiz) et opposent une résistance organisée aux industriels. La situation conflictuelle en Amazonie représente ainsi une menace toujours plus sérieuse pour les investissements, à tel point que la neuvième ronde de licitation (2002-2003) est déclarée déserte à deux reprises (Fontaine, 2004). Aux crises économiques et sociales vient alors s'ajouter la crise pétrolière.

Du point de vue de l'intérêt général, elle se met en place autour de trois composantes principales. Premièrement, l'absence de mécanismes institutionnalisés de redistribution et d'amélioration sensible des pratiques nuit à l'acceptabilité des activités extractrices. Deuxièmement, l'incapacité de l'État à assurer des conditions attirantes pour les investisseurs (et à négocier des contrats avantageux) conduit à la diminution régulière de sa participation aux bénéfices dégagés par l'activité des entreprises privées. Troisièmement, l'ingérence gouvernementale dans la gestion budgétaire de l'entreprise publique nuit, par l'absence d'investissement, à l'efficacité économique, sociale et environnementale de ses activités.

B Le renforcement des acteurs émergents

Ensuite, plusieurs acteurs émergent dans la période précédente, parmi lesquels les organisations écologistes, les associations locales de défense des droits de l'homme, et différentes organisations sociales et les collectivités territoriales, consolident leurs positions à travers une multiplication des structures, un élargissement de leur champ de compétences et/ou une représentativité accrue (entretiens avec Edwin Valladolid, Yvonne Macias, Alexandra Almeida, Rodrigo Varela, entre autres). De plus, l'État central organise son implantation en RAE, en créant les directions provinciales de différents ministères. À l'opposé, les grandes coordinations indigènes que sont la CONAIE et la CONFENIAE font face à un défaut de représentativité croissant (entretiens avec Pablo Ortiz, Matthieu Le Quang ; Fontaine, 2009b) marqué par des échecs à différents niveaux. Cet état de fait est à l'origine de l'intitulé de « gouvernance multipolaire » dans la mesure où une multitude

d'acteurs, plus ou moins coordonnés, sont désormais à même de participer à une forme de débat public, de porter des revendications et de soulever des enjeux autour du thème pétrolier, face à une administration en cours de renforcement.

C La mise en place d'un cadre législatif

Enfin, à partir de la réforme constitutionnelle de 1998, le contexte législatif évolue rapidement. En premier lieu, les bases d'un cadre socio-environnemental de l'exploitation se mettent en place. Ensuite, une série de mesures définissent le cadre d'une reconquête de la souveraineté nationale en rupture avec le modèle néolibéral :

(1) - La loi rétroactive de gestion environnementale est adoptée en 1999, et permet notamment l'attribution de responsabilités pour des préjudices qui précèdent sa mise en place. Ensuite, le décret 1215 établit en 2001 le règlement substitutif au règlement environnemental pour les activités hydrocarburifères (RAOHE), qui définit des normes environnementales à respecter pour les activités d'exploitation et un processus de sanction en cas de manquement. Il est complété par la loi de prévention et contrôle de la contamination (2004). Ensuite, le décret 3401 établit en 2002 le règlement de consultation et participation des populations indigènes pour la réalisation d'activités hydrocarburifères. Ces différentes normes définissent des contraintes pour la mise en place d'une activité d'exploitation et forment à ce titre un cadre « relativement complet » (Fontaine, 2005).

(2)- Une deuxième série de mesures s'organise après la réforme constitutionnelle de 2008. La constitution de *Montecristi* est notamment la première à reconnaître des droits à l'environnement (Articles 71 à 74). En 2009 la réforme de la loi d'hydrocarbures pose les bases d'une réorganisation de la politique pétrolière équatorienne. Elle donne lieu à une réforme de l'entreprise publique, rationalise le dispositif contractuel⁴³ et attribue 12% des bénéfices des entreprises privées et des excédents de production de l'entreprise publique à la mise en place de projets de développement par les GAD en charge des espaces affectés par l'exploitation, dans le cadre du plan national pour le « bien vivre » (« *buen vivir* » ou « *sumak kawsay* »). Enfin, la loi minière de 2008 met en place les conditions pour l'exploitation de ressources qui représentent un relai potentiel aux ressources pétrolières.

⁴³ La prestation de service est désormais la seule modalité admise de participation aux activités de Petroecuador, possesseur légal des ressources du sous-sol.

D -Synthèse

Cette période comporte deux temps forts. Dans le premier temps, on assiste à une continuité dans la dynamique de conflits marquée par une modification du contexte social et du corpus de revendications. Dans un second temps, un retournement radical du contexte politique national donne notamment lieu à la formulation de réponses concrètes aux différents enjeux soulevés par la crise multisectorielle qui touche le pays. Les problématiques environnementales convoquent une action mettant en jeu différents secteurs, porteurs de références et de rationalités diverses. L'enjeu d'un développement concret repose alors sur la capacité d'intégration des demandes issues de la société civile par les acteurs impliqués, qu'ils soient publics ou privés. Finalement, c'est la question de la gouvernabilité qui se pose, celle de l'équilibre entre les besoins exprimés par la population et la capacité structurelle à intégrer ces besoins aux agendas politique, industriel, etc. (Camou, évoqué par Fontaine, 2005b).

Aussi, nous nous demandons quelles conséquences les différentes modifications structurelles du contexte social peuvent avoir sur la vulnérabilité et les ressources à disposition des populations. En particulier, dans quelle mesure le processus de réforme entamé en 2005 constitue-t-il une réponse aux différentes revendications sociales ?

II) Stratégies des acteurs

Les acteurs engagés dans le système de gouvernance se diversifient et mettent en place des stratégies différenciées. Alors que la dénonciation des pratiques de Texaco passe par la saisie des ressources juridiques qui se mettent en place, les collectivités territoriales se positionnent comme porteurs légitimes des intérêts des populations. Elles prennent en ce sens le relai des confédérations indigènes, qui perdent par ailleurs en représentativité et en crédibilité. Enfin, l'État effectue un « retour en force » à partir de 2005-2006. Cela s'exprime par une forme de répression de la contestation, mais aussi par la prise en main des enjeux du développement.

A Les organisations écologistes et de défense des droits de l'homme

Les stratégies mises en place par les acteurs de la dénonciation s'inscrivent dans la continuité du travail effectué durant les années 1990, mais elles témoignent également d'un élargissement du champ de compétences, et donc des outils développés. On assiste par ailleurs à la multiplication des associations de défense des droits de l'homme au niveau local, conséquence probable d'une prise de conscience croissante. Enfin, l'évolution du contexte législatif emmène un mouvement global d'incitation à la judiciarisation.

1 Élargissement du champ de compétences

L'activité d'*Acción Ecológica* s'élargit à mesure que l'organisation se renforce. Tout d'abord, la production de savoirs sur l'exploitation et ses impacts est une activité importante qui débouche notamment sur la rédaction de manuels proposant des méthodes de monitoring communautaire. Ceux-ci sont transmis aux communautés via différentes organisations locales.

Ensuite, l'organisation mène des actions de dénonciations, constate des fuites, opère des prélèvements alternatifs à ceux des entreprises. Selon Alexandra Almeida (*Acción Ecológica*), les entreprises qui posent le plus de problèmes sont les entreprises privées. Celles-ci ne tolèrent pas la présence d'acteurs extérieurs aux communautés et opèrent une surveillance importante, mobilisant parfois l'armée. Elle a été détenue deux fois par l'armée, dont une fois alors qu'elle effectuait des prélèvements d'eau. La criminalisation de la protestation est, d'après elle, un thème majeur sur lequel il convient de se pencher. Elle évoque de plus refus de REPSOL, opérateur du bloc 16, de laisser entrer une sous-secrétaire du ministère de l'environnement.

Ce manque de transparence s'explique par le fait que les multinationales se préoccupent plus de leur image que les entreprises publiques, craignant la médiatisation des impacts de leurs activités dans leur pays d'origine.

Les normes énoncées par les différents règlements constituent une base sur laquelle les organisations de la société civile peuvent s'appuyer pour diversifier leurs activités : les individus vivant dans les sites contaminés sont incités à faire valoir leurs droits, et les entreprises privées sont mises sous pression par une action de contrôle alternative aux processus légaux.

2 Information, capacitation

Au niveau local, la *Red de Lideres Ángel Shingre* (Entretien avec Edwin Valladolid) oriente son action vers la capacitation sur les thèmes de santé environnementale, mais aussi sur les droits de l'homme en général. Créée en 2003 suite à l'assassinat de l'activiste environnemental Ángel Shingre, elle vise notamment à répondre aux besoins d'unification, de compétences, de connaissances, d'accompagnement des communautés dans les processus de négociation et de signature d'accords avec les entreprises, etc. Elle compte aujourd'hui 35 membres, chefs ou élus représentants au sein de la *Red*, répartis dans 30 communautés différentes. Leur action consiste alors à transmettre des éléments de compréhension des enjeux en lien avec l'exploitation.

Les menaces et désaccords au sein des communautés sont les principaux obstacles que rencontre la *Red*. Les menaces viennent principalement des entreprises et de l'État, mais aussi parfois du sein même des communautés. Notamment, des personnes participant aux ateliers sont parfois là en informateurs des entreprises. Ensuite, les divisions au sein des communautés peuvent conduire au refus de participer. Edwin Valladolid explique (août 2011) que les communautés dressent le bilan de ce que peut leur apporter la *Red* (capacitation) par rapport à ce que les entreprises leur proposent : des compensations économiques et parfois du travail en cas de fuite. À l'opposé, la participation à la *Red* hypothèque pour elles les chances d'être contractées par l'entreprise locale pour des travaux ponctuels. Or, ceux-ci durent parfois 4 à 5 mois (Entretien avec Enrique Morales) ce qui représente un apport économique important pour des communautés généralement pauvres.

3 *Judiciarisation*

Cette dynamique est appuyée par un réseau d'acteurs qui font du droit, leur cheval de bataille. Parmi elles, nous avons rencontré des personnes d'INREDH, la *Red de Lideres Angel Shingre* et différents comités de défense des droits de l'homme.

INREDH (entretien avec Rodrigo Varela, en charge de la province d'Orellana, août 2011), créée en 1993, est une organisation comprenant 6 avocats. Elle est opposée à toute forme d'extraction des hydrocarbures. En ce sens, Rodrigo Varela estime que les compensations économiques et matérielles ne font pas avancer les droits de l'homme mais forment en revanche la structure d'un compromis à l'origine d'inégalités.

En effet, des accords sont passés en 2009 entre entreprises et communautés, dans le but de pacifier des relations. Or, ces accords sont notamment un outil de chantage, les entreprises menaçant de ne pas respecter les engagements pris en cas de protestation. Rodrigo Varela résume ainsi la rationalité des entreprises : « *On te paye, mais laisse nous travailler, laisse nous te contaminer et ne pas améliorer ta santé.* ». De plus, il considère que l'exploitation pétrolière demeure la « panacée » pour beaucoup de gens, dans la mesure où ils ne voient pas ce qu'ils pourraient faire si elle s'arrêtait.

L'INREDH fait partie de la FIDH (Fédération Internationale des Droits de l'Homme) au niveau international, et travaille avec Acción Ecológica et la CEDHU (Commission Eucuménique des Droits de l'Homme) à Quito. À Orellana, elle collabore étroitement avec la *Red de lideres Ángel Shingre*, mais aussi avec la municipalité d'El Coca et le gouvernement provincial. La stratégie consiste à aider les communautés à porter des cas jusqu'aux institutions compétentes, notamment devant la cour interaméricaine des droits de l'homme. Avec les collectivités territoriales, elle réfléchit aux possibilités légales d'opérer un monitoring des impacts. Aussi, l'INREDH se positionne non pas comme médiateur de mobilisation, mais comme « *un soutien juridique et légal aux personnes et organisations qui en ont l'initiative* ». Un accord passé avec ISF (Ingénieurs sans frontières) leur permet d'approfondir leur connaissance des dossiers sur la province d'Orellana et de renforcer la *Red de lideres*.

Parmi les avancées notoires, Rodrigo Varela évoque :

- Le « cas Troya » (mai 2011), qui reconnaît « *le renversement de la charge de la preuve* » : ce n'est plus aux plaignants de prouver que le dommage subi est en lien avec l'exploitation pétrolière, mais à la compagnie de prouver qu'il ne l'est pas
- Le cas « Rucullacta » (septembre 2010) a permis de développer le droit à la consultation préalable des peuples indigènes.

Les gens se tournent de plus en plus vers la voie juridique, au détriment des méthodes de protestation des années précédentes. Le mouvement de protestation a perdu la force de contestation qu'il avait auparavant, particulièrement depuis la révolte de Dayuma (2007). « *C'est à ce moment là qu'un message de peur s'est diffusé, décourageant ceux qui pourraient vouloir protester.* » (entretien avec Rodrigo Varela, INREDH, août 2011).

La stratégie juridique des organisations de défense des droits de l'homme constitue ainsi une alternative aux conflits. Elles passent la plupart du temps par la *Defensoria del pueblo*, un organe étatique indépendant du gouvernement créée en 1997. Contrairement au ministère de la justice, elle défend une vision propre et a sa propre ligne de travail. Elle a pour mission la tutelle des droits de l'homme, et s'est vue confier la protection de la nature par la constitution de 2008. Elle répond à une des fonctions de l'État, qui est celle de « contrôle et transparence ». La *defensoria del pueblo* a ainsi pour mission de vérifier que les institutions de l'État « *ne violent, n'affectent ni n'intentent à ces droits.* ». C'est ainsi un « *acteur de rang moral et éthique, plus que juridique.* » (Entretien mené par Pauline Bissardon avec Patricio Benalcazar, directeur de la protection des droits de l'homme et de la nature, août 2011).

Toutefois, la stratégie de judiciarisation se heurte à plusieurs limites. Tout d'abord, les droits de la nature, récents, ne sont que très peu invoqués, que ce soit par les juges ou par les plaignants. Dans la mesure où aucun précédent n'existe et que les droits de la nature sont un concept controversé, aucun juge n'ose prendre l'initiative de poser une jurisprudence. Ainsi, plaider les droits de la nature représente une stratégie très incertaine (Luis Intriago, directeur du département environnement de la mairie d'El Coca). Ensuite les médias, à l'exception de journaux locaux et de Radio Sucumbíos, ne relaient d'une manière générale pas leurs actions. En dehors des événements de grande ampleur, plus sensationnels, les thèmes extractivistes ou de criminalisation n'entrent pas dans leur agenda (Rodrigo Valera, INREDH). Enfin, les procédures à l'encontre des entreprises ne vont pas sans de fortes contraintes.

Enrique Morales (assesseur de la préfète d'Orellana, août 2011) précise que :

« Les gens recherchent la compensation économique. Parfois, ils utilisent le moyen de la plainte publique ou celui de la plainte judiciaire comme un moyen de pression pour s'asseoir et négocier. Dans très peu de cas ces plaintes aboutissent à la démarche judiciaire correspondante. »

Yvonne Macias (comité de droits de l'homme de Shushufindi, août 2011) présente la réciproque du raisonnement précédent. Quand des problèmes ont lieu avec les activités pétrolières, les gens ne viennent pas dénoncer la situation en première instance au bureau du Comité. Ils ne viennent que lorsqu'ils ont perdu la négociation avec l'entreprise, car l'expectative économique prime dans leur logique d'action.

Enfin, les entreprises multinationales vont systématiquement jusqu'en dernière instance. Une inégalité de ressource fait que des démarches longues et coûteuses en énergie impriment une dynamique de compromis en dehors de l'arène juridique. Enrique Morales résume les enjeux de la stratégie de judiciarisation :

« Nous travaillons pour que le paysan ne se contente pas de demander des indemnisations et des compensations, mais qu'on puisse arriver à des procédures judiciaires et que se créent des précédents issus des juges de tutelle correspondants. »

Si elle constitue un secours dans la négociation, la stratégie juridique semble disposer d'une portée limitée, parfois en contraste avec les besoins immédiats des populations.

B Du déclin des confédérations indigènes...

La formulation d'un programme politique par la CONAIE en 1994 est à l'origine de l'entrée en politique du mouvement à travers la création du parti Pachakutik-Nuevo Pais en 1996. Le parti obtient notamment quatre sièges à l'assemblée constituante de 1998, puis 6 députés à l'assemblée nationale. La constitution de 1998 ratifie plusieurs avancées pour la cause indigène. Tout d'abord, la convention 169 de l'OIT établit l'obligation de consultation et de participation des populations indigènes dans les projets pouvant affecter leurs conditions de vie. Ensuite, elle reconnaît les droits collectifs indigènes, le pluralisme juridique et les circonscriptions territoriales indigènes. C'est un succès qui ne fera cependant pas date, le passage du droit au fait ne se concrétisant que très marginalement. L'alliance avec Lucio Gutierrez lors des élections présidentielles de 2002 achève les ambitions centrales du parti. Selon les mots de Fontaine (2006) :

« Les intérêts contradictoires au sein des groupes ethnolinguistiques ont provoqué la désarticulation du mouvement ethnique amazonien, devenue patente avec la collaboration d'un groupe de dirigeants de la CONFENIAE avec le gouvernement Gutiérrez ».

Cette période est ainsi marquée par un fort déclin de la représentativité des grandes confédérations indigènes, ce qui nuit notamment à l'organisation de mouvements de résistance. Fontaine (2009b) décrit la crise de légitimité de la CONFENIAE de la manière suivante :

« Face à la pression continue de la part de l'État et des entreprises pétrolières pour étendre la frontière extractive vers le Sud, la CONFENIAE et ses organisations membres se trouvent actuellement dépourvues de mécanismes adéquats de consultation et de participation, ce qui affecte a fortiori leurs processus de consultation et de décision. »

Outre les grandes confédérations, les organisations représentant certaines nationalités voient l'intégration de personnes extérieures aux postes à responsabilité. Cet état de fait témoigne d'une évolution des modes de gestion de ces dernières :

« A la fondation cofan, on est en débat parce qu'ils veulent employer des gens de l'extérieur, parce qu'ils pensent que les cofanes, en tant que professionnels, on est incapables d'écrire des documents, etc. A lieu de donner la possibilité aux cofanes de faire quelque chose, ils veulent employer des gens extérieurs. » (Fidel Aguinda, AJONCE, août 2011)

Parallèlement, le parti indigène dispose d'une crédibilité importante au niveau local, ce qui lui permet d'accéder à des fonctions dans différents GAD. La constitution d'un contre-pouvoir par les GAD face aux élites qui se transmettent les rênes du gouvernement central devient une alternative aux organisations écologistes et aux grandes fédérations indigènes pour la formulation de revendications. *Pachakutik-Nuevo Pais* obtient notamment les préfectures de Sucumbios et d'Orellana en 1998 et la mairie d'El Coca en 1999.

La formation d'une assemblée bi-provinciale en 1998 permet de donner un poids important à des revendications formulées en commun. Rassemblant organisations indigènes et paysannes, juntas paroissiales, municipalités et conseils provinciaux, missions catholiques, partis politiques de gauche, cette assemblée devient le symbole de l'émergence d'une identité commune entre indigènes et colons, construite autour de la vulnérabilité à la contamination et aux pratiques sociales des entreprises (entretien avec Guillaume Fontaine, août 2011). On assiste alors à une mutation des modalités de mobilisation, qui passent de plus en plus par le soutien d'instances publiques.

C ... à l'émergence des GAD comme institutions représentatives

1 Au niveau provincial

À partir de 2001, l'assemblée bi-provinciale coordonne d'importantes mobilisations à travers des mouvements de grèves, des blocages de routes et l'occupation d'installations pétrolières. Parmi elles, on retient les importantes mobilisations de 2005 qui, suite à la chute de Lucio Gutierrez, exigent le respect des promesses formulées puis oubliées par ce dernier, telles que l'investissement dans l'éducation, l'amélioration du réseau routier, la remédiation, la priorisation de l'embauche de main d'œuvre parmi les communautés locales (Fontaine, 2009b). Ce mouvement de protestation utilise des méthodes de lobbying et de mobilisation pacifiques, mais l'état d'urgence est décrété suite à des opérations d'occupation d'infrastructures et de sabotage, notamment du SOTE.

Ensuite, le conflit de Dayuma qui éclate en 2007 est un événement décisif qui marque le déclin de la dynamique conflictuelle.

La répression de la révolte de Dayuma

En 2005, le gouvernement promet à l'assemblée provinciale de financer l'asphaltage de la via Auca, qui relie El Coca à Dayuma. En juillet 2007, les travaux sont interrompus suite à la cessation du paiement par l'État. Or, ce dernier ne répond pas aux sollicitations des représentants de la paroisse. En novembre, la grève est votée par l'assemblée paroissiale, et le blocage de la via Auca par plusieurs dizaines d'habitants de la paroisse se met en place. Les revendications comprennent l'achèvement des travaux, un meilleur accès aux services de base, la priorité aux locaux pour l'obtention d'emplois non-qualifiés et une meilleure gestion des fuites de pétrole de la part des entreprises. Quelques jours plus tard, l'état d'urgence est déclaré par le gouvernement et donne lieu à l'intervention de l'armée. Une vingtaine de personnes sont arrêtées et accusées de terrorisme organisé. Parmi elles, Guadalupe Llori, la préfète d'Orellana reste en prison durant 11 mois avant d'être rétablie à son poste. Par la suite, les revendications des habitants de Dayuma reçoivent une réponse favorable aux revendications formulées, avec le financement de la fin des travaux, le renforcement du centre de santé et la priorité est accordée aux locaux pour l'obtention de postes dans les instances publiques. Il est ressorti de plusieurs entretiens (mairie d'El Coca, Red Angel Shingre, INREDH) que cette date marque profondément les communautés, qui n'osent plus guère se rebeller face aux moyens et aux méthodes déployés par le gouvernement.

Dissoute depuis 2006 suite à des divisions internes, l'assemblée bi-provinciale est durant plusieurs années un vecteur de mobilisation et transmission de revendications concertées. On remarque en outre une réorientation des revendications. Des sphères spécifiques du droit et des territoires (des droits et territoires indigènes d'une part, des aires protégées de l'autre), elles vont vers la demande d'une participation au développement de l'Oriente.

En plus des mobilisations, la décentralisation de compétences environnementales voit s'élargir le spectre d'action des GAD pour la défense des communautés. À cet égard, notons une dissymétrie entre l'engagement des deux gouvernements provinciaux étudiés de Sucumbios et Orellana.

(1) Le gouvernement provincial d'Orellana dispose d'une direction environnementale qui a deux compétences : le contrôle environnemental et l'établissement d'études d'impact environnemental d'une part, et la capacitation des communautés d'autre part. Dans le cadre de la première, elle dispose depuis 6 ans d'un équipement de contrôle scientifique.

De plus, elle a lancé la construction d'un laboratoire d'analyses, dont les procédures d'accréditation sont en cours. L'objectif est, entre autres, de mener des recherches pour la définition de normes plus rationnelles que celles proposées par le cadre législatif. Enfin, elle finance un programme de reforestation d'espèces endémiques depuis 2010. Au niveau des communautés, elle développe des outils de diffusion de l'information, et mène des formations sur les thèmes de la consultation préliminaire à l'exploitation et les études d'impact environnemental relatives à l'exploitation pétrolière. Enrique Morales (Assesseur de la préfète d'Orellana) nous explique que le gouvernement provincial défend une vision de gestion intégrale, en opposition à la gestion environnementale à laquelle se réfèrent les lois. Parallèlement, la province d'Orellana investit dans plusieurs projets de tourisme communautaire⁴⁴ dans l'optique de diversifier l'activité économique de la province, en cohérence avec cette « vision de développement intégrée ».

(2) À Sucumbíos, le département d'environnement dépend de la direction du développement économique et des communautés. Esteban Salazar, responsable du département, nous confie au cours d'un entretien qu'il dispose de peu de moyens (3 personnes et pas de voiture), l'environnement n'étant pas une préoccupation « *de premier plan* ». Pour l'instant, le département mène un programme d'éducation environnementale principalement axé sur les bonnes pratiques domestiques. Dans l'attente d'une réponse pour passer du statut de département à celui de direction, ils ont en projet la mise en place d'un programme de renforcement du traitement des déchets solides et le monitoring des passifs environnementaux.

Un premier constat est donc la différence de moyens entre les deux provinces. Fidel Aguinda nous explique la forme que prend l'engagement de la mairie de Lago Agrio et du gouvernement provincial de Sucumbíos dans le développement économique :

« La mairie de lago agrio, ils ne veulent financer qu'un terrain multisports, sur lesquelles personne ne joue. Chaque truc coute 20000 dollars. On travaille avec Orlando Greffa, le préfet qui est indigène quechua. (...) C'est le seul qui soit intéressé au conseil provincial. Il lutte au conseil provincial quand une initiative lui paraît bonne. Les conseillers, dont le maire de Lago Agrio, sont ceux qui approuvent le financement de projets. C'est le travail du préfet que de bien présenter les projets. »

⁴⁴ La municipalité fournit du matériel et finance les travaux nécessaires à la mise en place d'infrastructures touristiques dans différentes communautés.

Le conseil provincial semble divisé entre le préfet, qui défend les intérêts de la communauté, et les conseillers (représentants des différents GAD de la province). En outre, un seul type de projet est envisagé, qui ne semble pas répondre aux besoins des populations. Au cours de notre séjour en Amazonie, nous avons remarqué un nombre impressionnant de terrains couverts, qui semblent être la modalité privilégiée de participation au développement dans la province de Sucumbíos.

2 Au niveau du canton (municipio)

Cette différenciation semble se retrouver dans les cantons où l'activité pétrolière est importante. Ainsi les *municipios*⁴⁵ de Sachas et Coca, situés à Orellana, présentent un niveau d'implication différent de ceux dont nous avons pu rencontrer un responsable à Sucumbíos. Il nous semble à cet égard intéressant de traiter les informations récoltées lors des entretiens canton après canton, en commençant par ceux d'Orellana.

a) Dans la province d'Orellana

Municipalité d'El Coca- Francisco de Orellana, 40 000 habitants (cf. Figure 2)

La municipalité d'El Coca est engagée depuis 1999 dans un processus de collaboration avec différents acteurs. Avec les paroisses de toute la région, elle travaille au renforcement des communautés et assiste les administrations dans la mise en place de projets de développement. La municipalité se pose ainsi en intermédiaire entre entreprises et communautés. En particulier, le département de l'environnement est chargé de la coordination avec les communautés, et coopère à cet égard beaucoup avec ISF. Certaines communautés demandent à la municipalité de prendre part aux réunions de présentation des projets pour vérifier les études présentées par les entreprises et assurer le bon déroulement des événements (Luis Intriago, directeur environnement, mairie d'El Coca). Cependant, ce processus de « *consulta previa* », est une instrumentalisation des processus de participation par les entreprises : il consiste à organiser une réunion qui prétend expliquer les enjeux de l'exploitation du pétrole sans donner aux populations les moyens de les comprendre (Galo Farinango, chargé des démarches de consultation, mairie d'El Coca). En outre, la municipalité d'El Coca « s'invite » (Patricia Carrera, Petroecuador) aux processus de définition des projets pétroliers, lesquels se passent entre le ministère de l'environnement et les entreprises.

⁴⁵ L'expression « municipio » désigne les cantons. Ceux-ci comptent plus de 10000 habitants et bénéficient d'une plus grande participation aux bénéfices pétroliers que les paroisses. Ainsi, l'accès au statut de municipio est un enjeu politique important pour différentes paroisses connaissant une forte croissance démographique.

Ensuite, El Coca collabore à la mise en place de projets de développement avec plusieurs organisations internationales (ONU, FAO). Celles-ci ont pendant longtemps souffert d'un manque de planification, ce qui nuit à leur pérennité. Galo Farinango (chargé des démarches de consultation, mairie d'El Coca) estime que les différents projets issus des Agence de Développement bi ou multilatérales contribuent à instaurer un assistanat qui nuit à l'action municipale. El Coca est par ailleurs en train de développer un zoo dans l'optique de diversifier son offre touristique.

Enfin, depuis 2004, la municipalité a lancé un processus de consultation fort sur la politique à mener dans le canton (Entretien avec Galo Farinango, chargé des démarches de consultation, mairie d'El Coca). Le canton est divisé en assemblées paroissiales, et la ville en assemblées de quartier. Ce sont des lieux de proposition, de débat et de présentation de projets, qui remontent ensuite vers les élus. La démographie constitue une difficulté pour la mise en œuvre des procédés de consultation. En effet, le canton d'Orellana (dont la capitale est El Coca) connaît une forte croissance démographique. Alors que le canton comptait 42 000 habitants en 2001, ce chiffre correspond aujourd'hui à la seule ville d'El Coca – d'après un recensement loin d'être exhaustif en raison des difficultés de planification de l'urbanisme. Le canton représente aujourd'hui presque 90 000 habitants. La croissance démographique dans la province depuis 2001 s'élève à +53%.

Une autre difficulté soulevée par Luis Intriago (municipalité d'El Coca, août 2011) concerne l'applicabilité de la réforme à la loi d'hydrocarbures, qui attribue 12% des bénéfices de l'exploitation au développement des régions affectées. La loi attribue ces fonds aux juntas paroissiales et aux cantons suite à l'acceptation d'un projet. Or, seuls les projets de grande envergure y sont éligibles et les paroisses manquent souvent de compétences. La municipalité leur propose une assistance, mais toutes n'acceptent pas car elles souhaitent marquer leur autonomie. De plus, l'argent est attribué pour une année. S'il n'est pas utilisé à la fin de l'année, il est réattribué ce qui exige des compétences financières et organisationnelles internes dont peu de gouvernements municipaux disposent. Enfin, Luis Intriago souligne une concurrence institutionnelle entre municipalités et paroisses, dans la mesure où la nouvelle constitution (article 364) leur attribue à peu près les mêmes compétences.

Du point de vue logistique, le département environnement de la mairie d'El Coca dispose d'un bâtiment autonome et de moyens raisonnables : plusieurs voitures et environ une dizaine d'employés. Luis Intriago pose deux conditions à une éventuelle participation au projet MONOIL, qui témoignent de collaborations passées : un vrai partage de l'information, et le respect de l'action des différentes organisations préexistantes. En d'autres termes, les recherches doivent partir de l'existant pour envisager des modalités d'amélioration plutôt que de « *se demander comment tout changer* ».

Municipalité de Sachas, 20 000 habitants

Dans le canton (*municipio*) de Sachas, les installations pétrolières sont anciennes et ont une technologie « très bon marché » (Vanessa Salcedo, Technicienne environnementale, août 2011). La municipalité ne dispose pas de compétences de contrôle/sanction, ni d'un rôle quelconque dans la définition des modalités de compensation/indemnisation. À la demande des communautés, elle s'investit cependant dans les processus de « *consulta previa* ». La municipalité vérifie les données puis les explique aux communautés, qui donnent ensuite leur avis sur les conditions proposées. Le dernier mot revient au MAE. Ensuite, elle joue le rôle d'intermédiaire entre les communautés et le MAE en cas d'accident ou de fuite. Enfin, la municipalité joue le rôle de « *perrito* » (petit chien) auprès de la Defensoria del pueblo. Cela consiste, en cas de litige, à vérifier les informations des parties puis évaluer la gravité de la situation. D'après Vanessa Salcedo, la vulnérabilité vient principalement du manque de connaissances des populations, pour se protéger de la contamination d'un côté, et pour faire valoir leurs droits de l'autre. Cette impression est en cohérence avec les stratégies d'information et de juridicisation mises en œuvre par différents acteurs sociaux, dont les comités de défense des droits de l'homme.

Concernant les relations entre communautés et entreprise, elle estime qu'il n'y a pas d'études satisfaisantes sur le canton. La direction environnementale manque de personnel (4), et doit donc passer par les entreprises pour évaluer les dommages. La mairie participe aux programmes de renforcement initiés par les ministères.

Concernant l'attribution de fonds pour le développement, les mécanismes d'application ne sont pas encore en place. Le canton a déjà plusieurs projets en attente de soumission, dont un projet d'accès à l'eau en « *mancomunidad* »⁴⁶ avec El Coca et Loreto.

Pour l'instant le traitement de l'eau se fait grâce à un système de charbon actif, systèmes de turbines et technique d'affleurement. Le canton dispose aussi d'une usine de traitement des eaux usées.

Fais, à la fin des textes concernant les deux provinces, un Tableau synthétique de mise en perspective et d'analyse des spécificités points communs et différence entre ces deux municipios (a faire aussi pour sucumbios) ; ajoutes y une colonne avec les données du PRAS (quel est l'indice de vuln de chaque municipio selon le SIPAS?)

b) Dans la province de Sucumbíos⁴⁷

Municipalité de Shushufindi, 28 000 habitants

Le canton de Shushufindi existe depuis 27 ans, mais l'activité pétrolière a commencé dès les années 1970 avec Texaco. À cette époque, la population était composée de communautés Kichwa, Shuar, Secoya et Siona. Ensuite, une importante communauté afro-équatorienne est arrivée avec les agro-industries de palme.

La commune connaît de nombreuses fuites, attribuables à deux causes :

- Le perçage volontaire des canalisations de pétrole: il est arrivé que des citoyens causent volontairement des fuites afin d'être indemnisés, ou d'obtenir du travail pour la remédiation. Dans un autre registre, il y a des voleurs d'essence blanche, qui savent reconnaître les tubes qui en transportent, et vont la revendre en Colombie voisine pour la confection de cocaïne.
- La suppression des oléoducs : lorsque Petroecuador tente de convoier une quantité de brut supérieure à la capacité de transport de l'oléoduc, il arrive que les conduits explosent.

⁴⁶ Les différents GAD peuvent se regrouper en *mancomunidades* pour l'amélioration de la mise en œuvre de leurs compétences (Constitution, article 243).

⁴⁷ Nous avons pu rencontrer le maire de Shushufindi et des techniciens environnementaux de Cascales et Lumbaquí, mais malheureusement personne à la mairie de Lago Agrio, capitale provinciale.

Ensuite, l'espace urbain compte 6 puits, plusieurs torchères et un complexe industriel important qui se compose d'une raffinerie, une usine de traitement des gaz associés et de stations de pressurisation. Le maire estime que si la présence des entreprises joue indéniablement un rôle dans l'exposition, les populations, et à travers elles la mairie, sont porteuses d'une responsabilité. L'urbanisation s'est faite de manière désorganisée, certains s'installant à proximité de sources de contamination pour obtenir une compensation.

Plusieurs moyens sont mis en œuvre pour améliorer la situation. Premièrement, les élus s'associent avec Petroecuador pour envisager des solutions. Le conseil cantonal se fait assister dans cette tâche par un collaborateur privé qui les guide dans les négociations et l'interprétation des données, car la municipalité n'a pas toutes les compétences techniques requises. Un des résultats de ce processus est la construction d'un mur d'enceinte autour du site industriel pour amortir le bruit important généré par les activités, qui est à compter parmi les impacts de l'exploitation. Ensuite, la mise en place du Plan d'Organisation Territoriale est un outil de zonage qui permet de situer les sources de contamination et les habitations. L'objectif est d'opérer un contrôle sur l'urbanisation. Enfin, la municipalité prépare un projet de captage d'eau potable dans le Rio Eno en mancomunidad, pour 33 millions de dollars.

Yvonne Macias (comité de défense des Droits de l'Homme de Shushufindi, août 2011) nous explique que le conseil cantonal est très divisé, et qu'il est difficile de prendre des décisions communes. En outre, elle évoque le projet de rénovation du parc municipal : tout les arbres ont été arrachés pour en planter de nouveaux. Enfin, elle précise que Shushufindi connaît des pics de criminalité importants, 7 assassinats ayant eu lieu en un mois l'année précédente.

Municipio de Cascales, 6000 habitants

Dans le canton de Cascales, les problèmes environnementaux sont divers. Tout d'abord, le champ d'exploitation marginal « Vermejo », qui a connu une fuite la semaine précédente, est situé sur le territoire du canton. Ensuite, l'impact environnemental le plus important vient de l'exploitation artisanale de l'or sur le Rio Cascales. Enfin, l'exploitation du bois au sud du canton se fait avec l'aval du ministère de l'environnement. La commune s'occupe surtout de recevoir des signalements de fuites et opère un monitoring de surveillance, mais elle n'a aucune compétence contraignante.

Municipio de Gonzalo Pizarro, 4500 habitants

Enfin, le canton de Gonzalo Pizarro, dont le chef lieu est Lumbaqui, connaît surtout une contamination ponctuelle. Vinicio Cubicius (technicien environnemental à la mairie) recense tout les évènements accidentels. Ainsi, la station de pressurisation Lumbaqui 2 a causé trois fuites dans les dernières années. L'impact le plus important vient d'accidents de camions transportant du brut, dont aucun n'a donné lieu à indemnisation. De plus, les opérations de remédiation ne permettent selon lui que de réparer environ 20% des dommages. La station Lumbaqui 1 comporte deux piscines et un marais contaminé, qui débordent dans le Rio Aguarico voisin lors de fortes pluies. Enfin, le canton, qui est placé plus en altitude que les lieux d'exploitation importants, subit un effet de condensation des fumées issues des torchères, qui retombent en pluies acides. Les problèmes de respiration sont courants parmi la population.

Deux causes principales à la contamination sont identifiées : Petroecuador dispose d'une faible technologie de remédiation, et n'assure pas la sécurité industrielle. De plus, les ouvriers ne sont pas sensibilisés : ils n'ont quasiment pas de poubelles à dispositions et jettent leurs déchets (nourriture, emballages, canettes) directement dans la rivière. Enfin, malgré l'obligation prescrite par le RAOHE pour les entreprises de « *développer l'éducation environnementale et les projets alternatifs de production* », elles n'en montrent pas la volonté.

Chaque accident fait l'objet d'un rapport transmis au MAE, mais aucun n'a reçu de réponse. La commune est engagée dans un projet de captage d'eau potable dans le Rio Duen, en *mancomunidad* avec notamment Shushufindi. Ce rio est proche du volcan Reventador, le plus actif d'Equateur. En cas d'éruption, l'eau reçoit du soufre, des phosphates, etc. ce qui interdit toute consommation d'eau. Le projet lui semble ainsi mal pensé, mais le maire n'a, à aucun moment, consulté le département environnemental de la mairie lors de la définition du projet.

D'une manière générale, les *municipios* (gouvernements cantonaux) occupent une place d'intermédiaire entre entreprises et État d'un côté, et populations de l'autre. Ils sont légitimés en tant qu'ils sont le lieu où nombre de communautés signalent les accidents industriels ou viennent demander une assistance dans leurs relations avec les entreprises et/ou l'État. Les moyens à leur disposition sont cependant inégaux, tant en termes de personnel que de compétences techniques. Notamment, on relève une inégalité apparente⁴⁸ entre les *municipios* de la province d'Orellana et ceux de Sucumbíos.

3 *Au niveau paroissial*

Nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer de représentants de juntas paroissiales. Il est donc difficile de décrire le fonctionnement des paroisses ou leur engagement dans des projets. Deux entretiens ont cependant permis d'obtenir des opinions quant à leur rôle vis-à-vis des communautés. Tout d'abord, Fidel Aguinda à propos de la paroisse de Dureno (Sucumbíos) :

« Avec la junta paroissiale, ils font des trucs, comme un terrain, une école, ... Ça serait bien qu'un cofan fasse partie de la junta. Il y a plus de colons que de cofanes sur la paroisse. Un jour peut être quelqu'un voudra s'y mettre. » (août 2011)

Alors que la communauté représente une part importante de la population (environ 20%) de la paroisse, aucun Cofan ne fait partie du conseil paroissial. Cela témoigne de l'isolement relatif de la communauté par rapport au reste de la population. En effet, elle vit en retrait du village, de l'autre côté de la rivière.

Ensuite, Wilson Suarez (comité des affectés par l'eau de Pakayaku) nous informe que son Comité ne peut pas travailler avec la paroisse, car elle « ne l'écoute pas ».

Il ressort d'autres entretiens que les paroisses sont en cours d'institutionnalisation, mais manquent globalement de compétences techniques.

⁴⁸ Dans la mesure où nous n'avons mené que quelques entretiens, dont certains à l'occasion d'une pause sur la route du retour à Quito, il est difficile de présenter cette inégalité comme un constat. C'était néanmoins une sensation récurrente durant le séjour en Amazonie.

D Vers un État central fort

Nous avons vu que l'État équatorien souffre durant les périodes précédentes d'une double dépendance financière et technologique qui, à travers le processus d'endettement, se transforme en cercle vicieux. Face à cela, l'expansion de l'exploitation pétrolière constitue une solution à court terme qui se fait au prix d'une intensification de la crise sociale. Le passage de Lucio Gutierrez au pouvoir entre 2003 et 2005 a vu le leader d'un projet anti-néolibéral finir par s'autoproclamer le « meilleur ami et allié » des Etats-Unis (Fontaine, 2003b). Suite à la destitution de Gutierrez en 2005, le vice-président Palacio prend la tête du gouvernement, et nomme Rafael Correa, ministre de l'économie et des finances. Très vite, il critique les mesures commanditées par les IFI (Institutions Financières Internationales), en particulier le Fonds de Stabilisation, d'Investissement et de Réduction de l'Endettement Public (FEIREP) issu de la Loi Organique de responsabilité, stabilisation et transparence fiscale numéro 2002-72.

Votée en 2002 sous la pression du FMI, cette loi établit la répartition de la rente pétrolière publique comme suit : 70% sont alloués au service de la dette, 20% à la stabilisation du prix du pétrole et 10% à l'investissement social. Correa veut renverser cette répartition en allouant 80% à l'investissement social et 20% au service de la dette. Devant le manque de soutien qu'il rencontre – suite aux menaces de la banque mondiale de ne plus prêter d'argent à l'Équateur – Correa démissionne quatre mois après son entrée en fonction (Mélénchon, 2011). Un an et demi plus tard, il est élu président de la république à la tête du large mouvement politique *Allianza Pais*, avec l'image d'un président déterminé à résister aux pressions extérieures pour mener la « révolution citoyenne ».

Nous identifions alors deux dynamiques qui vont permettre à l'État de formuler des réponses aux différentes crises. La première est une reconquête de la souveraineté de l'État par rapport aux Institutions Financières Internationales (ci-après IFI) et aux « puissances impérialistes ». La seconde, plus spécifique à la RAE, concerne la conquête par l'État d'une légitimité en tant qu'acteur du développement. Ensuite, nous présentons l'évolution récente de la politique des aires protégées, puis nous abordons la thématique de la criminalisation de la contestation.

1 Reconquête de la souveraineté

Une série de réformes fait montre d'une volonté ferme d'indépendance de l'État vis-à-vis des Institutions Financières Internationales, mais aussi des entreprises, au niveau technologique.

Celle-ci s'exprime tout d'abord à travers la rupture des relations avec les Institutions Financières Internationales et l'audit de la dette publique réalisé en 2008. Ensuite, la première pierre de la reprise en main des rênes de l'exploitation est sans doute le conflit qui oppose Occidental Petroleum à l'État équatorien en 2006 au sujet du non paiement d'une partie de l'impôt à la rente. Cet évènement est suivi de la réintégration de l'OPEP en 2007 puis de la réforme des contrats pétroliers, qui voit l'État réussir à inverser la répartition de la rente en sa faveur. Ainsi, la renationalisation d'une partie des bénéfices pétroliers, alliée à la remontée des cours du pétrole initiée en 2003, permet de financer la « révolution citoyenne ». Celle-ci, qui relève plus de la réforme que d'une réelle révolution (Entretien avec Ivan Narvaez, FLACSO), se concrétise dans deux documents : la constitution de 2008 et le plan national de développement, dit « *Plan Nacional para el buen vivir* ».

a) Audit Intégral de la Dette Publique : analyse de la légitimité et de légalité du processus d'endettement.

Dès son arrivée au pouvoir en 2007, Correa interrompt les relations avec les IFI, et fait de la tenue d'un audit de la dette, une priorité. Il réduit tout d'abord le poids du service de la dette dans le budget de l'État de 47% en 2006 à 25% (Mélénchon, 2011). Ensuite, le décret exécutif 472 du 9 juillet 2007 crée la commission pour l'audit intégral de la dette publique (ci-après CAIC), composée de 12 membres d'organisations de la société civile, des 6 membres des campagnes pour l'annulation de la dette du tiers-monde et de 4 représentants de l'État (Mélénchon, 2012). L'objectif de la commission est d'évaluer, entre autres, la légitimité, la transparence et l'efficacité des obligations émises par l'État.

Ainsi, « *Le rapport de la commission juge que l'intégralité de la dette commerciale de l'Équateur est illégale et/ou illégitime.* » (Mélénchon, 2011). Il propose notamment la suspension du paiement des bons globaux (CAIC, 2008).

En novembre 2008, Correa déclare le défaut de paiement de 70% des bonds de la dette équatorienne. Suite à cette déclaration, la valeur de ces bonds chute de 80%, ce qui permet à l'État équatorien de racheter 3 milliards de sa propre dette pour 800 millions de dollars⁴⁹. La dette est passée de 24% du PIB en 2006 à 15% en 2010, et les prévisions estiment le service de la dette à 11,7% du budget de l'État pour 2011 (Mélénchon ,2011).

b) Conflit entre l'État et Occidental Petroleum et renégociation des contrats pétroliers

Le conflit avec Occidental Petroleum (en charge depuis 1995 de l'exploitation du bloc 15, situé à cheval sur les provinces d'Orellana et de Sucumbíos) prend tout d'abord la forme d'un procès intenté par l'État pour non-paiement par l'entreprise d'une partie de ses charges. Après avoir été débouté en justice, le gouvernement note un vice de formes dans la session par « OXY » d'une partie de ses parts à Encana (Fontaine, 2009a). Le gouvernement s'en saisit pour déclarer la caducité du contrat en mai 2006 et exclure l'entreprise du pays. Le maintien de l'exploitation est assuré de manière transitoire jusqu'à la création de l'entreprise publique Petroamazonas en 2008, qui se voit notamment déléguer les activités du bloc 15 et récupère une grande partie du personnel d' « OXY » (Entretien avec Cristian Cevallos, MRNNR).

L'exclusion d'une entreprise privée du territoire national est un acte d'affirmation de la souveraineté. Dans sa continuité, la réforme de tous les contrats pétroliers, entamée sous Palacio, est achevée au cours du mandat de Correa (Entretien avec Matthieu Le Quang, FLACSO). Tout d'abord, la « prestation de services » devient une modalité systématiquement mise en place à chaque nouveau contrat. Cela affirme la possession des ressources du sous-sol par l'État et clarifie les modalités de répartition de la rente. Ensuite, cette répartition est renégociée en faveur de l'État. Matthieu Le Quang (chargé de recherches à la FLACSO) commente ce processus : « *alors que la répartition des bénéfices entre l'État et les entreprises publique est renversée de 20%/80% à 70%/30%, peu d'entreprises ont quitté le pays, ce qui signifie qu'elles y trouvent toujours leur compte.* ». Enfin, l'augmentation de la participation de l'État à la rente pétrolière permet d'augmenter les revenus sans nécessairement intensifier l'exploitation. Ce phénomène est renforcé par des cours élevés qui soutiennent la croissance de la rente. La réduction de la pression sur la rente permet la réintégration de l'OPEP en 2007, qui marque la transition d'un modèle productiviste vers une gestion plus stratégique.

⁴⁹ En comptabilisant les intérêts, cela représente une économie de 7 milliards de dollars (Fontaine, 2003b)

c) La planification du développement : réforme constitutionnelle et planification du « bien-vivre »

La constitution de 2008, en plus de reprendre les avancées ratifiées dans celle de 1998, en propose de nouvelles. L'assemblée constituante est composée de représentants d'une frange très large d'acteurs, parmi lesquels plusieurs écologistes dont le président de l'assemblée Alberto Acosta, un des penseurs de l'écologie politique. D'abord, en définissant l'Équateur comme « État de droit constitutionnel », elle place la constitution au sommet de la hiérarchie des normes et pose les bases d'une mise en cohérence du corpus législatif. Ensuite, la reconnaissance des droits de la nature, malgré les problèmes théoriques qu'elle présente et la difficulté d'application qu'elle rencontre, est un symbole fort. En outre, la planification de la mise en œuvre de la « révolution citoyenne » est opérée dans le plan national de développement, ou « plan pour le 'bien vivre' », qui se décline de manière sectorielle et territoriale.

Le concept de « Buen vivir » ('bien vivre') ou « Sumak Kawsay » introduit un paradigme de développement en rupture avec le modèle néo-libéral. Face à l'individualisme, ce concept, repris de différents mythes fondateurs indigènes, se construit sur l'intégration des différents aspects sociaux, économiques et environnementaux dans la recherche d'un « bien vivre », qui ne se réalise pas au détriment des autres, mais dans une dynamique commune. D'une manière générale, ce concept semble (à travers les entretiens et discussions que nous avons eues) faire l'objet d'une appropriation par les équatoriens, même si les acceptions diffèrent selon chaque contexte particulier. En outre, ce plan national de développement présuppose que le développement passe par une organisation, une planification et donc un rôle actif de l'État. Face aux indicateurs macro-économiques classiques, le plan propose une approche par « les conditions de vie » des populations.

Cette réorientation qualitative des instruments d'analyse a trois conséquences : une transparence sur la réelle répartition des richesses, l'intégration des aspects socio-culturels et environnementaux dans l'effort de développement et l'abandon de l'idéalisation de la croissance économique comme une condition presque suffisante pour la réduction de la pauvreté.

Il y a toutefois quelques limites à la dynamique de planification de l'apolitique de l'État. Tout d'abord, la constitution ne clarifie pas les relations entre protection de l'environnement et exploitation de ressources naturelles. Cela est notamment lié à la composition du mouvement qui a permis à Correa d'arriver au pouvoir : Alianza Pais est un parti regroupant des sensibilités qui constituent un éventail très large. Si le débat peut s'en trouver enrichi, cela a eu pour conséquence de composer une assemblée constituante fragmentée. La constitution est ainsi qualifiée de « schizophrénique » (entretien avec Fernando Rosero, CAFOLIS), en ce qu'elle énonce de grands principes sans toujours poser les bases nécessaires à leur mise en œuvre. De plus, si la gestion de la rente pétrolière est optimisée, le problème de la dépendance de l'économie nationale aux ressources naturelles non-renouvelables ne fait pas l'objet de réformes spécifiques. En effet, à l'opposé d'une réduction de cette dépendance, la ratification de la loi minière autorise depuis 2008 les mines à ciel ouvert, dont le potentiel se concentre en Amazonie.

2 Conquête de la légitimité de l'État en RAE

L'absence historique de l'État en RAE est identifiée comme un facteur important de vulnérabilité des populations (entretiens avec M.I. Perez, MAE, Cristian Cevallos, PRAS). De plus, le conflit d'intérêt dans lequel il se trouve vis-à-vis des entreprises des publiques pose une limite à son action de régulation, ou au moins à la crédibilité de cette dernière. Ensuite, nous avons vu qu'en RAE se construit une opposition solide au gouvernement de Correa. Or, cela n'est pas le cas au niveau national. Le mouvement nationalisant mené par le gouvernement de Correa se couple alors avec une conquête de la légitimité en RAE. Cette action passe par la mise en œuvre de grands travaux d'infrastructures de transport, d'un renforcement institutionnel, la mise en place de mécanismes de contrôle/sanction, de remédiation et de redistribution, et le lancement de projets pilotes.

a) Grands travaux et renforcement institutionnel

Tout d'abord, l'État investit dans la construction de routes et de ponts qui désenclavent progressivement l'*Oriente* en réduisant le temps de trajet jusqu'aux villes de la Sierra. Les infrastructures de transport doivent permettre le développement d'une activité économique mais aussi un accès facilité à cette région. Or, parmi les principaux enjeux identifiés jusqu'à présent, l'absence d'alternative aux entreprises pétrolières en termes d'emploi s'avère être une limite importante à l'émancipation des populations de la domination instituée par les entreprises pétrolières.

Un deuxième mouvement consiste en la mise en place récente de directions provinciales de nombreux ministères, notamment du MAE, de SENAGUA et du Secrétariat des peuples. De plus, l'ECORAE, jusque-là relativement peu efficace en tant qu'organe de développement, est actuellement dans une phase de révision stratégique (entretien avec Marco Ocampo, Ecorae Sucumbíos).

b) Redistribution des bénéfices dans le développement

Ensuite, différentes mesures organisent l'intégration des « externalités » sociales et environnementales à l'exploitation pétrolière. Parmi elles, nous identifions :

- l'attribution de 12% des bénéfices des entreprises privées et de l'excédent d'exploitation des entreprises publiques à des projets de développement territoriaux à travers la réforme de la loi d'hydrocarbures (2010),
- une procédure de contrôle environnemental et de consultation sur les activités pétrolières,
- deux projets pilotes que sont le programme de remédiation environnementale et social (PRAS) et le projet Pañacocha
- la prise en charge publique de l'initiative Yasuní ITT, issue de la société civile.

La réforme de la loi d'hydrocarbures définit un mécanisme de redistribution d'une part des profits issus de l'exploitation pétrolière aux communautés touchées. Ainsi, 12% des excédents d'exploitation des entreprises publiques vont au ministère chargé de la coordination des aires protégées, et 12% des bénéfices des entreprises privées vont à la banque centrale qui les redistribue aux communautés. En 2011, cela représente 351 millions de dollars au total (entretien avec Cristian Cevallos, MRNNR). Cette réforme ne constitue cependant pas une innovation en soi : d'autres mécanismes l'ont précédé. Cristian Cevallos nous explique ainsi qu'un dollar par baril est reversé aux gouvernements provinciaux en assignations de l'État et fonds propres. De plus, depuis une dizaine d'années, 15% de l'impôt à la rente étaient payés par les entreprises directement aux municipalités et préfectures, mesure qui a disparu avec la nouvelle loi. Dans la période récente, ce ne sont finalement pas tant les ressources financières attribuées au développement qui ont fait défaut, mais leur investissement dans des projets pertinents. Par exemple, un constat frappant lorsque l'on parcourt les routes de Sucumbíos est le nombre de terrains multisports couverts, systématiquement vides.

La référence à ces structures est ressortie au cours de nombreux entretiens comme le projet d'investissement privilégié dans cette province (entretiens avec Cristian Cevallos, M.I. Perez, Fidel Aguinda, le PRAS, entre autres). La réelle innovation proposée par cette loi est de ne pas attribuer de fonds directement aux communautés ou aux GAD. Elle présente un cadre dans lequel doivent entrer les projets financés, qui est le Plan national de développement. Les projets financés doivent ainsi s'inscrire dans un projet général, ce qui permet de limiter la propension à la corruption. Une critique reste de mise : les paroisses n'ont pas la capacité de produire seules des projets susceptibles d'être financés. De plus, la concurrence institutionnelle avec les municipalités fait que cette mesure semble « pensée pour ne pas pouvoir s'appliquer » (PRAS).

c) Établissement d'une procédure légale

L'évolution du contexte législatif permet la mise en place d'une procédure légale de mise en exploitation d'un champ intégrant une gestion environnementale et la consultation des populations. Celle-ci se déroule en plusieurs phases : (i) la présentation d'une étude d'impact environnemental, (ii) la consultation préalable des populations situées dans l'aire d'influence des activités, et (iii) la négociation du contrat. Ensuite, une procédure de suivi des activités dans leurs différentes étapes règlemente la procédure de contrôle/sanction (iv). Enfin, les procédures de compensation, indemnisation et remédiation visent à prévoir et réparer les éventuels impacts des activités (v).

• (i) Étude d'impact environnemental

La loi de gestion environnementale (1999, cf. chapitre 2) spécifie que la signature d'un contrat doit être précédée de la présentation d'une étude d'impact environnemental (ci-après EIA). Il s'agit tout d'abord de déterminer l'aire d'influence directe des activités, ce qui permet d'identifier notamment les communautés potentiellement affectées. Ensuite, l'entreprise propose un plan de gestion environnementale, qui décrit les stratégies et technologies envisagées pour limiter l'impact des activités industrielles sur les enjeux identifiés, et un plan de gestion communautaire. Les deux plans font l'objet d'une mise à jour sur une base annuelle. Durant les différentes étapes de l'exploitation, l'entreprise doit présenter les documents mis à jour au MAE, en charge de la validation des procédures. Or, les EIA ne font pas nécessairement l'objet d'un traitement approfondi. Alexandra Almeida et Pablo Ortiz décrivent leur processus de validation comme automatique et dénoncent la réutilisation d'EIA d'un site à l'autre, par le simple changement de l'entête du document.

Maria Isabel Perez (MAE) confirme qu'aucune EIA n'a jusqu'ici été refusée, ce qui pose question dans une région aussi sensible que l'Amazonie. En ce sens, l'EIA obligatoire ne semble pas représenter une réelle garantie de la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la définition des modalités d'exploitation. De plus, son format imposant et la technicité qu'elle implique posent une limite d'accès aux informations. Ainsi, si c'est une procédure désormais systématique, elle semble avoir des effets contraignants limités.

- **(ii) Consultation préalable**

En premier lieu, la constitution de 1998 établit l'obligation d'une participation des communautés à tout processus susceptible d'affecter l'environnement (Article 88) particulièrement dans le cadre des droits communs accordés aux nationalités indigènes (Article 84)⁵⁰. Ensuite, le décret numéro 3401 établit le règlement de consultation et participation des communautés indigènes pour les activités pétrolières (2002) précise que le processus de consultation doit être mené à bien antérieurement à la licitation des blocs (Article 7). La consultation a un double objectif : identifier les impacts d'éventuelles activités sur les communautés et définir leur gestion de manière participative, mais elle ne procure pas de droit de véto.

Sa mise en application fait l'objet d'un projet pilote mené par l'UPS (Universidad Politecnica Salesiana) en 2002-3 pour l'exploitation des blocs 20 et 29. Sur la base de critiques unilatérales de la démarche, la CONAIE et la CONFENIAE déposent conjointement une plainte pour anti-constitutionnalité, qui hypothèque les chances d'institutionnalisation du procédé. Ce projet pilote reste à ce jour l'unique tentative d'application stricte du règlement.

Parallèlement, il ressort des entretiens menés qu'un processus de consultation a bien lieu, qui concerne toutes les communautés (colons y compris). Il est décrit comme suit par les personnes rencontrées (Municipio d'El Coca, Wilson Suarez, Patricia Carrera, entre autres). Son objectif est d'expliquer les démarches d'exploitation envisagées et leurs conséquences sur le mode de vie des communautés. En retour, la consultation doit conduire à l'intégration des revendications formulées par ces dernières aux plans de gestion de l'exploitation. Cette consultation prend la forme d'une réunion publique, généralement précédée de rencontres individuelles, famille par famille, mises en place par des intermédiaires employés par les entreprises.

⁵⁰ Cette obligation est reprise dans la constitution de 2008, sans y apporter de spécificités (article 57).

La figure du « *facilitador* », évoquée dans plusieurs entretiens, est conçue de manière péjorative, à tel point que certains ont dû cesser leur activité au risque de se faire agresser (entretien avec Yvonne Macias, comité de défense des Droits de l'Homme de Shushufindi). Son rôle est de « faciliter » les démarches d'implantation des entreprises en expliquant aux communautés les implications des activités industrielles mais aussi les opportunités qu'elles représentent, notamment en terme d'emplois. Dans les faits, la procédure consiste d'après plusieurs acteurs rencontrés à négocier la signature d'un accord auprès des différents membres de la communauté. En cas d'échec du processus à l'issue de la réunion publique, on décide d'un délai durant lequel a lieu un nouveau cycle d'explications jusqu'à la signature des communautés (Patricia Carrera, Petroecuador). À cet égard, il est fait état de stratégies de manipulation, dont il est difficile d'évaluer la véracité : à l'entrée d'une réunion publique, on recueille les signatures des personnes présentes avant de les réutiliser pour la ratification officielle (Entretien avec Wilson Suarez). Il s'avère néanmoins que la connaissance limitée des processus techniques de la part des communautés d'une part et la complexité inhérente au type de documents présentés de l'autre⁵¹, rendent la mise œuvre d'une réelle consultation difficile. En outre, l'État n'est pas toujours présent lors des démarches de négociation, qui se passent le plus souvent entre industriels et communautés. L'acquisition de compétences techniques par différents GAD leur permet de se saisir du rôle d'intermédiaire, mais de manière non institutionnalisée.

- **(iii) Négociation des contrats**

La négociation des contrats a pendant longtemps manqué cruellement de transparence. Notamment, la multiplication des modalités de répartition de la rente pose un problème de lisibilité de la politique pétrolière. La récente réforme de la loi d'hydrocarbures franchit à cet égard un pas décisif en limitant les modalités contractuelles légales à la seule prestation de services : l'entreprise exploite le pétrole pour le compte de l'État et touche en échange un montant par baril défini à l'avance en fonction de la variabilité des coûts de production et de la qualité du brut. La renégociation des contrats pétroliers constitue en ce sens un grand pas dans la clarification des relations entre État et entreprises privées et dans la réduction de la dépendance de l'État : pour un même niveau de production, il dispose désormais d'une manne financière bien plus importante qu'avant.

⁵¹ Les études d'impact environnemental et les contrats pétroliers mobilisent des termes techniques qui ne sont pas compréhensibles sans y avoir été initié. De plus, ces documents peut compter plus de 1000 pages, leur analyse demande donc du temps et des connaissances particulières.

- **(iv) Contrôle et sanction**

Le ministère de l'environnement (ci-après MAE) est créé dès 1996 et se voit déléguer la gestion des aires naturelles protégées. La compétence environnementale relative aux activités pétrolières, dans un premier temps confiée à la DINAPA (organe du ministère du pétrole et des mines, maintenant MRNNR), est transmise en 2009 à la direction de prévention et contrôle de la contamination du MAE, à travers la direction de prévention et contrôle de la contamination. Cette transmission de compétence exprime une volonté de découpler la gestion de la production, des procédures de contrôle.

Le RAHOE (2001) définit des normes environnementales contraignantes et un processus de contrôle et sanction qui permet d'effectuer le suivi des conséquences environnementales liées à l'activité industrielle. Dans le plan de gestion environnementale, l'entreprise propose des points de prélèvements d'eau et de sols qui sont validés par les services du ministère compétent (le MAE depuis 2009). Selon les phases de l'exploitation, elle prélève plus ou moins régulièrement des échantillons qui sont transmis à un laboratoire préalablement agréé. Les résultats sont ensuite transmis à l'administration en charge de la procédure (les directions provinciales du MAE) pour analyse. Si les normes ne sont pas respectées, après un premier avertissement, elles conduisent à une sanction qui, selon la gravité, peut aller de l'amende à la déclaration de caducité du contrat.

Cette procédure présente de nombreuses limites. Tout d'abord, le RAHOE définit des normes minimales (Patricia Carrera, Petroecuador) : *« C'est un bon outil de base, mais qui mériterait d'être complété par des règlements plus stricts, moins ouvert à l'interprétation des résultats. »*. Or, Petroecuador rencontre des problèmes pour les respecter, comme le confirme Maria Isabel Perez (MAE) :

« Nous travaillons beaucoup avec Petroecuador, car c'est la plus grande entreprise, mais aussi celle qui a les problèmes les plus graves. On se réunit chaque mois avec eux pour identifier les problèmes qu'ils peuvent avoir, et comment ils peuvent respecter les normes. Les entreprises privées n'ont pas autant de problèmes que Petroecuador, et nos relations avec elles sont plus distendues. » (M.I. Perez, août 2011)

De plus, le Ministère de l'environnement, s'il est en cours de renforcement, demeure une institution relativement faible par rapport au MRNNR (Ministère des Ressources Naturelles Non Renouvelables) et aux entreprises pétrolières.

Il dispose depuis peu de temps (2009) de directions provinciales. Sur les deux provinces étudiées, il dispose au total de neuf techniciens. En outre, les fonctionnaires du MAE rencontrent parfois des résistances lors de contrôles inopinés :

« Les contrôles inopinés sont légaux, mais il est arrivé que les contrôleurs arrivent sur un camp sans qu'on les laisse entrer. A la raffinerie d'Esmeraldas par exemple, l'entrée nous a déjà été refusée faute d'équipements de sécurité adaptés. » (M.I. Perez, août 2011)

En outre, les défauts de coordination entre le ministère central et les directions provinciales conduisent parfois à un doublage. La gestion des enjeux forts se fait depuis Quito, ce qui pose un problème logistique important. La constatation des événements « routiniers », elle, relève des directions provinciales. Or, il arrive parfois que les techniciens du ministère central passent avant ceux de la direction provinciale pour constater un dommage, sans les en avoir avertis auparavant.

D'une manière générale, la tenue de contrôles inopinés est rare (entretiens avec les différents services du MAE). Enrique Moralès (Assesseur de la préfète d'Orellana) estime que, si le MAE dispose des compétences légales, il n'a pas les moyens techniques d'opérer un contrôle efficace. Enfin, il y a clairement concurrence entre les compétences du MAE et des municipalités. En effet, les communes ont la responsabilité de l'eau potable, mais seul le MAE a les compétences de contrôle/sanction au niveau des pratiques polluantes (Entretien avec Ignacio Martinez, SENAGUA). Cristian Cevallos (MRNNR) conclut ainsi que : *« L'Equateur n'a pas de norme environnementale, en tout cas pas dans les faits. »*. Ainsi, malgré la présence de textes qui codifient les modalités de protection de l'environnement pour les activités industrielles, leur application, mais aussi leur exigence sont insuffisantes.

Nous constatons alors que si l'inscription des activités d'extraction dans un cadre légal contraignant est une dynamique déterminante, réunir les conditions de leur application efficace est un processus à moyen voire à long terme. Cela nécessite en effet la mise en place d'institutions compétentes, la création d'un corps de métier, l'évaluation et l'adaptation des règlements pour une meilleure efficacité, etc. En particulier, un frein majeur empêche la mise en place de contraintes strictes : l'incapacité de l'entreprise publique à s'aligner en termes d'impacts, sur les méthodes d'exploitations des entreprises privées.

- **(V) Compensation, indemnisation, remédiation**

La loi de gestion environnementale de 1999 instaure l'obligation de compensation (article 46) des populations relative à l'exposition à laquelle la présence d'infrastructures les soumet. Ensuite, elle établit l'obligation d'indemnisation (article 43) en cas de contamination d'un espace possédé en propre. Enfin, elle introduit l'obligation de remédiation (article 26) des passifs environnementaux générés par l'exploitation des ressources naturelles. Elle ne pose cependant pas un cadre strict d'application, excepté pour l'indemnisation :

« Le juge condamnera le responsable au paiement d'indemnisations en faveur de la collectivité directement affectée et à la réparation des dommages et des préjudices occasionnés. Il condamnera de plus le responsable au paiement de 10% de la valeur que représente l'indemnisation à la faveur du plaignant. » (article n°43)

Cependant, le droit à compensation et indemnisation est, comme nous l'avons vu, largement instrumentalisé par les entreprises, mais aussi par les populations. Finalement, en ce qu'il incite à la négociation directe avec l'entreprise, ce droit a pour conséquence d'augmenter la vulnérabilité des populations. En effet, les relations de négociations entre communautés et entreprises sont particulièrement inégalitaires. C'est en outre un paradigme bien approprié par les communautés, dans la mesure où il s'inscrit dans la continuité des pratiques qui l'ont précédé, en ce qu'il situe l'évaluation des impacts de l'exploitation sur le plan économique. On assiste ainsi à une forme de codification du droit coutumier établi durant l'ère de Texaco. Maria Isabel Perez (MAE, août 2011) résume ainsi la situation :

« Les entreprises, à travers les compensations/indemnisations, financent les projets dont les gens pensent avoir besoin, mais qui sont souvent superflus. Une étude du PRAS montre qu'en Amazonie il y a plus de terrains couverts que dans le reste de l'Equateur, pour une population moins dense. Elles auraient pu construire beaucoup de choses différentes, mais les gens demandent des terrains. Ici l'Etat a été très absent. Les entreprises ont le sentiment de se faire extorquer de l'argent, alors que les communautés se voient imposer la présence de l'entreprise. »

Les dispositifs de compensation et indemnisation passent ainsi globalement par les marges du système institutionnel, donnant lieu à des négociations directes entre entreprises et populations. Patricia Carrera (Petroecuador, relations communautaires) nous affirme que Petroecuador a mis au point un barème d'évaluation des impacts qui est appliqué systématiquement. Son utilisation n'a été mentionnée lors d'aucun autre entretien.

En outre, Paichard (2012) identifie ce point comme une des mesures urgentes à mettre en place pour assainir les relations entre entreprises et communautés.

L'obligation de remédiation est, elle, globalement moins appliquée, ou de manière insuffisante. Elle est aussi l'occasion d'une négociation, comme ce fut le cas pour le programme financé par Texaco en 1995. On constate une évolution dans les pratiques tout au long de la période étudiée, qui conduit à des effets pervers : les dommages ponctuels issus des fuites et autres accidents sont, notamment à travers les relations de travail, une partie intégrante des relations communautaires. Les dommages chroniques, ou passifs environnementaux, ne sont pris en charge que relativement récemment.

« Pour l'instant on ne nettoie que ce qui est noir, ce qui se voit. Mais il y a des processus de migration de la contamination. » (Maria Isabel Perez, direction de contrôle et prévention de la contamination, MAE, août 2011).

Dans la mesure où nous manquons de données concernant les entreprises privées, la description qui suit concerne plutôt les entreprises publiques. Lors d'évènements accidentels, la pratique la plus courante est l'emploi des communautés riveraines pour l'opération de nettoyage, qui est plus ou moins longue selon l'étendue des dommages. Cette pratique dévoile de nombreux effets sociaux collatéraux. En premier lieu, les communautés se retrouvent dans une relation de dépendance vis-à-vis des entreprises. Ensuite, on assiste à une mutation de la perception de l'environnement : une fuite représente l'opportunité d'obtenir un travail qui peut durer plusieurs mois, donc *l'impact environnemental d'un accident représente une ressource économique*. La situation de conflit d'intérêt dans laquelle se trouvent les communautés (vis-à-vis des impacts environnementaux de l'exploitation) peut motiver des opérations de sabotage (entretien avec Augusto Espinoza, maire de Shushufindi, août 2011). Ensuite, dans la mesure où la communauté aura tendance à essayer de faire durer les travaux et l'entreprise à limiter l'investissement, la qualité de la remédiation est souvent insuffisante. Enfin, l'importance que revêt l'obtention du « contrat » de remédiation peut causer des conflits intercommunautaires et/ou mener à une surenchère, offrant ainsi un espace de contrôle pour l'entreprise.

Pour éviter ce type de conséquences, l'entreprise publique délègue dans le courant des années 2000 les opérations de remédiation à des entreprises spécialisées en « services environnementaux » (Entretiens avec Augusto Espinoza, Cristian Cevallos).

Or, tous les acteurs rencontrés sont formels : ce changement de stratégie conduit à une recrudescence immédiate des accidents, probablement due à des actes de sabotages servant les intérêts de ces mêmes entreprises. Alors qu'elle permet réduire le conflit d'intérêt dans lequel se trouvent les populations, la délégation des travaux de remédiation à de petites entreprises privées conduit paradoxalement à une amplification des besoins en remédiation. L'entreprise publique renonce à cette pratique quelques années après sa mise en place. EP Petrocuador dispose aujourd'hui d'une équipe interne de remédiation, mais les effectifs (une dizaine de personnes) sont insuffisants pour permettre de traiter les nombreux accidents d'exploitation (entretien avec Norma Rosero, Petroecuador, août 2011).

Depuis 2008, le Programme de Remédiation Environnementale et Sociale (PRAS), lancé par le MAE, a pour mission de mener des recherches pour la mise au point de méthodes d'intégration des aspects sociaux et environnementaux aux procédures de remédiation (entretien avec Juan Escorza, PRAS, août 2011). Financé par l'excédent pétrolier, il correspond à l'application des articles 72, 395 et 397 de la constitution, qui portent sur la prise en compte par le MAE des aspects socio-environnementaux. Le projet comporte deux volets :

- la remédiation sociale, à travers un programme de relocalisation. Il s'agit d'offrir un logement sain proche de leur habitation (quelques km) aux personnes vivant dans les lieux les plus exposés/contaminés. En échange, l'ancienne habitation doit être détruite ou rendue inhabitable, mais peut conserver un usage autre.
- la remédiation environnementale consiste principalement en la couverture de piscines de déchets pétroliers et la remédiation des sols.

L'étude préliminaire au projet de remédiation sociale a consisté en un diagnostic des passifs environnementaux sur les zones éligibles, à savoir les 4 cantons de Lago Agrio, Shushufindi, Sachas et El Coca. 120 familles (environ 700 personnes) ont été identifiées comme éligibles au programme selon les critères suivants :

- la participation au programme est volontaire : il y eu quelques refus, principalement pour cause de méfiance/incrédulité envers ce genre de proposition.
- habiter le lieu depuis au moins 15 ans
- habiter à moins de 200 mètres de(s) aléa(s)
- avoir perdu ses moyens de production (l'indice de pauvreté n'a pas été décisif)
- problèmes de santé d'une ou plusieurs personnes de la famille.

Au niveau de la remédiation environnementale, des recherches sont menées en collaboration avec différentes universités sur des méthodes de récupération des sols. Certains travaux de bioremédiation ont été mis en œuvre, mais la mise en pratique n'a pas encore été très importante, le programme se concentrant (au moment de l'entretien mené, en août 2011) sur l'aspect social.

Enfin, le PRAS a mis au point un système d'information, le SIPAS (Système d'Information sur les Passifs Environnementaux et Sociaux), qui référence de manière exhaustive les passifs socio-environnementaux situés sur les zones exploitées par les entreprises publiques.

3 *La politique nationale des aires protégées*

La mise en place d'aires protégées date de 1979 avec la création de 10 parcs nationaux, dont celui de Yasuní. Si, comme nous l'avons vu, celle-ci est globalement un échec dans la mesure où l'État ne distingue pas les parcs, des blocs d'exploitation, elle représente néanmoins une ressource pour les communautés indigènes. En effet, la surveillance et l'entretien des parcs sont pour elles une source d'emplois alternative aux emplois pétroliers. Ensuite, différents programmes de services environnementaux, comme Socio Bosque et Socio Paramo, permettent l'intégration de communautés au processus de conservation/restauration d'espaces endommagés. Enfin, l'initiative Yasuní ITT représente l'opportunité d'appliquer un système de gestion intégrée sur une partie du parc.

Cependant, la création d'aires protégées sur des espaces habités pose toujours la question de la compatibilité entre modes de vie et conservation. Alors que les mesures de conservation excluent le plus souvent les communautés pour les relocaliser dans des zones d'amortissement (Fontaine, 2007), elles sont aussi l'occasion d'un compromis qui se joue au niveau des emplois. Le travail est alors un objet de « compensation », qui constitue une ressource pour certaines communautés.

Dans le même ordre d'idées, le **programme Socio Bosque** envisage une gestion communautaire d'espaces forestiers endommagés ou menacés. Plusieurs communautés Cofan, dont celle de Dureno, sont investies dans ce programme. En échange d'un engagement de la communauté à préserver son territoire légal (10000 hectares) pour une durée de 20 ans, la communauté bénéficie d'un financement à hauteur de 33000 dollars par an. De nombreuses closes limitent cependant la générosité de l'offre. Tout d'abord, le titre de propriété sert de caution à l'État. Ensuite, alors que la convention n'exclut pas l'exploitation des ressources pétrolières, les conditions de conservation sont « *impossibles à respecter* », dans la mesure où couper un seul arbuste est considéré comme une atteinte (entretien avec Fidel Aguinda, communauté Cofan de Dureno). Enfin, les clauses de sortie éventuelle du programme sont floues. Fidel Aguinda résume alors les enjeux de la participation au programme : « *pour l'instant, ça nous permet de vivre comme on le souhaite, mais qui sait si dans vingt ans l'État nous rendra le titre ? Ici, nous avons 16 puits positifs, alors si du jour au lendemain ils décident d'exploiter nous ne pourrions rien faire.* ». En effet, le programme n'exclut pas l'exploitation des ressources naturelles dans les zones de conservation.

Enfin, le sous-sol du parc Yasuní, dans les champs Ishipingo, Tiputini et Tambococha (bloc ITT), renferme des réserves prouvées de plus de 800 millions de barils de pétrole. À l'opposé, la biodiversité dans cette zone du parc est parmi les plus importantes au monde. L'initiative Yasuní ITT est un projet issu de la société civile à partir de 2003 (entretien avec Carlos Larrea, Initiative Yasuní ITT). Elle propose de solliciter la communauté internationale au nom de la responsabilité commune des nations face à la dégradation d'espaces exceptionnellement riches. Partant du constat que la situation du parc Yasuní se retrouve dans d'autres endroits du monde, l'initiative repose dès l'origine sur l'objectif de proposer un projet reproductible. Suite à la consultation effectuée au début du mandat de Rafael Correa (2007), le gouvernement se saisit de l'idée et l'initiative est érigée en action publique (entretien avec Carlos Larrea).

L'idée défendue par ce projet se rapproche du concept de « dette écologique » : certains ont plus bénéficié que d'autres de l'impunité dont la dégradation de l'environnement fait l'objet depuis des décennies. Ainsi, ce paradigme pose comme légitime l'idée que ceux qui ont le plus bénéficié de la dégradation de l'environnement participent en retour à la préservation d'autres espaces.

Enfin, l'initiation Yasuní ITT propose une évolution des formes que prend généralement la mise en place d'espaces protégés, à travers la création d'un fonds fiduciaire géré de manière souveraine dans l'optique de développer des alternatives aux instruments classiques de conservation. Alors qu'elle bénéficie d'une visibilité importante, l'initiative peine cependant à réunir des fonds. Cela s'explique assez logiquement : elle représente, à l'image du procès Texaco, une *boite de Pandore*. En effet, si un État accepte de financer un projet, pourquoi n'en financerait-il pas d'autres ? Cette initiative étant en phase de lancement, il est donc trop tôt pour se prononcer sur sa capacité à constituer une forme de disposition. Ensuite, la zone protégée par l'initiative ne représente qu'une partie du parc. Or, les terres ancestrales de la nationalité Huaorani, détachées du parc Yasuní en 1989, se superposent au bloc 31, adjacent au bloc ITT. Ivan Narvaez (FLACSO) compare l'initiative à une feuille sur un arbre, l'arbre représentant la tâche à accomplir pour moraliser l'économie.

Pour les raisons exposées, la politique des aires protégées en RAE est donc une ressource limitée pour les populations. De plus, dans la mesure où plusieurs blocs et plusieurs plateformes d'extraction se situent dans les aires protégées (entretien avec les services du MAE), son efficacité en tant qu'outil de préservation est relativement faible.

4 Criminalisation de la protestation

La stratégie de criminalisation se met en place face à la conflictualité croissante sur les sites dédiés à l'exploitation pétrolière, dans l'objectif du maintien ou du rétablissement de conditions plus favorables à l'exploitation. Elle est attribuée par les acteurs sociaux au gouvernement et à différentes entreprises privées (tous les entretiens menés auprès d'acteurs sociaux y font référence). La révolte de Dayuma en 2007, qui a vu l'armée opérer une forte répression, en est le cas emblématique. Si cette stratégie est critiquable à bien des égards, il s'avère qu'elle a pour conséquence une diminution des conflits directs comme les grèves, les blocages de routes et de sites industriels (Entretien avec Amado Chavez, Radio Sucumbíos). La révolte de Dayuma marque ainsi un frein à la dynamique conflictuelle.

Cependant, la stratégie de criminalisation présente des résultats contrastés : si d'un côté elle permet de réduire les coûts liés à la conflictualité (interruption de la production, négociation avec les communautés), et de générer un revenu pour l'État, d'un autre côté, elle diminue la visibilité des problèmes liés à l'exploitation au niveau national. Enfin, elle donne une image négative de l'État aux communautés, ce qui pose une limite à sa légitimité naissante.

D Stratégies des entreprises

Le contexte industriel se divise en entreprises privées et publiques. Les entreprises privées possèdent des concessions ou travaillent dans le cadre d'un partenariat avec Petroecuador. La récente réforme des contrats pétroliers (achevée en 2008) a vu plusieurs multinationales quitter le pays. Leurs blocs ont été répartis entre les deux entreprises publiques que sont Petroecuador et Petroamazonas. Ces dernières assurent depuis lors les deux tiers de la production.

Les entreprises publiques rencontrent de nombreux problèmes de maintenance, mais aussi de baisse de la production et de conflictualité (entretien avec les services du MAE, Fontaine, 2003a, 2005). Les entreprises privées, parmi lesquelles on peut citer Repsol YPF, Agip-Eny, Andes Petroleum et Petrochina, rencontrent des situations différenciées. D'une manière générale, elles disposent d'une capacité d'investissement importante et disposent donc d'infrastructures modernes. De plus, l'enjeu d'image est beaucoup plus important pour les entreprises étrangères. Par contre, les conditions dans lesquelles se déroulent les relations communautaires sont contrastées, et les coûts issus de la conflictualité varient fortement d'une entreprise à l'autre (entretien avec Cristian Cevallos, MRNNR).

Alexandra Almeida (*Acción Ecológica*) propose une lecture opposée des différences entre entreprises publiques et privées : les privées sont celles qui posent le plus de problèmes à la mise en visibilité des impacts de leurs activités, car elles tiennent absolument à garder le contrôle sur l'information, en particulier lors d'accidents. Elles sont de loin les moins transparentes.

Les stratégies, économiques, environnementales, sociales et d'image des entreprises pétrolières concernent trois domaines : les pratiques industrielles, les pratiques de relations communautaires et la certification. Excepté pour la certification, nous abordons les entreprises privées et les entreprises publiques séparément.

1 Entreprises privées

D'une manière générale, les entreprises privées ont des pratiques technologiques et sociales différentes les unes des autres. Ces pratiques dépendent du contexte particulier dans lequel elles opèrent, mais aussi des normes et savoir-faire propres à chacune. Globalement, elles génèrent une pression sur l'environnement bien moindre que les entreprises publiques (entretiens avec les services du MAE et du MRNNR). Les standards de certaines multinationales sont incomparables aux normes locales (Entretien avec Cristian Guzman, Dygoil, et Sandro Gruttadauria, AGIP-ENY). Elles ne s'en soucient donc généralement pas. En dehors des cas où elles font appel à l'armée, de la négociation des contrats et de rares sanctions, les entreprises privées entretiennent ainsi des relations minimales avec les administrations publiques.

Au niveau social, elles connaissent des fortunes diverses. Alors que certaines parviennent à se positionner en acteurs investis dans la vie des communautés, d'autres peinent à faire accepter leur activité, ou se trouvent débordées par les stratégies mises en œuvre par les communautés pour obtenir une redistribution. Cristian Cevallos (MRNNR) évoque deux cas opposés : alors que Repsol et Agip ont des modèles de relation communautaire assez efficaces, les entreprises chinoises (Andes Petroleum et Petrochina) ne sont pas habituées à faire face aux velléités des communautés et rencontrent des difficultés de gestion des conflits. À titre d'exemple, Andes Petroleum a eu plusieurs fois recours à l'armée pour protéger ses puits (entretien avec Alexandra Almeida, *Acción Ecológica*, août 2011).

Nous présentons deux exemples de pratiques des entreprises privées, l'un portant sur les relations communautaires (Dygoil, 1), l'autre sur l'aspect technologique (Agip, 2), qui correspondent aux seules informations directes auxquelles nous avons eu accès.

(1) Dygoil (entretien avec Cristian Guzman, Dygoil) est une entreprise privée équatorienne pourvoyeuse de services pour les entreprises exploitantes (comme le reconditionnement de puits). Alors qu'elle gérait quelques champs marginaux⁵², l'entreprise les a abandonnés lors de la renégociation des contrats, car les conditions ne lui convenaient pas.

⁵² Les camps marginaux sont ceux qui représentent moins de 1% de la production nationale.

Dans un des champs que Dygoil géraient, la participation au développement communautaire est passée par le financement de la construction d'une école et d'un dispensaire et de leur fonctionnement durant la présence de l'entreprise. Ces projets sont passés par la municipalité, à qui les fonds ont été versés directement.

Si ce mode de fonctionnement n'a rien de condamnable en soi, le financement direct, comme nous l'avons vu précédemment, crée un double espace de pouvoir : pour les intermédiaires de la négociation et pour l'entreprise. Le processus d'attribution de fonds aux GAD par la banque centrale, dans le cadre de la réforme de la loi d'hydrocarbures, constitue ainsi clairement une réponse.

(2) Agip exploite le pétrole dans le bloc 10, entre les provinces d'Orellana et Pastaza (Entretiens avec Sandro Gruttadauria, AGIP et Cristian Cevallos, MRNNR). Le bloc 10 est licité depuis 1988. À l'époque, la phase d'exploration sismique menée par le consortium Arco-Agip est perturbée par un conflit avec les communautés locales qui enraye les activités durant plusieurs années. Les représentants des communautés posent des conditions d'impact minimal sur l'environnement, excluant notamment la construction de routes (Fontaine, 2009b). Entre temps, Agip rachète les parts d'Arco puis s'engage en 2000 comme prestataire de services. La difficulté d'exploiter dans cette zone, mais aussi l'investissement dans des technologies avancées expliquent un coût de production relativement élevé⁵³, à environ 12 dollars le baril (Sandro Gruttadauria, Agip). Chaque baril est ensuite revendu en moyenne 35 dollars à l'État via Petroecuador.

Sur le principe, l'entreprise applique les méthodes *offshore* sur un champ *on shore*. Tous les matériaux sont hélicoptés sur deux plateformes d'où sont percés tous les puits, y compris ceux de réinjection. La technologie de forage directionnel et horizontal⁵⁴ permet l'accès aux nappes sur une grande superficie tout en minimisant l'étendue des infrastructures. Ensuite, l'oléoduc secondaire qui relie les 2 plateformes à l'OCP ne nécessite qu'une percée de quatre mètres de large (contre 35 mètres avec les techniques classiques). Il fait l'objet d'un contrôle journalier opéré par plusieurs équipes employées localement. De plus, la zone connaissant une activité sismique importante, il dispose d'un système de contrôle électronique couplé à un système de valves placées à intervalles réguliers qui coupent automatiquement l'alimentation en brut en cas de dépassement des seuils.

⁵³ Contre 5 dollars le baril pour Petroamazonas en 2011 : <http://www.bloque15.com/>, site internet de Petroamazonas, consulté le 15 juillet 2011. En juillet 2012, le coût d'exploitation s'élève à 8 dollars par baril.

⁵⁴ Cette technique consiste à perforer verticalement, puis à percer des « ramifications » dans plusieurs directions, ce qui l'accès à une grande partie de la nappe à partir d'un minimum de plateformes.

Enfin, Agip mène un contrôle volontaire de la biodiversité autour des plateformes. Il semble que, outre le code éthique d'Agip, les choix technologiques de l'entreprise ont été influencés par la mobilisation précoce des communautés présentes dans le bloc 10.

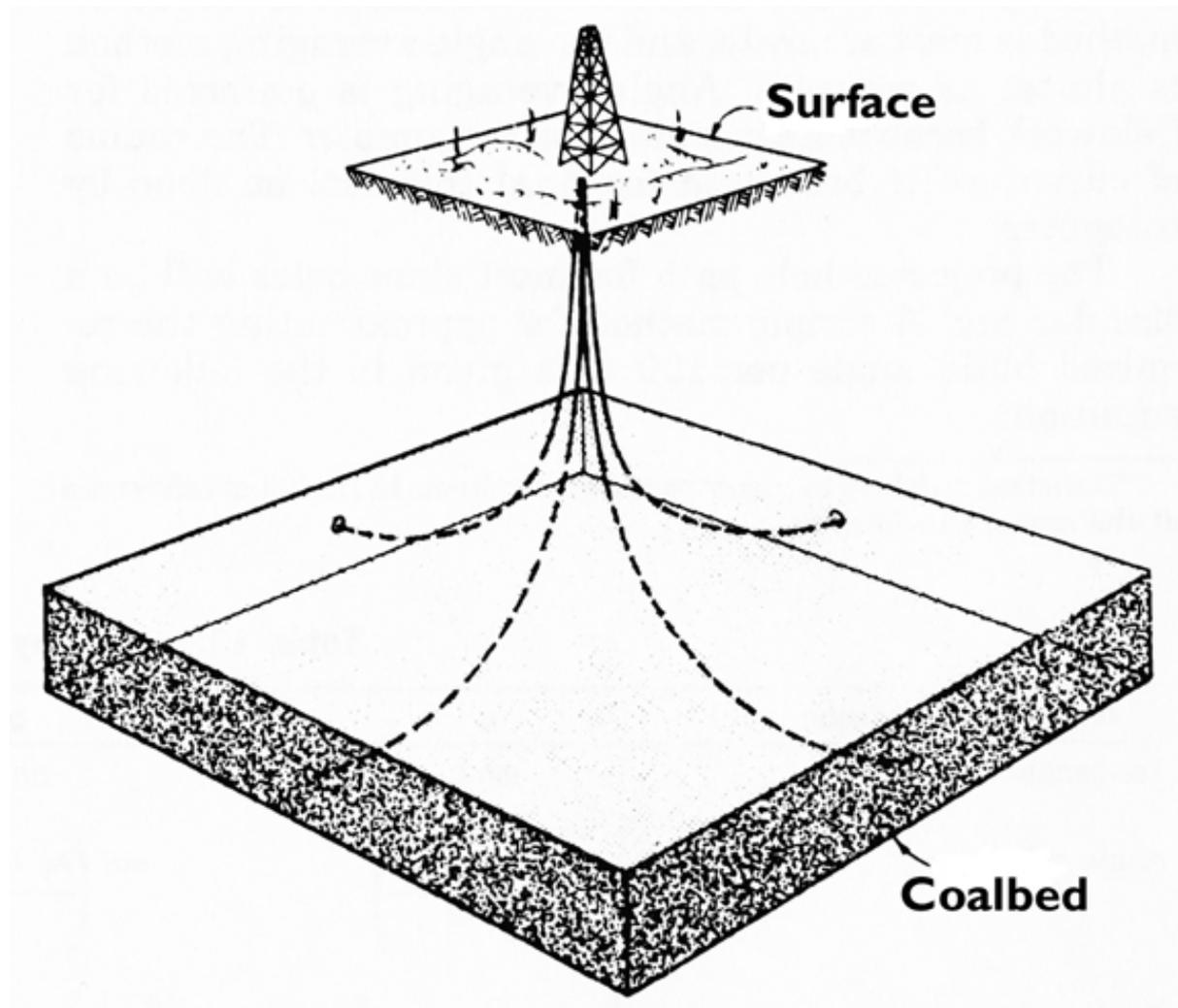


Figure 11 : schéma représentant une plateforme de forages directionnels.

2 *Entreprises publiques*

Les entreprises publiques rencontrent différents problèmes au niveau de la production, de la gestion des passifs sociaux et environnementaux et de la sécurité industrielle (entretiens avec les services du MAE, de Petroecuador et de la préfecture d'Orellana, août 2011). Un effort d'amélioration des pratiques est à l'œuvre. Ainsi, Petroamazonas met en œuvre un projet pilote d'établissement d'une « communauté du millénaire » sur le site de Pañacocha (bloc 31).

Tout d'abord, les entreprises publiques peinent à maximiser leur capacité de production (Victor Hugo Jijon, ancien sous directeur de Petroecuador, août 2011). Enrique Morales évoque l'exemple de la reprise des champs du bloc 15 par Petroamazonas suite au départ d'Occidental Petroleum. Alors qu'« OXY » parvenait à extraire 105 000 barils par jour, Petroamazonas, qui a pourtant conservé la grande majorité du personnel, ne parvient qu'à 90 000 barils par jour.

Ensuite, le faible investissement qui caractérise l'activité des entreprises publiques permet un gain immédiat (sur le coût de production au baril). Or, à moyen terme, il conduit tout d'abord à un risque industriel fort, mais aussi à un manque à gagner conséquent dû à la baisse de la production. Fontaine (2003) pointe alors la construction de l'OCP comme un échec : l'incapacité à utiliser pleinement les capacités de cet oléoduc nuit à la rentabilité de l'investissement et coûte par défaut de l'argent à l'État.

Un enjeu essentiel (pour Petroecuador en particulier) est ensuite la présence de nombreux passifs environnementaux sur les anciens champs de Texaco. Ils sont à l'origine de problèmes sanitaires et environnementaux, mais aussi de procédures d'indemnisation et de remédiation. Nous avons vu que les processus de compensation et d'indemnisation posent certains problèmes. En effet, ils sont largement instrumentalisés par les entreprises dans le cadre de négociations directes avec les communautés, qui en retour instrumentalisent l'usage de la voie juridique pour faire valoir leurs revendications. La mise en œuvre de la remédiation présente également certaines limites. En effet, certains propriétaires refusent la remédiation avant d'être indemnisés. Ensuite, si à la suite de plaintes, certaines piscines bénéficient de procédures de remédiation, un problème de méthode ressort : les sols sont souvent contaminés sur plusieurs mètres de profondeur, et il arrive que du pétrole réémerge une fois la procédure entérinée (Maria Isabel Perez, MAE). À cet effet, le PRAS est investi dans la recherche sur la remédiation des sols.

Enfin, Petroamazonas applique sur le site de Pañacocha une méthode qui vise à minimiser au maximum les impacts de l'exploitation. L'objectif général du projet est de coupler la mise en cohérence de la participation au développement des communautés à un impact minimal sur l'environnement. Une démarche de concertation a été menée avec les communautés concernant la participation au développement. Au niveau technologique, l'objectif est de générer un impact minimal (Cristian Cevallos, MRNRR).

La démarche de concertation a abouti à la rédaction d'un plan de développement, qui inclut par exemple la construction d'un quai pour permettre une activité fluviale ou le regroupement des infrastructures dans un même lieu, ce qui permet d'éviter la multiplication des sites. Les familles se voient proposer un choix entre la construction d'une maison neuve financée par le projet et l'amélioration de leur habitation actuelle. Si les familles ne sont pas obligées de se déplacer, elles y sont néanmoins incitées. Au niveau technologique, le projet interdit toute construction de routes, que ce soit pour l'entreprise ou la population. Ensuite, l'oléoduc secondaire est enterré afin de minimiser la déforestation. Enfin, l'entreprise a récemment breveté une méthode d'exploitation des gaz associés⁵⁵, qui sont dirigés vers une usine de production électrique (Cristian Cevallos, MRNNR).

Les méthodes d'exploitation et de relations communautaires utilisées pour le projet Pañacocha ont vocation à être étendues à tous les champs exploités par les entreprises publiques. Cependant, la mise en œuvre d'une telle réforme à l'échelle de la RAE représenterait un investissement colossal. De plus, considérant l'importance de la tâche, elle ne peut se réaliser que sur une temporalité longue. La question se pose ainsi de savoir si c'est un projet pilote proprement dit ou si c'est plutôt un « effet de vitrine » qui est visé par Petroamazonas.

3 Certification des entreprises pétrolières

Enfin, différentes entreprises s'engagent dans une démarche de certification, à travers trois labels : ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS. Seules 7% des entreprises possèdent la triple certification, parmi lesquelles Agip, Repsol, Petroamazonas et Dygoil. Cette démarche peut venir d'une volonté propre à l'entreprise. Cependant, pour la délégation d'opérations spécifiques, les multinationales peuvent l'exiger (Cristian Guzman, Dygoil). La certification est principalement corrélée aux enjeux d'image. À cet égard, alors qu'il ressort des entretiens que les entreprises publiques ont peu de pression à ce niveau, la démarche de Petroamazonas suggère un possible changement.

⁵⁵ Ces gaz qui sont contenus dans le pétrole extrait, sont généralement brûlés à l'air libre par des torchères (Cf. impacts de l'exploitation).

III) Dispositions et vulnérabilité

Il va de soi que l'identification de dispositions pour faire face à une situation de vulnérabilité est intrinsèquement liée au contexte. Ainsi, l'évolution de la situation dans le temps peut voir une disposition devenir une limite, et *vice versa*.

Nous identifions quatre registres de disposition : l'intermédiation entre entreprises et communautés, l'engagement de l'État, le cadre législatif et, d'une manière plus générale, la pluralisation des recours. Or, nous avons vu que la plupart de ces recours relèvent de dynamiques récentes et sont donc à l'état embryonnaire. Aussi, si l'analyse effectuée présente certains éléments de compréhension, il est en général **difficile d'évaluer l'incidence potentielle de chacune de ces dynamiques.** Au regard des informations recueillies, il est **plus évident de préciser les limites** dans lesquelles s'inscrivent les différents registres. L'étude de leur applicabilité a permis de dévoiler certaines des nombreuses **conditions de possibilité qui déterminent l'efficacité des registres d'action identifiés.** Ainsi se dégagent plusieurs indicateurs : le contexte socio-ethnique, l'intermédiation entre communautés et entreprises, l'existence et l'applicabilité d'une réglementation et enfin le degré de souveraineté de l'État.

A Contexte socio-ethnique

Le contexte socio-ethnique est une variable clef dans la compréhension de la vulnérabilité à la contamination, mais rarement de manière indépendante. De plus, la complexité du terrain n'a pas permis d'aborder ce thème en profondeur. On retient cependant différents aspects.

En premier lieu, le statut de « colonie interne » de l'Oriente en Équateur permet d'expliquer la condition d'inégalité des populations de cette région par rapport aux autres. Ensuite, différentes particularités culturelles permettent de comprendre pourquoi certaines nationalités indigènes sont plus enclines à se défendre, ou au contraire plus vulnérables que d'autres à la contamination. À cette égard, dans un contexte de pauvreté, la structure communautaire se révèle être particulièrement vulnérable à l'instrumentalisation. Notamment, la possession d'un titre unique de propriété dans certaines communautés, si elle est en phase avec une certaine représentation du territoire, permet différents abus. Enfin, si l'arrivée de colons et l'acculturation qui l'accompagne contribuent dans un premier à diviser la population locale, elle donne ensuite lieu à l'émergence d'une identité amazonienne.

Enfin, plus que l'ethnicité, un facteur semble particulièrement déterminant pour la compréhension de la situation de vulnérabilité des populations : l'intermédiation entre communautés et entreprises.

B Intermédiation entre communautés et entreprises.

Les relations directes entre entreprises et communautés, si elles permettent de résoudre certains conflits, sont à l'origine d'un développement inégal en RAE. Alors que certaines communautés obtiennent des compensations importantes, d'autres manquent de recours lors des négociations. En effet, le mode de relations directes permet l'instauration d'une relation de dépendance des communautés envers les entreprises. L'absence d'intermédiaires nous est ainsi apparue comme le principal facteur de vulnérabilité. Toutefois, la présence de représentants s'est présentée sous certains aspects comme une limite à la mise en place d'un processus efficace de participation des entreprises au développement de la région. Tout d'abord, l'intermédiation via les représentants des communautés conduit à des arrangements plus ou moins pertinents avec les entreprises : une grande partie de l'argent alloué au développement a ainsi été investie dans des projets souvent inadaptés. Ensuite, la place prise par les organisations écologistes et indigènes dans le débat public, si elle permet de donner de la visibilité à la situation en *Oriente*, oriente le débat public sur différents enjeux environnementaux et ethniques au détriment d'une forme de vulnérabilité plus urgente et moins visible, comme la disparition de certaines nationalités. Ainsi, les populations les plus exposées manquent de recours par rapports aux mouvements de contestation organisés.

L'intermédiation se passe à différents niveaux : information, médiatisation, mobilisation, définition de revendications, négociation, judiciarisation, juridicisation, institutionnalisation. Parmi ces différentes étapes, il semble que l'information soit un moyen privilégié pour poser les bases d'une mise en revendication des enjeux. Or, la définition des enjeux et revendications n'est pas un phénomène objectif : il dépend grandement de qui porte le mouvement et comment.

Ensuite, la nécessité pour les acteurs de la mobilisation de caler leur stratégie aux opportunités qui se présentent à eux conduit à une détermination en partie exogène : les médias, l'opinion publique mais aussi le contexte national et international présentent une sensibilité particulière qu'il s'agit d'être à même de toucher. Certains thèmes de revendication, comme la protection de l'environnement, sont à cet égard plus « vendeurs » que la dénonciation de la corruption ou du clientélisme mis en œuvre par les entreprises.

En outre, les acteurs sociaux, principaux pourvoyeurs d'information aux communautés, s'appuient sur une légitimité acquise principalement à travers l'effort de mobilisation. Or, la mobilisation se fonde sur un projet ou des besoins communs. La nécessité se soulève ainsi de définir un paradigme qui rende compte d'une forme de rationalité partagée. Face à cette tâche, tous les acteurs ne sont pas égaux, et les plus vulnérables sont souvent les moins à même de faire valoir leurs intérêts. Cette rationalité est en définitive une construction qui est plus ou moins en phase avec les problèmes que rencontrent les différentes communautés. Nous avons ainsi vu comment **les confédérations indigènes et le mouvement écologiste portent au niveau national différents enjeux qui, hantés par l'objectif de rassembler, peuvent perdre en acuité et en représentativité.**

Ce premier résultat fait écho aux critiques formulées à l'encontre du mouvement pour la justice environnementale eu égard à l'effort de mobilisation : l'environnement est un thème qui fait recette, mais qui, par sa polysémie, peine à réunir les conditions d'un consensus « démocratique ».

Une seconde remarque concerne la difficulté d'éviter cette limite. En effet, avant même de penser à négocier, il s'agit pour les acteurs mobilisés de valoriser les enjeux qu'ils cherchent à soulever. Ainsi, la situation d'urgence dans laquelle se trouve la RAE à la fin des années 1980 justifie l'instrumentalisation des différents espaces de pouvoirs propres à la dynamique de mobilisation. En d'autres termes, sans les soulèvements indigènes ou l'activisme du mouvement écologiste, qui sait si la situation d'abandon de la RAE aurait évolué ne serait-ce qu'un peu ? Cette justification ne vaut cependant que le temps de la mobilisation, c'est à dire qu'en l'absence d'un espace de débat.

L'argument que nous tentons d'introduire se construit en référence à la polarisation des positions auquel il est fait référence au début de cette étude, entre l'exigence d'un changement radical de modèle de gouvernance énergétique d'un côté, et la stratégie d'exploitation expansionniste mise en œuvre par l'État de l'autre. L'adoption de positions radicales par les acteurs sociaux sert la dynamique de dénonciation et de mobilisation, en ce qu'elle confère une force au mouvement. Elle se pose en revanche en **obstacle à l'heure de définir les conditions d'institutionnalisation de réponses à ces mobilisations**, dans la mesure où ces acteurs s'opposent systématiquement aux compromis proposés par l'État.

L'arrivée de nouveaux intermédiaires, à travers le renforcement des collectivités territoriales, conduit à une **mutation des registres de revendication d'une opposition radicale à l'exploitation pétrolière vers l'exigence d'un accès au développement**. Au final, les données recueillies permettent le constat suivant : ce moment marque un passage de relai entre organisations de la société civile et collectivités territoriales au niveau de la représentativité. Les acteurs ayant construit leur légitimité sur une dynamique radicale réclament un débat, duquel ils s'excluent ensuite eux-mêmes en refusant de se dessaisir d'un espace de pouvoir laborieusement conquis.

D'emblée, il nous a semblé **qu'un échelon stratégique faisait défaut dans les deux premiers modèles de gouvernance : celui des collectivités territoriales**. En effet, leur position à mi-chemin entre l'État et les populations en fait l'acteur le plus légitime pour porter des revendications pertinentes et applicables. Les populations les plus vulnérables réclament une amélioration des pratiques d'exploitation et une participation au développement. À l'opposé, le moratoire sur l'exploitation pétrolière, réclamé notamment par les organisations écologistes, est irréaliste dans le contexte équatorien. De plus, il ressort de l'analyse qu'avant même de considérer un tel moratoire, la situation de vulnérabilité des populations réclame des mesures transitoires. En ce sens, à l'issue de la période de gouvernance conflictuelle, la position des confédérations indigènes et d'*Acción Ecológica* nous semble, en tant que disposition sociale structurelle, reléguée à la périphérie de celle des collectivités territoriales. Pour ces dernières, l'enjeu repose alors sur l'acquisition de moyens humains et de compétences techniques qui leur permettent de s'approprier les instruments légaux.

C Cadre législatif

L'évolution progressive de la législation permet la structuration d'un cadre relativement complet autour des activités d'exploitation : il contient des obligations de consultation et de participation au développement, des normes environnementales et un cadre clarifié du partage de la rente. Seule la dernière mesure semble cependant opérationnelle.

Tout d'abord, nous avons vu que **les modalités de la « consulta previa » (telles qu'elles nous ont été décrites) ne présentent pas la garantie d'une compréhension des enjeux par les populations**. À ce titre, il convient de préciser que les limites de cette démarche se posent de manière ambivalente. D'un côté, les acteurs sociaux, investis dans l'information des populations, se plaignent du manque de transparence et d'une instrumentalisation du manque de connaissance des communautés.

De l'autre, les organismes en charge des processus de consultation (entreprises, MAE), s'ils ne nient pas l'insuffisance des démarches, pointent une forme de propagande « anti-pétrole » de la part de certains acteurs (en particulier ceux en lien avec *Acción Ecológica*) qui nuit à la qualité des relations communautaires. Ainsi, en dehors des situations de conflit, la remise en question d'un projet à partir de motifs sociaux, culturels ou environnementaux n'a pas encore de précédent.

Ensuite, la participation aux bénéfices de l'exploitation passe par trois vecteurs : la négociation directe avec les entreprises, la négociation avec intermédiaire et la négociation dans le cadre de la résolution de conflits. Parmi celles-ci, aucune ne dérive, dans les faits, du cadre légal. Le dispositif de compensation/indemnisation ne rentre pas, en droit, dans la catégorie d'une participation, dans la mesure où c'est un dédommagement. Il est cependant la modalité de redistribution prépondérante. Face à cela, la réforme de la loi d'hydrocarbures introduit un processus voué à s'institutionnaliser, mais dont aucun cas d'application n'était recensé au moment du travail de terrain. Il s'agit alors de voir dans quelle mesure le mode de financement des projets garantira une égalité d'accès entre les différents niveaux d'administrations décentralisées et les différents territoires touchés.

Les normes environnementales établissent une procédure complète de prévention, contrôle et remédiation de la contamination, cependant peu exigeante. Les critères de remédiation ne sont pas fixés clairement, notamment en raison du peu d'expérience en la matière. Si le travail du PRAS mérite une attention particulière, son mandat arrive à terme et les personnes rencontrées ne savaient pas encore s'il allait être reconduit. Rien ne semble cependant s'y opposer. Le processus d'autocontrôle des entreprises, allié à l'apparente rareté des contrôles inopinés de la part du MAE, semble offrir une marge importante à la manipulation des résultats. La procédure de sanction est, elle aussi, relativement souple. Dans la mesure où l'entreprise publique rencontre le plus de problèmes, la question se pose de savoir si le découplage des compétences entre MRNNR (gestion de l'exploitation) et MAE (contrôle et sanction) joue réellement son rôle. De plus, les normes seraient-elles plus strictes, le MAE ne semble pas disposer des ressources humaines ni logistiques pour opérer un suivi efficace. Face à cela, différents acteurs opèrent un monitoring alternatif et dénoncent des impacts importants. De son côté, le MAE les accuse de gonfler les chiffres. Il n'est jamais évident de trancher entre deux critiques contradictoires, particulièrement dans un cas où elles ne sont pas mutuellement exclusives.

Enfin, il convient de remarquer que **la renégociation des contrats pétroliers est la mesure qui semble le mieux fonctionner**. Ceci s'explique par la prépondérance systématique de l'économique sur le social et l'environnemental dans la politique nationale. Or, en période de cours du brut élevés, la rente représente une manne financière importante pour l'État, qui peut permettre le financement des autres réformes en cours. Ainsi, la processus de redistribution de 12% de cette rente introduit par la réforme de la loi d'hydrocarbures, la plus récente des normes citées (2010), est un recours financier important pour le développement de la RAE.

Nous voyons ainsi que l'applicabilité des normes souffre de passifs importants, qu'ils soient environnementaux et sociaux, mais aussi institutionnels et technologiques. Mais en dépit des limites qui ressortent de son analyse, le cadre législatif autour des activités pétrolières a déjà le mérite d'exister. En effet, l'absence de normes est apparue comme un aspect important dans la vulnérabilité des populations durant les deux premières périodes de gouvernance. De plus, alors que ce cadre, tout comme l'institution qui en a la charge, sont relativement récents, la mise en place des conditions de son applicabilité est une opération qui prend du temps.

D Souveraineté de l'État

Eu égard à une connaissance superficielle du contexte politique équatorien, il est difficile de supposer un lien de causalité entre les dynamiques décrites jusqu'au milieu des années 2000 et l'arrivée de Correa au pouvoir, qui marque le retour d'un État fort et d'une politique nationaliste. Nous remarquons cependant un phénomène intéressant : l'intensification de la dynamique conflictuelle renverse le conflit d'intérêt dans lequel se trouve l'État. Alors qu'il investit peu dans le développement de l'Amazonie en raison de la marginalité de cette région et de la crise de la dette, ce même manque d'investissement est à l'origine d'une crise sociale qui devient une menace pour les activités d'exploitation. On peut évoquer l'image du franchissement du seuil d'acceptabilité des impacts de l'exploitation par les communautés. Ce seuil serait alors une fonction de l'importance des impacts, de la temporalité nécessaire à la prise de conscience de ces impacts et de la capacité d'organisation des communautés pour y faire face.

Ainsi, les différentes politiques récemment mises en œuvre par le gouvernement sont le fruit d'un lent processus de mise à l'agenda des impacts de l'exploitation pétrolière. Malgré la « schizophrénie » issue des conflits d'intérêts dans lequel il se trouve, il semble que certaines conditions soient réunies pour une prise en compte des enjeux socio-environnementaux dans la politique énergétique. Parmi ces conditions, l'émancipation de la tutelle des IFI et la

résistance au modèle économique néo-libéral à laquelle se livre le gouvernement Correa nous amènent à la conclusion **qu'un État fort est une disposition capitale face aux impacts des activités industrielles**. Ensuite, les modalités d'articulation entre les différents acteurs au sein du débat public sont déterminantes dans l'institutionnalisation des différents cadres et procédures qui émergent de cette période. En conclusion, il semble que la « maladie hollandaise » ne se puisse soigner dans le cadre d'un modèle néo-libéral : la temporalité de la régulation « naturelle » des relations entre activités économiques et développement est trop longue pour permettre à l'État de faire l'économie de dommages irrémediables.

Conclusion et perspectives : vers un modèle de gouvernance intégrateur des différentes rationalités et ouvert à l'innovation ?

Nous avons présenté une analyse générale de la situation en RAE à la lumière du contexte national équatorien. Si elle a permis de dégager différents modèles de gouvernance, ceux-ci s'appuient sur une lecture superficielle et très incomplète. L'objectif de départ de cette recherche consistait à dégager des pistes pour une investigation plus poussée, à travers l'étude des modalités sous lesquelles les acteurs impliqués dans la contamination pétrolière entrent en relation. Nos hypothèses centrales sont les suivantes :

- la mise en œuvre récente de différentes politiques publiques en lien avec les activités pétrolières s'inscrit dans un processus d'évolution historique
- la capacité d'organisation et de mobilisation à l'encontre des impacts de l'exploitation pétrolière constitue une ressource pour les populations touchées
- le rôle d'intermédiaire entre communautés et entreprises est une position stratégique pour la définition de revendications et donc pour l'orientation des réponses formulées
- la tenue de positions radicales par les acteurs de la médiatisation constitue une ressource pour la mobilisation, mais une limite à l'institutionnalisation des réponses aux revendications formulées
- l'opposition radicale entre enjeux économiques et socio-environnementaux, en l'absence d'une régulation concrète de la part de l'État, génère des modes de gouvernance innovants

La recherche menée permet d'identifier 3 périodes dans la gouvernance énergétique, qui ne sont pas strictement séparées dans le temps. En effet, l'émergence de nouvelles modalités de relations entre acteurs se construit par des processus de transition qui font que ces périodes se chevauchent plus qu'elles ne succèdent. Ainsi, les passifs environnementaux hérités de l'aire Texaco sont toujours présents, et les relations directes (sans intermédiation publique) entre entreprises et communautés sont encore largement pratiquées. Néanmoins, l'évolution de la situation est caractérisée par la constitution et le renforcement de dispositions socio-politiques qui permettent : 1/ de mettre les questions environnementales et de sécurité industrielle à l'agenda politique et 2/ de prendre en compte des enjeux de développement jusque-là ignorés par les pouvoirs en place.

Il s'avère alors que les instances publiques, à travers l'État et les collectivités territoriales, ont un rôle primordial dans l'organisation du développement de la RAE. Tous d'abord, la présence d'un État fort s'avère nécessaire à la mise en place d'un modèle d'exploitation plus propre : nous avons démontré les conséquences de la faiblesse de l'État équatorien face aux Institutions Financières Internationales à partir des années 1980. En effet, elle a conduit à une politique expansionniste et productiviste au détriment de l'amélioration des pratiques d'exploitation, et de la prise en compte des revendications exprimées par les populations. La contraction de la « maladie hollandaise » est alors envisagée comme une conséquence de l'application du modèle économique néolibéral. Ensuite, les collectivités territoriales s'affirment depuis une décennie comme les porteuses d'une nouvelle forme d'intermédiation. Alors qu'elles se mettent en place et s'organisent durant les deux premières périodes, elles sont cependant relativement faibles et vulnérables aux pratiques clientélistes des entreprises. L'entrée en politique du mouvement indigène permet au parti Pachakutik-Nuevo Pais de prendre le contrôle de nombre d'entre elles, dont les préfectures d'Orellana et de Sucumbíos. Ce moment marque un renforcement de ces institutions, qui s'engagent dans la mobilisation, puis mettent en place des programmes de réduction de la vulnérabilité des communautés face aux entreprises (information, intermédiation, etc.).

Synthèse des résultats

Que doit-on retenir du travail de recherche menée ?

La première période, caractérisée par l'hégémonie de l'entreprise Texaco, présente globalement une absence de dispositions des communautés et des acteurs politiques pour faire face à la contamination, que ce soit au niveau du tissu social ou de l'organisation politique. Son analyse questionne donc les conditions de possibilité d'un changement et met en lumière les éléments de transition vers une période de gouvernance différente. Plusieurs éléments permettent de comprendre cet état de fait, aux niveaux politiques, économiques et sociaux. Tout d'abord, la marginalité de la RAE est à l'origine d'une absence historique de l'État. Cette région est en effet plus une « colonie interne » (Andy Diaz, 2005) qu'une partie intégrée du territoire équatorien. Ensuite, l'instauration d'un modèle de domination dérive d'une convergence entre l'enjeu économique lié au pétrole et l'absence d'information des communautés. Or, Texaco est une entreprise particulièrement encline à l'usage de pratiques impactantes à des fins de réduction des coûts de production. En outre, elle use et abuse de la dépendance économique des communautés pour éteindre les velléités de contestation.

L'époque particulière à laquelle se déroulent les faits (au sortir du colonialisme, au début de la prise de conscience environnementale par la communauté internationale) et une situation « favorable » à l'implantation de l'entreprise en RAE sont des éléments complémentaires de compréhension. L'organisation progressive de certains acteurs, et l'effort de publicisation des enjeux sociaux et environnementaux de l'exploitation pétrolière auquel ils se livrent, est ainsi déterminante dans l'évolution qui conduit à l'émergence d'une conflictualité. Il convient alors de souligner que, si dans le centre et le sud de l'Amazonie, certaines communautés sont d'emblée déterminées à résister, l'émergence d'un mouvement de protestation dans le nord (dans la province de Sucumbíos en particulier) est grandement conditionnée par l'intervention d'acteurs exogènes. En effet, plusieurs missions chrétiennes, *Acción Ecológica*, ainsi que différentes ONG occidentales participent à la médiatisation et à la structuration d'un réseau local d'acteurs sociaux. Cet interventionnisme est à l'origine d'une action de médiatisation relativement efficace. En revanche, elle donne lieu à une instrumentalisation de la situation dans le processus de définition des enjeux et des revendications.

Dans tout les cas, ce premier modèle de gouvernance nous semble limité dans le temps, comme en témoignent les nombreux conflits qui lui succèdent. En effet, les différents conflits ne reflètent pas nécessairement les positions des acteurs sociaux dans le débat public national, en ce qu'ils réclament plus souvent une compensation, un moindre mal pour les entreprises, qu'ils n'exigent leur départ.

L'idée d'un « seuil d'acceptabilité » de la contamination et de la domination établie par les communautés nous semble alors expliquer en partie la transition conflictuelle, même s'il est difficile d'en évaluer la portée réelle. En effet, la situation dans laquelle se retrouvent les populations affectées par la contamination ne semble être acceptable telle quelle. Si des moyens sont mis en œuvre par Texaco pour canaliser une éventuelle rébellion, les compensations qu'elle procure aux populations sont minimales, et ne permettent pas d'empêcher la situation sociale et sanitaire d'empirer. Ainsi, outre l'intervention d'acteurs extérieurs, il semble qu'après plusieurs années la contamination généralisée de certains sites ne soit plus supportable au quotidien, notamment en raison du développement de nombreuses maladies. Tôt ou tard, il semble alors nécessaire que cette situation aboutisse à une opposition entre populations et entreprises, lors du franchissement du seuil d'acceptabilité. Dans une certaine mesure, la temporalité explique également la stratégie de nombreuses entreprises extractrices de cette époque, qui consiste à extraire les ressources naturelles le plus rapidement possible, sans se préoccuper des pertes « collatérales » occasionnées à moyen et

long terme. À cet égard, il est tentant d'évoquer un parallèle avec de nombreux scandales sanitaires récents, dont la mise au jour se produit après plusieurs décennies, à l'échéance de la période d'émergence de certaines maladies.

Enfin, aux passifs sanitaires et environnementaux s'ajoutent les passifs sociaux et culturels. Tout d'abord, les stratégies de divisions des communautés indigènes conduisent à la perte irrémédiable d'aspects culturels propres à certaines nationalités. Plus, alors que plusieurs nationalités sont réduites à quelques centaines d'individus, les Tetetes ont complètement disparu. Ensuite, l'établissement d'un mode de relation communautaire particulier durant l'ère Texaco conditionne par la suite l'applicabilité des différentes stratégies mises en place par les acteurs de la contestation, à travers la mise en place d'une structure sociale « Texaco-centrée ». Par exemple, l'instrumentalisation quasi systématique du recours juridique comme outil de négociation directe avec les entreprises témoigne d'une empreinte sociale profonde. Ainsi, vingt ans après le départ de l'entreprise, la relation directe avec l'entreprise demeure le moyen le plus sûr d'obtenir une réparation.

La seconde période identifiée, celle de gouvernance conflictuelle, rend compte d'une conflictualité émergente puis grandissante. Nous aurions pu la nommer « bipolaire », dans la mesure où elle voit s'affronter des positions antagonistes, dans une lutte entre deux paradigmes incompatibles. Ceci nous exposerait cependant à la critique que Fontaine adresse à l'écologie politique : une telle interprétation échoue à rendre compte des dynamiques parallèles. À cet égard, nous avons rendu compte de la complexité sous-jacente à l'identification de dynamiques globales. En particulier, il s'est avéré difficile de distinguer, d'un côté, dans quelle mesure la situation amazonienne entretient une relation de causalité avec les soulèvements nationaux des années 1990, et de l'autre, quelle est la place des enjeux pétroliers dans ces soulèvements. La dynamique de protestation que traverse le pays durant les années 1990 ne se présente pas comme un mouvement global et intégrateur. Au contraire, il semble plutôt que beaucoup de petits conflits soient inclus de fait par les acteurs de la médiatisation dans une dynamique plus générale, qui ne représente pas nécessairement leurs revendications.

À la suite de Fontaine (2007), nous constatons ainsi l'échec des grandes confédérations indigènes dans la tentative de mise en place d'un « projet » qui soit fédérateur de leurs bases (l'ensemble des communautés). Ceci peut s'expliquer par une asymétrie entre dynamiques verticales et horizontales de gouvernance parmi les acteurs de la protestation.

Les dynamiques verticales renvoient aux processus de relation « bottom-up » et « top-down » au sein de réseaux d'acteurs hiérarchisés. Le premier processus consiste à faire remonter les informations et revendications depuis les communautés jusqu'aux acteurs chargés de les transmettre aux décideurs. Le second processus consiste, en retour, à transmettre les informations relatives à la coordination du mouvement. Ensuite, les dynamiques horizontales renvoient aux relations que les acteurs ou groupes d'acteurs de même niveau entretiennent entre eux, comme par exemple les différents membres d'une communauté ou les différentes fédérations de nationalités indigènes. Dans le cadre de la mobilisation, ce qui se joue est notamment la négociation de compromis pour la formulation de revendications communes et le choix de représentants. Les dynamiques verticales et horizontales se développent dans le cadre de l'organisation plus ou moins formalisée des différents acteurs entre eux.

Alors que les deux principales organisations verticales (organisations indigènes fédérées et réseau d'acteurs écologistes) semblent permettre une mobilisation forte, les dynamiques horizontales (débat, mise en cohérence des revendications au sein d'une même organisation mais aussi avec d'autres organisations, etc.) sont plus contrastées. Notamment, les oppositions internes et les cas de corruption au sein de la CONFENIAE nuisent à la définition d'un cadre commun de revendications, et conduisent à la marginalisation du thème pétrolier des grands mouvements nationaux. D'un autre côté, l'idéalisation de la figure du « natif écologique » (Fontaine, 2007) par les organisations écologistes conduit à réduire les enjeux culturels à la préservation d'un patrimoine « environnemental ». Or, au moment où les enjeux de la contamination sont médiatisés, différentes nationalités rencontrent des problèmes beaucoup plus urgents : les Sionas sont en danger de disparition, de nombreux indigènes sont victimes de la pauvreté et de l'alcoolisme, etc.

À ce titre, il semble que la mise en retrait progressive des acteurs originels de la mobilisation à la fin de la période conflictuelle constitue une forme de disposition, en cela qu'il permet l'ouverture d'un débat public : ils laissent la place à d'autres types de revendications qui n'excluent pas la recherche d'un compromis avec le pouvoir en place. De revendications idéologiques portées par les organisations écologistes, les demandes issues de la société civile se redirigent ainsi vers la sphère du possible, en exigeant la mise en place de mesures concrètes de la part de l'État plutôt que de réclamer un changement radical de modèle politique et économique. Aussi, l'ouverture d'un débat entre société civile et État, libéré des positions radicales défendues par les acteurs de la médiatisation, permet la formulation de revendications pertinentes et applicables par les pouvoirs publics.

Cette période voit ainsi se profiler la sortie d'un modèle : c'est une période de transition entre le modèle de domination établi par Texaco et un modèle de gouvernance où les acteurs prenant part au débat sur les modalités d'exploitation du pétrole se diversifient. En ce sens, la thèse de Martinez Alier (évoquée par Fontaine, 2007b), selon laquelle la valeur des externalités socio-environnementales issues de l'application d'un modèle économique néolibéral s'évaluent à la force⁵⁶ du mouvement qui les porte, soulève plusieurs questionnements.

(1) -Tout d'abord, il nous semble en effet que, durant la période conflictuelle, la forme soit plus importante que le fond : il s'agit de protester face à un modèle politique et économique qui ne remplit pas son rôle, que ce soit en Amazonie ou dans le reste du pays, et de prouver que cette situation n'est pas une fatalité. L'importance que prennent les soulèvements organisés par les confédérations indigènes dans le courant des années 1990 semble rendre compte d'une énergie commune. Cependant, le degré de rejet de cette situation n'est pas le même pour tous les acteurs du mouvement, en particulier les bases. En effet, le degré de rejet d'une situation et les revendications qui en découlent dépendent d'une balance entre le souhaitable et le possible, dont le « point d'équilibre » dépend de chaque rationalité particulière. Ainsi, ce qui semble possible à quelqu'un limitera plus ou moins ce qui lui semble souhaitable : une personne dans le besoin aura tendance à revoir ses revendications à la baisse par rapport à une personne qui ne l'est pas. Par exemple, alors que certains fermiers se battent pour obtenir une compensation ou du travail auprès des entreprises (seule alternative réaliste dans certains cas), d'autres exigent la fin des activités pétrolières. Il ressort ainsi de cette recherche que le rejet radical de toute activité pétrolière reflète probablement plus les ambitions d'organisations exogènes qu'un sentiment général parmi les communautés d'Amazonie.

(2) -Aussi, nous pensons que la définition de ce point d'équilibre entre possible et souhaitable est, au moins en partie, une fonction du degré d'émancipation préalable de l'acteur concerné. En d'autres termes, une personne (ou un groupe) qui subit depuis des années une domination, définit ses revendications par rapport à un horizon de possibles plus limité qu'une personne ou un groupe plus libre de contraintes. Ainsi, les acteurs exogènes (ceux qui ne subissent pas directement les impacts de la contamination pétrolière) s'attaquent-ils directement au modèle capitaliste, quand les acteurs endogènes demandent une compensation. Face à ce qu'ils assimilent à une

⁵⁶ La force d'un mouvement est entendue comme sa capacité globale à parvenir à ses fins. Ici, il s'agit de faire reconnaître la valeur des externalités socio-environnementales de l'exploitation pétrolière : plus le mouvement sera fort, et plus les contreparties obtenues en retour seront importantes.

forme de résignation, les acteurs exogènes tentent alors de rallier les acteurs endogènes à leur rationalité. En effet, les premiers, considérant leur niveau de conscience des enjeux comme plus élevé, trouvent légitime d'instrumentaliser les acteurs endogènes, par exemple en construisant l'idéal type de tout indigène d'Amazonie à travers la figure du « natif écologique ». Ainsi, la distinction entre rationalité endogène et exogène nous semble, couplée à une organisation horizontale défaillante, à même de rendre compte du manque d'efficacité concrète rencontré par les stratégies volontaristes mises en œuvre pour la lutte contre la contamination pétrolière de la RAE.

La troisième période, dite de gouvernance multipolaire, intègre les deux précédentes. Nous avons ainsi pu constater, en particulier lors de notre passage dans la province de Sucumbíos, que la situation ne paraît pas avoir beaucoup évolué en termes de diminution de la vulnérabilité sociale aux impacts directs et indirects des activités pétrolières. En outre, le phénomène de criminalisation de la contestation semble avoir eu les effets escomptés, à savoir réduire la conflictualité. Surtout, les témoignages recueillis montrent que les relations de domination entre entreprises et population, si elles rencontrent désormais certaines limites, ne sont pas pour autant dépassées. Dans ce contexte, la multipolarité se réfère alors à la diversification des structures verticales, mais aussi horizontales de gouvernance. En particulier, la mise en place et le renforcement de structures institutionnelles pose le cadre d'une légitimité croissante de l'action publique.

L'État accomplit une tâche d'émancipation économique et technologique, et de renforcement institutionnel. La mise place d'une politique planificatrice témoigne d'une volonté politique forte, et l'implantation de directions provinciales de différents ministères en RAE marque l'arrivée de l'État central en Amazonie. Bien que ces structures, récentes, ne permettent pas l'application stricte d'un cadre réglementaire, leur présence nous apparaît comme un symbole fort. Ainsi, les différentes mesures initiées par le gouvernement actuel constituent, de notre point de vue, une réponse à plusieurs enjeux soulevés.

Ensuite, le renforcement des collectivités territoriales constitue une nouvelle ressource pour les populations. Les gouvernements provinciaux prennent le relai des grandes fédérations indigènes dans la mise en place d'un contre-pouvoir et la coordination des mobilisations, alors que différentes municipalités se posent en intermédiaires entre État central et communautés, mais aussi entre entreprises et communautés.

La légitimité et la représentativité de plusieurs GAD⁵⁷ en font alors une ressource efficace. Parallèlement, le renforcement de la société civile locale à travers les différents comités de défense des droits de l'homme constitue une ressource de proximité, qui permet d'exercer un pouvoir limitant sur les abus potentiels des entreprises. Enfin, les activistes environnementaux remplissent le rôle de « chiens de garde » de l'État en tant qu'ils sont porteurs d'une pression médiatique.

Nous nous trouvons alors dans une situation où l'État, s'il n'envisage pas de transition énergétique, propose pour la première fois une politique de développement de la région amazonienne. Face à lui, plusieurs acteurs exercent une action de contrôle, parmi lesquels des acteurs institutionnels (GAD) et non institutionnels (ONG). Enfin, les entreprises publiques souffrent d'une technologie limitée, mais en cours d'amélioration ; de leur côté les entreprises privées ont montré qu'elles acceptaient de s'aligner sur les conditions proposées par l'État. Aussi, les caractéristiques de ce dernier modèle de gouvernance mettent au jour les bases d'une prise en main des problèmes liés à l'exploitation pétrolière.

Conclusion et perspectives

C'est alors que le concept de dialectique⁵⁸ nous permet de conclure l'analyse. En effet, les moyens mis en œuvre pour démanteler le modèle unipolaire se construisent en réaction à celui-ci. Bien que la conflictualité dévoile certaines limites du point de vue de la réduction de la vulnérabilité, elle est à l'origine d'une remise en cause du conflit d'intérêt dans lequel se trouve l'État, en renversant l'équation économique de départ : en effet, **la non prise en compte des externalités sociales et environnementales mène à long terme à une crise sociale qui nuit à la rentabilité de l'exploitation**. Cette situation appelle alors une réponse de la part de l'État, qui prend la forme du compromis et constitue en ce sens une synthèse des mouvements précédents.

⁵⁷ Les Gouvernements Autonomes Décentralisés sont l'équivalent des collectivités territoriales.

⁵⁸ Le plan dialectique est habituellement identifié à la structure du syllogisme, à travers le mouvement thèse, antithèse, synthèse. Ce mouvement progressif voit d'abord, à propos d'un même objet, s'opposer deux positions *a priori* contradictoires, la thèse et l'antithèse. L'approfondissement de la connaissance de ces positions par leur confrontation permet de dépasser la contradiction inhérente entre la thèse et l'antithèse. Ainsi, la synthèse combine les différents éléments recueillis au cours de l'analyse pour définir les conditions d'un raisonnement nuancé.

Si le cadre d'analyse dialectique ne prétend pas expliquer comment une solution a été trouvée, il permet néanmoins de conclure que l'évolution du contexte étudié aboutit à une clarification des enjeux du développement⁵⁹, qui passe par la confrontation de plusieurs rationalités.

Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné, la plupart des réponses formulées par l'État pour la prise en compte de ces enjeux restent à l'état embryonnaire. Il s'agit maintenant pour nous d'envisager sous quel angle leur mise en œuvre peut être étudiée. À ce titre, le mécanisme de redistribution codifié dans la réforme de la loi d'hydrocarbures fait des GAD les acteurs centraux de la mise en œuvre du développement. Il nous semblerait alors pertinent d'aborder de manière approfondie les modalités d'application de cette réforme au niveau local, par l'analyse des processus de définition des projets proposés, de leur mise en œuvre et de leur pertinence. Ensuite, nous avons vu que les GAD disposent de moyens inégaux et d'une légitimité différenciée selon les sites. Parmi eux, la municipalité d'Orellana a l'ambition de se positionner comme l'acteur central d'un réseau de GAD et de communautés, en proposant une assistance technique pour les problématiques de développement et de relation avec les entreprises. Enfin, l'arrivée de l'État en RAE, à travers notamment l'établissement de directions provinciales du ministère de l'environnement, rend compte d'un investissement croissant dans cette région.

Dans le cadre d'une étude plus approfondie, il semblerait alors intéressant de se positionner au niveau cantonal, de manière à étudier les interrelations entre l'État, les collectivités territoriales, les communautés et les entreprises à un niveau plus local que la présente étude. Cela permettrait de rendre compte de manière plus fine (1) de l'État des relations entre entreprises et communautés et (2) de l'incidence de chaque type d'acteurs dans la réduction de la vulnérabilité à la contamination.

⁵⁹ En effet, il ne s'agit pas seulement de dénoncer les pratiques néfastes, mais aussi d'analyser en profondeur les besoins des populations pour pouvoir formuler des revendications adaptées et proposer des solutions applicables et opérationnelles.

Bibliographie

- Acosta A., 2012, *Extractivismo y neoextractivismo : Dos Caras De La Misma Maldición*, URL: <http://www.cronicon.net/paginas/Documentos/paq2/No.23.pdf>, lien consulté le 15 août 2012.
- Andrade K., 2004, *El papel del Ecorae en la región amazónica ecuatoriana*, dans G. Fontaine (Ed.), *Petróleo y Desarrollo sostenible en Ecuador. T2. Las apuestas*, Quito, FLACSO : pp. 91-106.
- Andy Diaz N.D., 2005, *La comuna kichwa San Carlos y la actividad petrolera*. Quito, FLACSO.
- Araúz L. A., 2004, « *Contratación petrolera ecuatoriana 1972-2003* », dans G. Fontaine (Ed.), *Petróleo y Desarrollo sostenible en Ecuador. T2. Las apuestas*, Quito, FLACSO : pp. 57-65.
- Becerra S., 2012, *Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain*, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 12, Numéro 1, URL : <http://vertigo.revues.org/11988>, lien consulté le 20 août.
- Beristain C. M., Rovira D. P., Fernandez I., 2009, *Las palabras de la selva – Estudio psicosocial del impacto de las explotaciones petroleras de Texaco en las comunidades amazónicas de Ecuador*, Bilbao, HEGAO.
- Bissardon P., 2012, *Alerte sanitaire-environnementale et mobilisations sociales en Amazonie Equatorienne*, IEP de Toulouse, GET/Observatoire Midi-Pyrénées.
- Brundtland, H., 1987, *World Commission on Environment and development*.
- CAIC, 2008, *Informe final de la auditoria integral de la deuda ecuatoriana*, Quito, éditions légales.
- Callon M., Lascoume, P., Barthe, Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- Club de Rome, 1972, *The Limits to Growth*, URL: <http://www.clubofrome.org/docs/limits.rtf>, lien consulté le 30 août 2012.
- Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement, 1992, *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*. Rio de Janeiro, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.
- Crozier M., Friedberg E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- Dangles O., 2009, *Biota máxima*, Quito, PUCE-IRD.
- Eberhart, N., 1998, *Transformaciones agrarias en el frente de colonización de la Amazonía ecuatoriana*. Quito, Abya-Yala.

- EP Petroecuador, 2012, *plan operativo año 2012*, URL : http://www.eppetroecuador.ec/idc/groups/public/documents/peh_normas_shi/000795.pdf lien consulté le 28 août.
- Escobar Arturo (1999), *El final del salvaje. Naturaleza, cultura y política en la antropología contemporánea*. Bogotá, CEREC-ICANH.
- Fol S., Pflieger G., 2010, La justice environnementale aux États-Unis : construction et usages d'une catégorie d'analyse et d'une catégorie d'action, *justice spatiale/spatial justice*, URL: http://www.jssj.org/archives/02/media/dossier_focus_vo7.pdf, lien consulté le 5 août.
- Fontaine G., 2002, Sobre bonanza y dependencia. Petróleo y enfermedad holandesa en Ecuador, *Íconos*, 13, 2002, pp. 101-110.
- Fontaine G., 2003, *El precio del petróleo: Conflictos sociambientales y gobernabilidad en la región amazónica*, Quito, FLACSO- Instituto Francés de Estudios Andinos (IFEA)- Abya Yala.
- Fontaine G., 2004, Introducción : Petróleo y desarrollo sostenible en la Amazonia : apuestas para la gobernabilidad democrática, in Fontaine G. (Ed.), *Petróleo y Desarrollo sostenible en el Ecuador. T2. Las apuestas*, Quito, FLACSO, pp. 11-23.
- Fontaine G., 2005a, Governance and the role of civil society. The case of oil and gas extraction in the Andean Amazon, in: W. Leal Filho (Ed.), *The Handbook of Sustainability Research*, Frankfurt, Peter Lang Scientific Publishing, pp. 327-349.
- Fontaine G., Narvaez I. 2005b, Problèmes de la gouvernance énergétique en Équateur, in David Garibay e Isabelle Rousseau (Coord.), *Problèmes d'Amérique Latine, Dossier : les hydrocarbures dans les Amériques : les nouvelles règles du jeu*, Paris, Ed. Choiseul, pp. 57-68.
- Fontaine G., 2006, Convergences et tensions entre ethnicité et écologisme en Amazonie, *Autrepart*, n° 38, pp. 63-80.
- Fontaine G., 2007, Verde y negro: Ecologismo y conflictos por petróleo en el Ecuador, in: G. Fontaine, G. van Vliet y R. Pasquis (Coord.), *Políticas ambientales y gobernabilidad en América Latina*, Quito, FLACSO-IDDRI-CIRAD, pp. 223-256.
- Fontaine G., 2009a, *Un nationalisme anticapitaliste, le renouveau de l'Etat dans la gouvernance énergétique équatorienne*, URL : <http://www.institut-gouvernance.org/es/experiencia/fiche-experiencia-31.html>, lien consulté le 11 août 2012.
- Fontaine G., 2009b, Los conflictos ambientales por petróleo y la incidencia del movimiento ambientalista en el Ecuador, *Letras Verdes*, n°3, consulté sur <http://www.flacsoandes.org>, le 15 août 2012.
- Foreman C., 1998, *The Promise and Peril of Environmental Justice*, Brookings Institution Press.

- Frégosi R., 2008, Gouvernabilité et gouvernance globale : défis théoriques et politiques, in *II Escuela Chile-Francia, Transformaciones del Espacio Público*, Ed. Universidad de Chile, pp.201-210.
- Herrera D., 1996, *Petróleo, deterioro ambiental y salud: el caso de la Comuna San Carlos*, Quito, FLACSO.
- Hurtig A. K., San Sebastian M., 2002, Geographical differences in cancer incidence in the Amazon basin of Ecuador in relation to residence near oil fields, *Journal of Epidemiology*, n°1021-1027.
- Jochnick C. et al., 1994, *Rights violations in the Ecuadorian Amazon: The human consequences of Oil development*. Center for Economic and Social Rights, New York.
- Kimmerling J., 1993, *Crudo Amazónico*. Abya-Yala, Quito.
- Lara, R., 2008, La política indigenista del estado y el territorio huao, in *Yasuni en el siglo XXI: el Estado ecuatoriano y la conservación de la Amazonía*, Fontaine G. Et Narvaez Y. (éd.), Quito, FLACSO, pp. 175-206.
- Leff E., 2004, *Racionalidad ambiental. La reapropiación social de la naturaleza*, México D. F., Siglo XXI.
- Lopez A. V., 2004, Para entender el conflicto entre Sarayacu, Estado y empresas operadoras del bloque 23, dans G. Fontaine (Ed.), *Petróleo y Desarrollo sostenible en Ecuador. T2. Las apuestas*, Quito, FLACSO : pp. 153-170.
- Maldonado A., Narvaez A., 2003, *Ecuador ni es, ni será ya, país amazónico. Inventario de impactos petroleros I*, Quito, Acción Ecológica.
- Martínez-Alier J., 1994, *De la economía ecológica al ecologismo popular*. Barcelona, Icaria Antrazyt.
- Martínez-Alier J., 1997, Conflictos de distribución ecológica, *Revista Andina*, Volume15, N°1, pp. 41-66.
- Martínez-Aller, J. 2005. *El ecologismo de los pobres. Conflictos ambientales y lenguajes de valoración*. Barcelona, Icaria Antrazyt.
- Montalvo J.G., 2004, Importancia del petróleo en Ecuador, dans G. Fontaine (Ed.), *Petróleo y Desarrollo sostenible en Ecuador. T2. Las apuestas*, Quito, FLACSO, pp. 67-73.
- North, L., 2006, “Militares y Estado en Ecuador : ¿ construcción militar y desmantelamiento civil ?” *Revista de Ciencias Sociales*, Volume 26, pp. 85–95.
- Paichard E., 2012, *Vivre avec les activités pétrolières : quel quotidien économique, social et sanitaire ? La cas de la paroisse de Dayuma*, IEP de Toulouse, GET/Observatoire Midi-Pyrénées.
- Pellow D., Weinberg A., Schnaiberg A., 2001. The Environmental Justice Movement: Equitable Allocation of the Costs and Benefits of Environmental Management Outcomes, *Social Justice Research*, Volume 14, N°4, pp. 423-439.

- Ricard, Jan Frans, 2006, *Crise, néolibéralisme et démocratie en Équateur: les perspectives de développement à l'heure de la mondialisation*, Université du Québec à Montréal.
- San Sebastián M., Armstrong B., Stephens C., 2001, Exposures and cancer incidence near oil fields in the Amazon basin of Ecuador, *Occupational and Environmental Medicine*.
- San Sebastian M., Hurtig A. K., 2004, Oil exploitation in the Amazon basin of Ecuador: a public health emergency, *Revista Panamericana de Salud Publica*.
- Taylor D., 2000, The Rise of Environmental Justice Paradigm, *American Behavioral Scientist*, vol. 43, N°4, pp. 508-580.
- Touraine A., 1992. *Critique de la modernité*, Paris, Fayard.
- World Bank, 2006, *Poverty Environment Nexus, Sustainable approaches to poverty reduction in Cambodia, Lao PDR and Vietnam*, Washington D.C., the World Bank.

Textes législatifs :

- República del Ecuador, 27/07/2010, Reforma a la ley de hidrocarburos, Registro Oficial No. 244.
- _____. 2008, “Constitución del Ecuador”, Quito, Éditions Légales.
- _____. 10/09/2004, “Ley de prevención y control de la contaminación”, Registro Oficial No. 408.
- _____. 19/12/2002, “Reglamento de consulta y participación para la realización de actividades hidrocarburíferas”, Registro Oficial No. 278.
- _____. 3/10/2002, “Ley Organica de Responsabilidad, Estabilizacion y Transparencia Fiscal”, Registro Oficial No. 676.
- _____. 13/02/2001, Reglamento Ambiental par alas Operaciones Hidrocarburiferas, Registro Oficial No. 265.
- _____. 30/06/1999, “Ley de Gestión Ambiental”, Registro Oficial No. 245.
- _____. 1998, “Constitución del Ecuador”, Quito, Éditions Légales.

Table des figures :

Figure 1 : Division cantonale et paroissiale, province de Sucumbíos.....	21
Figure 2 : division cantonale et paroissiale, province d'Orellana.....	21
Figure 3 : profil géographique de l'Équateur.....	30
Figure 4 : répartition des blocs pétroliers en Équateur.....	31
Figure 5 : division administrative de l'Équateur : provinces.....	38
Figure 6 : évolution du contexte législatif équatorien, 1967-2009 (non exhaustif), réalisation propre.....	40
Figure 7 : carte des flux migratoire en Équateur (Eberhart, 1998).	42
Figure 8: la gouvernance unipolaire, réalisation propre.....	58
Figure 9 La gouvernance conflictuelle, réalisation propre.....	69
Figure 10 : la gouvernance multipolaire, réalisation propre.....	85
Figure 11 : schéma représentant une plateforme de forages directionnels.....	125

Table des images :

Image 1 : Impact de l'explosion d'un puits sec utilisé pour la réinjection, Pakayaku.....	47
Image 2 : maison située sur la route entre Loreto et El Coca, proche du SOTE.....	67
Image 3: puits situé dans l'aire urbaine de Shushufindi.....	81

TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	6
Chapitre 1 : Introduction.....	1
Section1 Problématique et cadre théorique.....	4
I) Problématique	4
II) Cadre théorique.....	7
A Analyse stratégique	7
B Vulnérabilité	7
C Gouvernance et gouvernabilité	8
Section2 État de l’art	10
I) Mouvement pour la justice environnementale	10
II) Écologie politique et post-marxisme	14
III) Sociologie des conflits environnementaux : FLACSO.....	16
IV) Construction, opposition et mise en cohérence des différents discours.	18
Section3 Méthodologie	19
I) Recherche préalable	19
II) Travail de terrain.....	20
III) Justification de la méthode	22
IV) Échantillon	22
V) Grilles d’entretien	23
VI) Limites	24
Section4 Mise en contexte.....	26
I) Contexte International	26
A – Géopolitique de l’énergie et environnement	26
B – Energie et environnement : vers un changement de paradigme ?.....	28
II) Contexte national Equatorien.....	30
A - Géographie, démographie	30
B Courte histoire politique et économique.....	32
1 Les années 1970 : une politique nationaliste	33
2 - La crise de la dette (des années 1980 à 2008)	35
3 La révolution citoyenne.....	37
C - Le contexte actuel de la gouvernance énergétique.....	37
D – Évolution du contexte législatif : de la codification à l’application.....	39

III)	Contexte local : les passifs sociaux et environnementaux	41
A	-La colonisation : des exploitants agricoles aux exploitants de pétrole	41
B	- L'exploitation pétrolière	43
1	- Upstream.....	44
2	- Downstream.....	45
C	- Impacts des activités industrielles	46
1	- Accidents, contamination chronique et pratiques industrielles	46
2	- Conséquences environnementales, culturelles et sanitaires.....	48
3	- Externalités et effets collatéraux	49
IV)	Synthèse	50
Chapitre 2 Analyse : dialectique de la gouvernance énergétique		51
Section1 Le modèle de gouvernance unipolaire : 1967-1989		53
I)	Situation initiale de la gouvernance unipolaire : la colonisation humaine et industrielle de l'Amazonie	54
II)	Gestion préventive et instrumentalisation des conflits autour de l'exploitation pétrolière : les conditions du maintien de la paix sociale.....	58
A	La mise en place de conditions de négociation inégalitaires.....	60
B	L'établissement d'une relation de dépendance	62
1	Travail et dépendance.....	62
2	Revendications et assistancialisme	63
3	Division des communautés	65
III)	La création des aires protégées : une politique schizophrénique	65
IV)	Facteurs de vulnérabilité	66
V)	Transition vers la période de gouvernance conflictuelle	68
Section2 La gouvernance conflictuelle, 1990-2000		69
I)	Situation initiale	70
II)	Des enjeux en cours de formalisation.....	72
III)	Stratégies des acteurs de la contestation.....	73
A	Mise en réseaux des acteurs de la contestation.....	73
B	Mise en visibilité des impacts au niveau national et international.....	76
1	Publicisation des impacts : Amazonia por la Vida	76
2	Le procès Texaco : la mobilisation des arènes médiatique et juridique pour la mise en visibilité des impacts au niveau international	78
C	Mobilisation au niveau local	79
D	Les acteurs industriels	80
IV)	Vulnérabilité et dispositions naissantes face à l'exploitation pétrolière	81
V)	Synthèse.....	83

Section3	La gouvernance multipolaire	84
I)	Situation initiale	85
A	Des conditions sociales d'exploitation qui se dégradent.....	87
B	Le renforcement des acteurs émergents.....	87
C	La mise en place d'un cadre législatif	88
D	-Synthèse	89
II)	Stratégies des acteurs.....	90
A	Les organisations écologistes et de défense des droits de l'homme.....	90
1	Élargissement du champ de compétences.....	90
2	Information, capacitation.....	91
3	Judiciarisation.....	92
B	Du déclin des confédérations indigènes... ..	95
C	... à l'émergence des GAD comme institutions représentatives	96
1	Au niveau provincial	96
2	Au niveau du canton (municipio)	99
a)	Dans la province d'Orellana	99
b)	Dans la province de Sucumbíos	102
3	Au niveau paroissial	105
D	Vers un État central fort	106
1	Reconquête de la souveraineté.....	107
a)	Audit Intégral de la Dette Publique : analyse de la légitimité et de légalité du processus d'endettement.	107
b)	Conflit entre l'État et Occidental Petroleum et renégociation des contrats pétroliers	108
c)	La planification du développement : réforme constitutionnelle et planification du « bien-vivre »	109
2	Conquête de la légitimité de l'État en RAE.....	110
a)	Grands travaux et renforcement institutionnel	110
b)	Redistribution des bénéfices dans le développement	111
c)	Établissement d'une procédure légale	112
•	(i) Étude d'impact environnemental	112
•	(ii) Consultation préalable.....	113
•	(iii) Négociation des contrats	114
•	(iv) Contrôle et sanction	115
•	(V) Compensation, indemnisation, remédiation	117
3	La politique nationale des aires protégées	121
4	Criminalisation de la protestation	123
D	Stratégies des entreprises	124
1	Entreprises privées.....	125
2	Entreprises publiques.....	127
3	Certification des entreprises pétrolières.....	129

III) Dispositions et vulnérabilité	130
A Contexte socio-ethnique.....	130
B Intermédiation entre communautés et entreprises.....	131
C Cadre législatif	133
D Souveraineté de l'État	135
Conclusion et perspectives : vers un modèle de gouvernance intégrateur des différentes rationalités et ouvert à l'innovation ?	137
Bibliographie.....	146
Table des figures :	150
Table des images :	150
Annexes	155

Annexes

Annexe 1: liste des entretiens menés

LIEU	ORGANISME	PERSONNE RENCONTREE	DATE	
Quito	FLACSO	Alberto Acosta	07-Sept	
		Teodoro Bustamente	18-Août	
		Guillaume Fontaine	10-Août	
		Mathieu Le Quang	18-Août	
		Ivan Narvaez	10-Août	
	Universidad Central	Daniel Gutierrez	09-Août	
	Estación Científica Amazónica	Jimena Chiriboga	06-Sept	
	Centro de investigaciones interculturales	Pablo Ortiz	01-Sept	
	CAFOLIS	Fernando Rosero	19-Août	
	Pachakutik	Víctor Hugo Jijón	13-Août	
	CONAIE	Manuel Morocho	02-Sept	
	INREDH	Rodrigo Varela	18-Août	
	Acción Ecológica	Alexandra Almeida	11-Août	
	Acción Ecológica	Adolfo Maldonado	07-Sept	
	Oilwatch	Ivonne Yáñez	16-Août	
	Oilwatch	Esperanza Martínez	16-Août	
	MAE	María Isabel Pérez	01-Sept	
		Rafael Mera	19-Août	
	PRAS	Juan Escorza	07-Sept	
	MSP	Alberto Narváez	17-Août	
	MSP – Salud intercultural	Georgina De la Cruz		
	MSP – Salud ambiental	Mónica Garcés		
	SENAGUA	Jaime Cevallos, Ignacio Martínez	05-Sept	
	SENPLADES	Lorena Jagomez	06-Sept	
	MRNNR	Cristian Cevallos	07-Sept	
	Iniciativa Yasuní ITT	Carlos Larrea	06-Sept	
	CONCOPE	Gloria Ardaya	05-Sept	
	Dygoil	Cristian Guzmán	17-Août	
	Agip-Eny	Sandro Gruttadauria	07-Sept	
	El Coca	Gobierno Provincial de Orellana, Asesor de la prefecta		Enrique Morales
Municipio El Coca		Participación	Galo Farinango	22-Août
		Ambiente	Luis Intriago	
Direcciones provinciales		SENAGUA	Carlos Tanguila	25-Août
		MAE	Roberto Riedra	
		MSP	Rosa Japón	
Red de Lideres Angel Shingre		Edwin Valladolid	23-Août	
Comité DH de Sachas		Vicente Castillo		
Sachas	Municipio : Tecnica Ambiental		Vanessa Salcedo	26-Août
Shushufindi	Municipio : Alcalde		Augusto Espinoza	26-Août
	Comité DH Shushufindi		Ivonne Macías	27-Août
Lago Agrio	Dirección provincial: MAE		Juan Pablo Morales	29-Août
	Gobierno Provincial - Ambiente		Esteban Salazar	30-Août
	ECORAE Sucumbíos		Marco Ocampo	
	FDA		Pablo Fajardo	
	Radio Sucumbíos		Amado Chávez	29-Août
	Petroecuador	Relaciones comunitarias	Patricia Carrera	
Gestión ambiental		Norma Rosero		
Pakayaku	Comité de Afectados por el Agua		Wilson Suarez	28-Août
Dureno	AJONCE – Jóvenes Cofanes		Fidel Aguinda	30-Août
Cascales	Municipio – Técnica Ambiental		María Barrera	31-Août
Lumbaqui	Municipio – Técnico Ambiental		Vinicio Cumbicus	

Annexe 2 : Présidents de l'Équateur de 1948 à nos jours

Entrée en fonction	Sortie des fonctions	Particularités	Présidents
1er septembre 1948	1er septembre 1952		Galo Plaza Lasso
1er septembre 1952	1er septembre 1956		José María Velasco Ibarra
1er septembre 1956	1er septembre 1960		Camilo Ponce Enríquez
1er septembre 1960	7 novembre 1961		José María Velasco Ibarra
7 novembre 1961	11 juillet 1963		Carlos Julio Arosemena
11 juillet 1963	29 mars 1966	Gouvernement militaire	Ramón Castro Jijón
29 mars 1966	16 novembre 1966		Clemente Yerovi
16 novembre 1966	1er septembre 1968		Otto Arosemena
1er septembre 1968	15 février 1972	Destitué par un coup d'État	José María Velasco Ibarra
15 février 1972	11 janvier 1976	Gouvernement militaire	Guillermo Rodríguez Lara
11 janvier 1976	10 août 1979	Gouvernement militaire	Alfredo Poveda
10 août 1979	24 mai 1981		Jaime Roldó Aguilera
24 mai 1981	10 août 1984		Osvaldo Hurtado
10 août 1984	10 août 1988		León Febres-Cordero
10 août 1988	10 août 1992		Rodrigo Borja Cevallos
10 août 1992	10 août 1996		Sixto Durán-Ballén
10 août 1996	6 février 1997	Destitué pour incapacité mentale	Abdalá Bucaram
11 février 1997	10 août 1998		Fabián Alarcón
10 août 1998	21 janvier 2000	Démissionne suite à un soulèvement populaire	Jamil Mahuad
22 janvier 2000	15 janvier 2003		Gustavo Noboa
15 janvier 2003	20 avril 2005	Démissionne suite à un soulèvement populaire	Lucio Gutiérrez
20 avril 2005	15 janvier 2007		Alfredo Palacio
15 janvier 2007	en fonction		Rafael Correa

Annexe 3 : Liste des réformes constitutionnelles en république d'Équateur

Réformes constitutionnelles	Président en charge
1830	Juan José Flores
1835	Vicente Rocafuerte
1843	Juan José Flores
1845	Vicente Ramón Roca
1851	José María Urbina
1852	José María Urbina
1861	Gabriel García Moreno
1869	Gabriel García Moreno
1878	Ignacio de Veintimilla
1884	José Placido Caamaño
1897	Eloy Alfaro Delgado
1906	Eloy Alfaro Delgado
1929	Isidro Ayora Cueva
1945	José María Velasco Ibarra
1946	José María Velasco Ibarra
1967	Otto Arosemena
1978	Alfredo Poveda
1984	León Febres-Cordero
1998	Fabián Alarcón
2008	Rafael Correa

Annexe 4 : images



Torchères à la sortie d'un puits, via Auca



Terrain multisports couvert sur la route de Cuyabeno.



Puits de pétrole dans la ville de Shushufindi



Fosse de stockage des résidus d'exploitation, Pakayaku



Puits de réinjection, Pacayacu. Suite à son explosion quelques mois auparavant, On remarque les arbres morts en arrière plan.



Entrée de la réserve faunistique de Cuyabeno



Oléoduc-portail à l'entrée d'une ferme sur la route entre Lago Agrio et Cascales

Résumé

L'exploitation du pétrole en Amazonie équatorienne donne lieu depuis 45 ans au développement de fortes inégalités sociales et à de lourds impacts environnementaux : alors que l'État et les entreprises se partagent la rente, les habitants de la région font face au développement de maladies et à la dégradation de leurs ressources, conséquences de pratiques de gouvernance et d'exploitation particulièrement dommageables. Or, alors que les ONG appellent à un improbable moratoire sur le pétrole, l'État se saisit progressivement de cette problématique et planifie le développement de sa puissance institutionnelle. Dans cette étude, nous abordons la vulnérabilité des populations à la contamination pétrolière à travers l'étude des relations entre acteurs publics, acteurs industriels et acteurs de la société civile. Nous analysons alors les différents modèles de gouvernance qui s'établissent entre les trois types d'acteurs, afin de comprendre comment l'évolution du contexte socio-politique joue un rôle dans la vulnérabilité des populations, puis dans quelle mesure il peut au contraire représenter une ressource face à la contamination.

Mots clefs : pétrole, gouvernance, vulnérabilité, analyse stratégique.